

STATISTIQUE GALLO-ROMAINE

RECHERCHES

SUR

L'ÉVALUATION DE LA POPULATION

DES GAULES ET DE LUGDUNUM

ET LA DURÉE DE LA VIE

CHEZ LES HABITANTS DE CETTE VILLE, DU I^{er} AU IV^e SIÈCLE

PAR

Le D^r Humbert MOLLIÈRE

MÉDECIN DE L'HÔTEL-DIEU
Ancien Président de la Société des Sciences médicales
Membre de l'Académie des Sciences
Belles-Lettres et Arts de Lyon

*(Mémoire lu dans les séances du 24 novembre 1891
et du 2 février 1892)*



LYON

AUGUSTE CÔTE, LIBRAIRE

8, Place Bellocour, 8

—
1892

STATISTIQUE GALLO-ROMAINE

RECHERCHES
SUR
L'ÉVALUATION DE LA POPULATION DES GAULES
ET DE LUGDUNUM

Et la durée de la vie chez les habitants de cette Ville

DU I^{er} AU IV^e SIÈCLE

PAR

Le D^r HUMBERT MOLLIÈRE

Médecin de l'Hôtel-Dieu

AVANT-PROPOS

Μακρὸς κ' ἀναριθμητὸς χρόνος.

(Sophocle, *Ajax*, v. 660.)

Parmi les problèmes intéressants qui se rattachent à l'histoire des anciens peuples, ceux qui ont trait à ce que nous appelons aujourd'hui la statistique sont les plus difficiles à résoudre. Malheureusement, il n'est que trop prouvé que les anciens n'avaient pas d'exactitude dans les chiffres, et ceux qu'ils nous donnent doivent être soigneusement révisés par la critique. Si nous prenons par exemple le nombre des soldats qui composaient telle armée, celui des morts et des blessés dans une bataille ou une guerre, les divers historiens qui

nous en ont conservé le souvenir offrent le plus souvent des indications différentes (1).

Ces écarts nous paraissent dépendre de deux causes : d'abord des divergences mêmes dans les témoignages recueillis par ces écrivains ; en second lieu, très probablement des fautes commises par les copistes à travers les siècles depuis l'antiquité jusqu'à la découverte de l'imprimerie, qui permit d'établir des textes définitifs. Ainsi, pour les chiffres romains représentés par des lettres, rien de plus facile qu'une omission ou le changement d'un caractère en un autre. Les mots eux-mêmes qui expriment les valeurs numériques, se prêtent facilement à des confusions de ce genre. Ainsi, *quadraginta* peut être pris pour *quadringenta*, et réciproquement. Des erreurs analogues ont sans doute été commises plus facilement encore quand il s'agissait de textes grecs, cette langue ayant été beaucoup moins pratiquée que le latin au moyen-âge.

Quoi qu'il en soit, si les chiffres exacts nous font défaut, nous pouvons, à l'aide d'autres éléments, chercher à reconstituer les données historiques pour lesquelles ils nous paraissent de prime abord indispensables. En nous adressant en même temps qu'à l'histoire, aux renseignements fournis par la topographie des lieux, l'archéologie et l'épigraphie, nous sommes arrivé à des résultats intéressants que nous avons cru devoir soumettre à la haute appréciation des membres de l'Académie.

Quel était le nombre à peu près exact des habitants des Gaules et de Lugdunum durant la période gallo-romaine ?

(1) Voyez par exemple les versions bien différentes données par les historiens Tite-Live, Velleius Paterculus, Eusèbe, Eutrope, Orose, Florus, Polyen, sur le nombre des tués et des prisonniers dans la guerre des Cimbres et des Teutons. Comparez les évaluations de César dans la guerre des Gaules avec celles de Plutarque et de Cicéron, etc., etc.

Quelle était la durée moyenne de la vie chez cette population qui nous intéresse à tant de titres ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées et qui n'avaient jamais été, que nous sachions, abordées par les historiens de notre région.

M. Mommsen dit à ce sujet très catégoriquement que tout document statistique provenant des anciens nous faisant défaut, il ne faut tenter d'y suppléer par des combinaisons quelconques qu'avec une extrême réserve (1).

M. Desjardins dans sa belle *Géographie de la Gaule romaine*, consacre à peine trois pages à l'intéressant problème que nous allons tenter de résoudre (2).

I

Caractère spécial de la colonie romaine de Lugdunum. — Du cens ou dénombrement des citoyens à Rome. — Témoignages des historiens. — Monument d'Ancyre. — Divers modes d'évaluation de la population de l'empire. — Examen des méthodes suivies par Gibbon, Durau de la Malle, Champagny.

Lorsque les Romains cherchaient à s'assimiler une nation vaincue, ils respectaient d'abord ses mœurs et ses coutumes, le plus souvent aussi la forme même de son gouvernement, s'efforçant en premier lieu de dominer dans les villes, afin de tenir plus facilement le reste du pays (3). En même temps, ils y établissaient des colonies composées de citoyens et de vétérans (4).

(1) Th. Mommsen. *Histoire romaine*, trad. par C.-A. Alexandre. Paris, 1863 et suiv., t. VII, p. 13. — Marquardt. *Manuel des Antiq. Rom.* (trad. franç.), t. X, 151, 152.

(2) E. Desjardins. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris, 1878, t. II, p. 553.

(3) Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Paris, édit. de 1748, ch. III.

(4) Sainte-Croix. *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples*, Philadelphie, 1779, p. 294 et suiv.

A l'égard des Gaulois, peuple à demi-barbare, ils ne se départirent point de ces maximes, et c'est pour cela, qu'aussitôt après la pacification ils fondèrent Lugdunum, avec l'intention bien arrêtée d'en faire la capitale des nouvelles provinces au delà des Alpes (1).

En peu de temps, notre cité devint la seconde de l'Empire, autant par son importance matérielle que parce qu'elle était presque exclusivement habitée par des Romains. Car si la petite agglomération gauloise située vers le confluent du Rhône et de la Saône mérite de ne pas être oubliée à cause des assemblées vraiment nationales qui s'y réunissaient (2), il n'en est pas moins prouvé, par le témoignage de tous les historiens, que seule la ville romaine assise sur les hauteurs qui dominant la Saône, et sur sa rive droite, jouissait des droits et des privilèges d'une capitale.

C'est là en effet que siégeait le gouvernement central, que se trouvaient le palais des empereurs, l'hôtel des monnaies, le théâtre et l'amphithéâtre officiels, le point de départ des quatre grandes voies de communication dans les Gaules (3).

Ainsi rattachée à la métropole du monde, la colonie fondée par Plancus put être considérée comme une seconde Rome implantée sur le sol des Gaules pour la conquête pacifique du pays (4).

Aussi bien, dans les recherches que nous avons entreprises

(1) *Caput Galliarum usque hic Leugas*, Table de Peutinger, D. Bouquet, p. 112, col. I.

(2) Du temps de Dion Cassius (*Histoire romaine*, livre LIV, ch. xxxii), les députés des cités gauloises s'y réunissaient encore. — Strabon (livre IV, ch. iii, 2) parle de cette partie de la ville bâtie au pied d'une colline, où se trouve le temple d'Auguste, élevé en avant de la ville, au confluent des deux fleuves. — Ed. Cougny, *Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, trad. nouv., Paris, années 1878 et suiv., 5 vol. in-8.

(3) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, t. II, livre VIII, ch. II.

(4) « *Inserta et excepta* ». Sénèque, livre XIV, ép. 91.

sur l'état de la population gallo-romaine à cette époque, avons-nous forcément mis à profit celles du même genre, relatives à la ville de Rome et à l'Empire, qui ont permis à leurs auteurs d'arriver à des résultats à peu près satisfaisants.

La principale cause de la grandeur de Rome a été dans son admirable organisation intérieure, tenant le milieu entre les gouvernements despotiques de l'Orient et démocratiques de la Grèce. Tout chez elle, dès l'origine, se fit avec un esprit d'ordre et de suite qui nous étonne aujourd'hui, et cela bien avant la promulgation de la loi des XII Tables qui fut, comme on le sait, le trait d'union entre les anciens usages et le droit prétorien (1).

Le dénombrement des citoyens, qui devait servir à la fois à l'assiette de l'impôt et au cadre de l'armée, dut être pratiqué dès l'origine sous le gouvernement des rois.

L'histoire nous apprend que Servius Tullius (2) institua le cens ou dénombrement des citoyens, que l'on dut renouveler tous les cinq ans (*lustrum*). Chaque citoyen venait déclarer sous serment son nom, son âge, sa famille, le nombre de ses esclaves et la valeur de son bien. Malheureusement pour nos calculs, les esclaves ne faisant qu'un avec les biens, ne figuraient pas dans le dénombrement des citoyens, et ne compaient que pour l'impôt à fixer.

Connaissant ainsi toutes les fortunes, Servius partagea les citoyens, en raison de leurs biens, en cinq classes, et chaque classe en centuries, base de l'organisation à la fois militaire et fiscale de l'État qui paraît s'être perpétuée jusqu'à l'époque où le droit de cité fut accordé à tous les sujets libres de l'Empire (3).

(1) Fustel de Coulanges. *La Cité antique*, édit. 1876, ch. VIII, p. 371.

(2) Adam Ferguson. *Histoire des progrès et de la chute de la République romaine*, trad. française, Paris, MDCCLXXXIV, t. I, ch. I, p. 14, 15, 19, et ch. IV, p. 170, 171.

(3) Nieupoort. *Explication abrégée des coutumes et cérémonies observées chez les Romains*, trad. par l'abbé *** , Paris, MDCCXLI, ch. IX, p. 36.

Voici en quels termes Florus explique l'institution fondée par Servius : *Actus à Servio census quod efficit, nisi ut ipsa se nosset respublica*. Elle permit à Rome d'avoir toujours conscience d'elle-même, de pouvoir mesurer ses forces (1).

Tite-Live et Denys d'Halicarnasse (2) parlent de 80 à 85,300 habitants, chiffre qui paraît bien élevé pour cette époque, puisqu'il n'était tenu compte ni des femmes, ni des enfants, ni des esclaves. Il est certain toutefois que jusqu'aux guerres puniques, Rome n'étant pas encore assez forte pour envoyer au loin des colonies, resta pour ainsi dire renfermée dans ses murs, comme dans un camp retranché.

Elle était donc très peuplée, même en ces temps reculés, où suivant l'expression du poète la trompette guerrière n'avait pas encore retenti au delà du Tibre (3), et Tite-Live dans un passage où il se lamente sur la diminution du nombre des citoyens que l'empereur Auguste crut devoir combattre par des mesures aussi chimériques qu'inefficaces, fait la remarque qu'après les invasions gauloises, lors de la défection des alliés, on put lever facilement dix légions dans la seule

(1) Ballanche. *Essai de palingénésie sociale*, t. I de ses œuvres, II^e partie, Paris et Genève, 1830, p. 155.

(2) Tite-Live. Livre I, ch. XLIV. — Denys d'Halicarnasse. *Antiquités romaines*, livre IV, ch. XXII.

Sous le consulat de Valérius Publicola, immédiatement après l'expulsion des rois, le cens donna le chiffre énorme de 130,000 citoyens. (Plutarque. *Vie de Publicola*, ch. XII.)

Voir Niebuhr : *Histoire romaine*, trad. française de Golbéry, Paris, 1830, t. II, p. 196 et 197, et J.-J. Ampère : *L'Histoire romaine à Rome*, Paris, 1862, XVIII, p. 117.

Après l'expulsion des rois, pendant un siècle environ, le cens indiqua une diminution du nombre des citoyens de la ville (Tite-Live et Denys d'Halicarnasse). Cela s'explique par les tendances de la faction aristocratique, alors maîtresse, qui, dès cette époque, s'opposait déjà à l'extension du droit de cité.

(3) Tibulle. *Élegie*, XI. Jupiter Feretrius.

Nec dum ultra Tiberim belli sonus ; ultima præda.

ville de Romé, ce qui, de son temps, eût été absolument impossible (1).

L'an de Rome 125, le cens avait donné le chiffre de 390,736 citoyens romains. A l'époque de la guerre sociale, il atteignait 400,000 (2).

Pendant cette guerre, les Italiens demeurés fidèles à Rome formaient les trois cinquièmes de l'ensemble des forces de la République, chiffre vraiment significatif et qui montre quel était le nombre considérable de citoyens romains susceptibles de porter les armes, comparé à celui que mettaient en ligne les autres peuples de la Péninsule.

Après la paix, le droit de citoyen conféré d'abord aux seuls Latins, le fut ensuite aux Italiens.

Suivant l'expression d'un grand historien moderne : « Rome « n'était plus la maîtresse de l'Italie ; elle était la première des « villes italiennes et la tête d'une société de peuples égaux (3). »

Enfin, par la loi Julia Municipalis, César le dictateur (4) comprend les citoyens des municipes Italiens dans la centurie où ils devaient voter, les assimilant ainsi absolument aux habitants de Rome, ce qui semble prouver qu'ils n'en faisaient point partie auparavant, et que les chiffres qui nous sont fournis jusqu'à cette époque par les historiens se rapportent sinon exclusivement, tout au moins en grande partie, aux habitants de la ville.

(1) Montesquieu. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, ch. III, p. 29, de l'édit. de Paris, 1748.

(2) Avant la fin des guerres puniques, le dénombrement fait sous la censure de Paul-Émile avait donné 337,452 citoyens. (Plutarque. *Vie de Paul-Émile*, ch. XXXVIII.)

(3) Amédée Thierry. *Tableau de l'Empire romain*, livre I^{er}, ch. II, p. 42, Paris, 1862.

(4) *Lex Julia municipalis*, § 1 ad finem, l. 155, apud Mommsen, t. VIII, appendice, p. 316 de la trad. de C. Alexandre.

Plus tard, Auguste établit le cens dans les provinces, créa des magistrats chargés d'en surveiller l'exactitude et d'établir ainsi l'impôt. Suivant Pline, Agrippa avait créé un véritable bureau de statistique des terres de l'Empire, dont Auguste avait soigneusement fait établir le cadastre. Il avait fait dresser une carte générale du monde, qu'on exposa dans le portique d'Octavie (1).

Dès lors, pendant un siècle environ, les dénombrements des provinces nous sont mentionnés par les auteurs; ainsi, celui de Cyrinus (2) en Orient, dont nous parlent les Évangiles et ceux qui furent pratiqués dans les Gaules, l'un par Drusus, l'autre pendant le règne de l'empereur Néron (3).

C'est à Lugdunum que se faisait cette opération pour les Gaules, ainsi que le prouve une inscription datée du principat de Sévère et de Caracalla (4).

Dans son testament original qui nous a été conservé sur les marbres d'Ancyre, le premier Auguste nous donne lui-même les renseignements les plus détaillés sur les recensements qu'il fit pratiquer sous son règne : « Pendant mon sixième consulat j'ai, dit-il, en compagnie de Marcus Agrippa, mon collègue, procédé au recensement du peuple, et clos le lustre non célébré depuis quarante-deux ans; le

(1) *Histoire naturelle*, livre III, ch. n.

(2) Évangile de saint Luc, ch. II, celui de Cyrinus ou Quirinius. Se trouve mentionné dans une inscription : Mommsen, Domaszewsky, Hirschfeld. *Suppl. au Corp. inscript. latin.*, vol. III, n° 6687. — Ceux des autres provinces ne furent pas exécutés partout à la même époque. Claude (*Tables Claudiennes*) se plaint à la fin de son discours des difficultés de cette opération.

(3) Tacite. *Annales*, livre XIV, ch. XLVI.

(4) De Boissieu. *Inscriptions antiques de Lyon*, Lyon, 1846 à 1854, p. 269.

Cette inscription était déjà connue au XVI^e siècle, et avait été transcrite par Claude Guichard dans son livre *Sur les funérailles et diverses manières d'ensevelir des Romains*, Lyon, Jean de Tournes, 1581, p. 203.

« nombre de citoyens romains constaté par ce lustre a été
« de 4,063,000. Une seconde fois investi de la puissance consulaire, j'ai clos seul le lustre sous le consulat de Caius
« Censorinus et de Caius Asinius; le nombre des citoyens
« romains constatés par ce lustre a été de 4,233,000. Une
« troisième fois investi de la puissance consulaire, et ayant
« pour collègue Tibère César, mon fils, j'ai clos le lustre sous
« le consulat de Sextus Pompée et de Sextus Apuleius; le
« nombre des citoyens constatés par ce lustre a été de
« 4,937,000 (1). »

Le recensement qui eut lieu sous le règne de l'empereur Claude, donna 6,944,000 citoyens romains, soit 20,000,000 avec les femmes et les enfants (2).

Après l'édit de Caracalla, qui conférait le droit de cité à toutes les provinces, de pareils dénombrements ne nous auraient pas complètement fixé sur le chiffre véritable de la population, car jusqu'à la fin de l'Empire nous trouvons encore en deçà de ses frontières toute une catégorie d'habitants qui ne pouvaient figurer dans les dénombrements de ce genre, et qui n'eurent jamais le droit de cité; tels sont les colons germains connus sous le nom de lètes (3), et les peuplades barbares transplantées à distance suivant la méthode des empereurs illyriens (4).

(1) Allmer. *Les gestes du dieu Auguste, d'après l'inscription du temple d'Ancyre, avec restitutions et commentaires*, Vienne, 1889, p. 35 et 36. —

(2) Tacite. *Annales*, livre XI, ch. xxv. — Lenain de Tillemont. *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Église*, Paris, MDCXC, t. I, p. 245.

En l'année 74 (Pline, livre VII, ch. XLIX), Vespasien et Titus fermèrent, en qualité de censeurs, le dernier lustre ou dénombrement des citoyens. Il ne s'en fit plus depuis. — *Ibid.*, t. II, p. 37.

(3) Augustin Thierry. *Récits des temps mérovingiens*, t. I. Introduction. — Sur les lètes : Du Cange. *Glossarium mediæ et inf. lat. verbis : læti. leti, ledi...*

(4) Trebellius Pollio. *Vie de Trébellien* dans l'*Histoire Auguste*, trad. française de l'abbé de Villeloin, Paris, MDCLXVII, et Vopiscus,

Quant aux femmes, aux enfants et aux esclaves, leur nombre n'est jamais mentionné, mais leur proportion peut être établie par le calcul. Un texte précieux de Denys d'Halicarnasse (1) nous apprend qu'en l'an de Rome 278, il y avait d'après les chiffres officiels 110,000 citoyens romains ayant atteint l'âge de puberté, et un nombre triple était fourni par les femmes, les enfants, les esclaves, les marchands et les étrangers exerçant des professions manuelles.

Ce texte prouve aussi que les esclaves étaient alors dans le rapport de 2,5 pour un homme libre, mais en 529, ils étaient dans celui de 26 à 23, ce qui indique de grandes variations suivant les âges et prouve que la manière de calculer de Denys ne peut être appliquée à tous les temps (2).

Dans son ouvrage sur les douze premiers Césars, Champagny (3) a cherché à établir le chiffre total des habitants de l'empire romain à l'époque dont il s'occupe, et pour arriver à ce résultat, il s'est servi d'une méthode qui consiste à établir une proportion entre la superficie des contrées dont la population est connue et celle du reste de l'Empire.

Comme nous l'avons dit plus haut, c'est toujours l'ignorance relative où nous sommes du nombre des esclaves qui rend difficile cette opération.

Ainsi, Pline (4) nous apprend que de son temps la population libre de l'Espagne correspondant aux Asturies, au royaume de Léon, à la Galice et à deux provinces du Portu-

Vie de l'empereur Probus, ch. xvi et xviii. Ibid. Dans les *Panég., Vet.*, VI, XVIII, où il est fait allusion à l'expédition de Maximin Hercule contre les Maures : « tu ferocissimos Mauritaniae populos transtulisti. »

(1) Denys d'Halicarnasse. *Antiquités romaines*, livre IX, 583, l. xxiv.

(2) Sous Tibère, la multitude des esclaves croissait sans mesure, pendant que la population libre diminuait chaque jour (Tacite. *Annales*, livre IV, ch. xxvii).

(3) Franz de Champagny. *Les Césars*, 3^e édit. Paris, 1859, t. II, p. 427 et 428.

(4) Pline. *Histoire naturelle*, livre III, ch. III et Champagny, *loc. cit.*

gal, était de 681,000 hommes libres, tandis qu'aujourd'hui ces mêmes contrées ont 3,769,000 habitants. Une telle différence de nombre tend à prouver, où qu'elles étaient bien pauvres, ou que le chiffre des esclaves y était bien considérable. Admettons plutôt cette dernière explication, car les auteurs de l'époque sont unanimes à nous parler de la richesse et de la prospérité de l'Espagne sous la domination romaine (1).

Se basant sur des calculs de ce genre et sur ceux de son savant collègue Dureau de la Malle (2), dont nous aurons à parler plus loin, en ce qui concerne la population des villes, Champagny arrive au chiffre de 120,000,000 d'habitants pour l'Empire tout entier.

La conjecture de l'historien anglais Gibbon (3), de 120 à 140,000,000, lui paraît probablement au-dessus plutôt qu'au-dessous de la vérité.

Mais, ajoute-t-il très sagement (4), « il ne faut pas trop diminuer le chiffre de la population romaine, car, si les pays chrétiens ont gagné en population, les pays mahométans, au contraire, ont dû perdre beaucoup, et ces pays représentent à peu

(1) Hispanos hominum ditissimos. Phyl. apud. Athen., II. Citation empruntée à Amédée Thierry. *Tableau de l'empire romain*. 1862, p. 104.

(2) D'après ce savant académicien, le chiffre de la population totale d'un pays peut être déduit de la quantité de blé qui s'y consomme. Ainsi, pour l'Italie, nous savons quelle était la quantité de blé qu'elle produisait et Tacite, Josèphe et Aurélius Victor, nous ont donné le montant de l'importation sous l'Empire. Autant de fois la somme de ces deux chiffres renfermera celui qui représente la consommation annuelle d'un nombre convenu d'habitants, autant de fois ce dernier nombre se trouvera renfermé dans celui de la population tout entière. Ce calcul, qu'il serait fastidieux de reproduire ici, lui a donné pour l'Italie à cette époque un total de 9,547,104 habitants. (Dureau de la Malle. *Économie politique des Romains*, Paris, 1840, t. I, p. 299.)

(3) Édouard Gibbon. *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, traduit de l'anglais par F. Guizot, Paris, 1838, t. I, p. 135.

(4) Ibid. *Loc. cit.*, p. 426. Appendice : Superficie et population.

près toute la moitié orientale de l'Empire romain » ; ajoutons-y le nord de l'Afrique, aujourd'hui mieux exploré et où d'innombrables ruines romaines attestent la présence jadis d'une population dix fois plus nombreuse que celle qui l'occupe aujourd'hui.

II

Population de Rome aux différentes époques. — Méthodes d'évaluation de Juste Lipse, d'Anville, Dureau de la Malle, Dezobry.

Avant de chercher à établir le chiffre de celle de Lugdunum, nous examinerons la marche suivie pour l'estimation de celle de Rome, qui pourra nous servir de guide.

Dès la fin du XVI^e siècle, Juste Lipse (1) avait abordé le problème. Après avoir cité le passage de Tacite sur le dénombrement de Claude, qui ne prouve rien pour la ville, il admet des chiffres extraordinaires, et comme preuve de la multitude des habitants qu'elle devait contenir, il cite l'histoire grotesque d'un mode de dénombrement dû à l'imagination délirante d'Héliogabale (2) et un texte de la chronique d'Eusèbe, où il est dit que durant une épidémie, Rome put perdre 10,000 habitants par jour sans se dépeupler. De pareilles évaluations ont été faites par Vossius, Brottier, Fréret, assignant toujours aux villes anciennes une population beaucoup plus considérable que celle de nos capitales modernes.

Vers la fin du siècle dernier, d'Anville (3) a eu le mérite de

(1) Justi Lipsii. *Admiranda sive de magnitudine Romana*, lib. IV. — Antwerp. Plantin, 1599, lib. I, cap. VII et lib. III, cap. III. Voir aussi Vossius. *Observationes de magnitudine Urbis Romæ*, ch. v, p. 23.

(2) Ælius Lampridius. *Vie d'Antonin Héliogabale*, ch. XXVI dans l'*Histoire Auguste*.

(3) D'Anville. *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. LII, édit. in-12.

réfuter, à l'aide de mensurations rigoureuses, ces évaluations fantaisistes, et en suivant exactement sa méthode, Dureau de la Malle, au commencement du nôtre, est arrivé à des déductions sinon tout à fait mathématiques, du moins fort approximatives (1).

Cette méthode consiste à tenir compte dans les évaluations, de la superficie des lieux habités, de la configuration du sol, de la nature des édifices qui le recouvraient.

De plus, dans les mensurations, il ne faut pas se contenter seulement de l'estimation des circonférences des villes, car il est démontré que cet élément est tout à fait trompeur quand on n'y joint pas celui de la superficie.

En ce qui concerne la ville de Rome, nous possédons une donnée capitale, puisque nous connaissons les tracés des murs d'enceinte qui la renfermaient aux diverses époques de son histoire.

Dès son origine, Rome fut circonscrite par une muraille, de chaque côté de laquelle se trouvait une zone de terre inhabitée à laquelle on donnait le nom de *pomœrium* (2). Cette enceinte sacrée, achevée sous les rois (3), fut conservée jusqu'à l'époque impériale, où Auguste permit de construire des maisons sur la partie intérieure du *pomœrium* (4). Plus tard, Claude fit rentrer le mont Aventin dans l'enceinte (5).

(1) Dureau de la Malle, membre de l'Institut. *Économie politique des Romains*, Paris, 1840, 2 vol. in-8.

(2) Plutarque. *Vie de Romulus*, ch. II. — Tacite. *Annales*, livre XII, ch. XXIV. — Andrea Palladio. *Les Antiquités de la ville de Rome*, trad. de l'italien par P. de Launay, Rome, 1637.

(3) Sous Servius Tullius, dont elle a conservé le nom, elle avait 12 kilomètres 127 mètres de circuit. (Note de Dezobry, p. 9 de son édit. de Montesquieu.)

(4) Tite-Live. Livre IV. Digeste : *De rerum divisione*. — Frontin, *De limit. agrorum*.

(5) Aulu-Gelle, XIII, 14. — Varron. *De lingua Latinâ*, v. 143. — Sénèque. *De Brevitate Vitæ*, ch. XIV.

Enfin, l'empereur Aurélien, après avoir consulté le Sénat, augmenta considérablement l'étendue de la ville, qu'il entourait d'une nouvelle muraille qui porta son nom (1), et qui pourtant ne fut achevée que sous Probus.

Les détails précis qui nous sont fournis par les historiens nous renseignent parfaitement sur le tracé des anciens murs; quant à ceux d'Aurélien, leurs ruines subsistent encore en partie, et leurs fondations ont été suivies sur tout leur parcours.

D'après les évaluations de Dureau de la Malle (2), la superficie de Rome sous Auguste était inférieure au cinquième de celle de Paris en 1840 ! Soit 638 hectares 72 ares 34 centiares, et celle comprise dans l'enceinte d'Aurélien n'atteignait que 1,396 hectares 46 ares 9 centiares, c'est-à-dire un peu plus des deux tiers de celle de Paris à la même époque.

Maintenant, si l'on tient compte du mode d'habitation, on remarquera, toujours d'après le même auteur, que les maisons romaines étaient certainement beaucoup moins élevées que les nôtres. De plus, elles étaient entourées de jardins plus ou moins étendus, suivant la fortune des citoyens.

Il y avait en outre des salles de bains, des piscines, des étuves. Les grands personnages possédaient des viviers où l'on nourrissait des lamproies et des murènes. Il y avait aussi le quartier des enfants, des serviteurs et des esclaves. Si ces derniers étaient parfois entassés dans une ergastule, comme ils constituaient en somme un objet de luxe, on ne leur refusait pas toujours l'espace et la lumière. On voit quel peu d'emplacement devaient occuper les habitations particulières.

Et ce n'était rien en comparaison des monuments publics, tels que les théâtres et les amphithéâtres, les thermes, les palais et les jardins publics.

(1) Flavius Vopiscus. *Vie d'Aurélien*, ch. xxxix, dans *Histoire Auguste*.

(2) *Loc. cit.*, t. I, p. 347.

Il y avait donc dans la cité antique beaucoup de place perdue; aussi, en tenant compte de tous ces éléments d'appréciation, Dureau de la Malle donne-t-il à la Rome d'Auguste et de Néron le chiffre de 266 à 284,000 habitants sans compter les faubourgs.

« En admettant, dit-il, Rome deux fois plus peuplée que « Paris relativement à sa superficie, elle n'aurait eu que « 266,684 habitants. »

Dans cette hypothèse, Paris ayant en moyenne 209 habitants par hectare de superficie, la même mesure de terrain à Rome aurait renfermé 418 habitants (1). En calculant ainsi, on fait la part des esclaves, des femmes et des enfants, qui ont toujours été omis dans les dénombrements.

Suivant le même mode de supputation, Rome sous Aurélien ne devait pas avoir plus de 576,738 habitants, chiffres bien inférieurs à ceux qui ont été admis par quelques-uns; car, ainsi que le fait très judicieusement remarquer le même savant, comment pourrait-on faire tenir 1,000,000 d'habitants dans une enceinte dont la superficie est moins du cinquième de celle de Paris, qui n'avait pourtant en 1817, que 713,966 habitants.

Comme on le voit, il y a loin de ce chiffre aux évaluations tout à fait fantastiques de Juste Lipse et de Brottier (2), qui ont proposé ceux de 4,000,000 et de 1,200,000 âmes ! On a vraiment peine à croire à de tels écarts de la part de savants aussi autorisés. Ils ont sans doute pris à la lettre un passage de l'historien Vopiscus disant qu'Aurélien comprit les faubourgs dans son enceinte, qu'il accrut de telle sorte, qu'elle était presque de 50 milles de tour, ce qui ferait 25 lieues de nos mesures ! Il y a évidemment là une erreur de copiste. Comme

(1) *Ibid.* T. I, p. 369.

(2) J. Lipsii. *Loc. cit.* — Brottier. *Not. et Emend. ad Tacit. Annales*, XII, t. II, p. 376, in-4°.

l'abbé de Villeloin, traducteur de l'*Histoire Auguste*, en fait très justement le remarque, c'est 50,000 pas qu'on doit lire et, ajoute-t-il, les ruines qui restent encore de ces murs, comparés par Bélisaire du temps de Justinien, ne paraissent pas être de plus grande étendue (1).

Nous trouvons aussi dans l'historien Vopiscus un passage prouvant que les faubourgs faisaient en quelque sorte partie de la ville. Parlant de leur contour qu'il a bien soin de distinguer de l'enceinte proprement dite, il ajoute « qu'il n'est permis à aucun prince de rien ajouter à ces contours de la ville, sinon à celui dont les conquêtes ont augmenté l'étendue de l'Empire romain de quelque territoire des barbares n'en ayant point fait partie auparavant. Ainsi, Auguste ajouta bien quelque chose, ainsi Trajan, ainsi Néron, sous qui le Pont Polémoniaque et les Alpes Cottiennes furent assujettis à la domination romaine (2). »

Cependant, ce chiffre de 256,684 habitants paraît un peu faible, surtout pour une époque où Rome était à son apogée.

Sans doute, il y a lieu de faire des réserves sur les calculs de Dureau de la Malle, non point qu'ils soient inexacts, mais parce que ce savant a considéré à tort, suivant nous, les limites de la ville comme étant immuables, et n'a pas tenu suffisamment compte des faubourgs, qui déjà au temps d'Auguste étaient immenses (3). L'enceinte primitive de la ville fut plusieurs fois remaniée. Déjà Sylla avait cru devoir l'étendre, et comme nous l'avons vu plus haut, Auguste avait touché au pomœrium, et Claude réuni l'Aventin. Sous le règne de

(1) Vopiscus. *Histoire Auguste. Vie du divin Aurélien* (Note de l'abbé de Villeloin, ch. XXI, p. 65 de sa traduction).

(2) Flavius Vopiscus. *Vie du divin Aurélien*, c. 21, p. 651 de la traduction citée de l'*Histoire Auguste*.

(3) Plin. *Histoire naturelle*, III, ch. IX : Exspatiantia tecta multas addidere urbes. — Dezobry. *Rome au siècle d'Auguste*, 3^e édit., Paris, 1870, t. I, p. 62. — Dezobry. *Ibid.*, t. I, p. 67.

Vespasien, on mesura le tour des murailles, qu'on trouva être de plus de quatre grandes lieues, 13,200 pas (1), étendue qui n'est déjà plus la même que celle qui a été admise plus haut. Plus tard, Aurélien avait annexé une première fois les faubourgs de la ville avant de les renfermer dans les murs (2).

Il est donc juste de tenir compte de ces données. En outre, l'occupation des terrains, n'est pas absolument telle que l'admet le savant que nous venons de citer.

Au rapport de Plin (3), les maisons de Rome au I^{er} siècle étaient très élevées, ce qu'il considère même comme une chose digne d'admiration. Vitruve (4) mentionne aussi cette élévation des maisons romaines à la même époque, et les empereurs Auguste et Néron (5), à cause des accidents qui en résultaient, défendirent de les élever à plus de 70 pieds au-dessus des fondations; mais ces règlements n'étaient pas toujours suivis et les pauvres s'y trouvaient horriblement à l'étroit (4). Juvénal (6) nous montre le poète Codrus mourant de misère sous les toits, et Pétrone donne la description de la foule entassée dans une auberge ou *insula*. Et comme preuve mathématique de tout ce que nous avançons, nous citerons le prix élevé des logements à cette époque, qui nous a été conservé dans les Pandectes (7).

En remontant à des temps déjà fort éloignés, nous voyons

(1) Plin. *Histoire naturelle*, livre III, ch. IX, 13.

(2) Vopiscus. *Loc. cit.*, comparez les ch. XXI et XXXIX.

(3) *Histoire naturelle*, livre III, ch. IX.

(4) Vitruve. *Architecture*, livre II, ch. VIII.

(5) Strabon (V. 235) dit que la hauteur des maisons fut fixée par Auguste au maximum de 70 pieds romains (20 mètres 74 cent.), ce maximum fut réduit à 60 pieds romains (17 mètres 77 cent.), par un édit Trajan. Aurélius Victor. *Epitome* XIII.

(6) Juvénal. *Satire*, III, v. CXCIX et passim, et Gibbon, *loc. cit.*, ch. VI, p. 46. — Dureau de la Malle. *Loc. cit.*, p. 270, t. I.

(7) *Pandectes*. Livre XIX, T. II, n° 30.

avec Denys d'Halicarnasse (1), qu'en l'année 278, il y avait à Rome 110,000 citoyens, nombre qui devait, d'après le même auteur, être triplé pour tenir compte des femmes, des enfants, des esclaves et des étrangers.

Malgré les grandes fluctuations que les chiffres fournis par le cens nous apprennent relativement au nombre des citoyens romains, il est inadmissible qu'une ville qui, suivant Pline, comprenait de son temps, 7 collines, 14 quartiers et 265 carrefours, n'eut pas une population au moins double de celle qu'elle possédait quatre siècles auparavant!

Il est donc probable que la Rome des premiers Césars avait y compris les faubourgs, une population qui ne devait pas être bien au-dessous de 800,000 habitants.

Le savant Dezobry (2), dont nous ne saurions méconnaître la haute autorité en ces matières, estime à 1,200,000 habitants la population de Rome sous Auguste. Partant de ce fait que le cens avant la guerre sociale ne dépassait pas 460,000 et après 450,000 seulement, il conclut de cette diminution, qu'à partir de cette époque, le dénombrement n'embrassa plus que la ville de Rome. Il trouve surprenant que si l'on avait, comme autrefois, porté dans les recensements tous les citoyens romains (ceux de Rome comme ceux de l'Italie), il ne s'en soit trouvé que 4,000,000 pour toute la Péninsule. Nous répondrons d'abord que si le cens donne à très peu de chose près le chiffre des habitants de la ville jusqu'à la guerre sociale, il n'en est plus de même à partir de cette époque, comme le prouve le texte même de la loi Julia Municipalis dont nous avons parlé. En outre, ce chiffre de 4,000,000, recueilli sur le monument d'Ancyre, est applicable à tout l'Empire et non

(1) Denys d'Halicarnasse. *Antiquités romaines*, 583, livre XXIV.

(2) Ch. Dezobry. *Rome au siècle d'Auguste*, t. III, p. 59, de l'édition de 1835, et t. III, p. 193, 601, de la 3^e édition de 1870.

pas à l'Italie seulement : il ne vise que les seuls citoyens romains et non la population tout entière.

Abordant le même problème, mais à un point de vue bien différent, M. Hirschfeld, de Berlin, dans un récent travail sur la police de sûreté dans l'Empire romain, dont je dois la connaissance à M. Allmer, qui actuellement en achève la traduction pour la *Revue épigraphique* (1), dit positivement que cette dernière était beaucoup plus nombreuse à Rome que dans n'importe quelle grande ville moderne, d'où l'on peut conclure que la population atteignait près d'un million d'âmes!

Nous objecterons à cette manière de voir que les cohortes de vigiles n'étaient pas seulement destinées au maintien de l'ordre, mais qu'elles devaient servir à défendre la ville contre les révoltes intérieures ou les coups de main du dehors.

Nous devons encore à l'obligeance de M. Allmer le renseignement suivant : Après avoir énuméré les distributions d'argent qu'il fit au peuple de Rome (2), l'empereur Auguste déclare formellement que jamais le nombre des personnes qui y furent admises ne fut inférieur à 250,000, il alla même jusqu'à 320,000. Or ce nombre, qui représente celui des citoyens admis à l'assistance publique, était bien loin de représenter la population de Rome tout entière, qui renfermait en outre des citoyens assez riches pour ne point prendre part à l'aumône publique, des étrangers et des esclaves. En admettant que par suite des proscriptions antérieures la classe riche fut

(1) *Revue épigraphique du midi de la France*, 1891, n° 64, p. 146. Sous Tibère (Tacite, *Annales*, livre IV, ch. xxvii), et sous Néron, ibid. (l. XV, ch. xlvi), il y eut des menaces sérieuses de guerre servile. Sous Marc-Aurèle (Jules Capitolin, *Vie d'Antonin le philosophe*, cap. xiv, apud. *Hist. August. Script.*), les barbares s'avancèrent jusqu'à Aquilée et menacèrent Rome. Pour marcher à leur rencontre, on leva jusqu'aux esclaves et aux gladiateurs. Il fallait donc de toute nécessité, même en temps de paix, que la ville fût bien gardée.

(2) *Gestes du dieu Auguste*, etc., loc. cit., ch. xv.

réduite à 60 ou 80,000 âmes seulement, en calculant suivant notre méthode, on arrive encore à peu près au même chiffre.

Aux époques postérieures à Aurélien, elle devait atteindre également un chiffre bien supérieur à celui de 576,738 qui nous a été fourni par le calcul. Un texte très précis (1) du temps de la décadence, nous apprend que sous Théodose, la totalité des maisons des quatorze quartiers de la ville s'élevait à 48,382. En accordant 25 personnes par maison, on arrive au chiffre énorme de 1,200,000 habitants. Seule, l'immigration graduelle de toute la population de l'Italie dans la capitale au moment de l'arrivée des barbares, peut expliquer cette augmentation vraiment extraordinaire (2).

III

Population de la Gaule. — Son évaluation d'après deux textes de César et de Strabon. — Opinions de Wallace, de Desjardins, de l'auteur de *l'Histoire de César*. — Comment on doit résoudre ce problème.

Passons maintenant à la Gaule. Ce n'est pas seulement de nos jours que l'intéressant problème du nombre de ses habitants a été soulevé. Vers le milieu du siècle dernier, un statisticien anglais, Wallace (3), dans une dissertation fort

(1) Notice de l'Empire citée par Gibbon. *Décadence et chute de l'Empire romain*, t. VI, p. 42. Quand Rome fut assiégée par les Goths, le mathématicien Ammonius mesura l'enceinte de la ville, et trouva que la circonférence était de 21 milles. Le plan de la ville formait presque un cercle. En admettant que le mot *insula* répond à un corps de bâtiment plus petit que celui de *domus*, il est difficile d'y admettre moins de 25 habitants, et ce texte conserve toute sa valeur.

(2) Montesquieu. *Grandeur et décadence des Romains*, ch. xvii, p. 124. Ed. Dezobry : « L'Italie qui n'avait plus que des jardins abandonnés, etc. »

(3) R. Wallace. *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes, dans lequel on établit qu'il était plus considérable dans l'antiquité*, traduit de l'anglais par de Joncourt, Londres, 1754, in-12.

curieuse, où il s'efforce de démontrer par le calcul et par l'histoire que la terre était beaucoup plus peuplée dans l'antiquité que de nos jours, avait déjà cherché à se rendre compte, aussi bien pour la Gaule que pour les autres pays, du nombre des habitants qu'ils pouvaient contenir.

Sa méthode, qu'il a empruntée au mathématicien Hal'ey, s'appuie sur deux textes, l'un de César, l'autre de Strabon, qui établissent que la population d'une ville ou d'un peuple est égale au quadruple du nombre des hommes en état de porter les armes, de telle sorte qu'étant connu le chiffre d'une armée, on en peut déduire celui de la population en le multipliant par quatre.

Ainsi, César après sa victoire sur les Helvètes (1), trouva dans leur camp un état détaillé de tous ceux qui avaient entrepris l'expédition qui, comme on le sait, était une véritable émigration. Elle se composait de 263,000 Helvètes, 36,000 Tulinges, 14,000 Latobriges, 23,000 Rauraques, 4,000 Boïens, en tout 368,000 personnes; et le nombre de ceux qui étaient en état de porter les armes se montait à 92,000. « Ex his qui arma ferre possent ad millia xcii. » Ce qui fait précisément le quart. Strabon (2) établit à peu près la même proportion chez les Salasses, peuplade gauloise des Alpes que l'empereur Auguste vendit comme esclave ou extermina par le fer.

En suivant ce mode de dénombrement, Wallace se croit en droit d'affirmer que les Gaules lui paraissent avoir été aussi peuplées à l'arrivée des Romains qu'elles le sont aujourd'hui. Or, voici par quels calculs il appuie cette assertion : « Dans le second livre de ses commentaires (3), dit-il, César nous donne

(1) Cæsar. *De Bello Gallico*, livre I, ch. xxix, César dit même que ce document était écrit en lettres grecques.

(2) Strabon. *Géographie*, livre IV, ch. vi, 1.

(3) Cæsar. *De Bello Gallico*, livre II, ch. iv. Le texte de César de la collection Panckouke, trad. Artaud, porte pour les Aduatiques XXIX millia, ce qui fait 29,000 au lieu de 19,000.

une liste particulière des levées qui furent faites contre lui dans la Belgique; ce fut à cette occasion que les Bellovaques entreprirent d'appeler sous les armes 60,000 hommes, les Suessions, 50,000; les Nerviens, 50,000; les Atrebatés, 15,000; les Ambiens, 10,000; les Morins, 25,000; les Ménapiens, 9,000; les Calètes, 10,000; les Vélocasses et les Véromanduens, 10,000; les Aduatiques, 19,000; les Germains, 40,000; total : 298,000 (1).

« Or, il n'est pas probable, ajoute-t-il, que cette levée, comprît tous les hommes en état de porter les armes, car il était informé que les Bellovaques pouvaient fournir 100,000 hommes, quoiqu'ils ne se fussent engagés que pour 60,000. En prenant maintenant le total dans la proportion de 10 à 6, le montant des hommes dans tous les États de la Belgique, capables de porter les armes, devait être de 496,666, et en quadruplant ce dernier nombre, la Belgique devait avoir contenu 1,986,664 habitants, que nous pouvons supposer libres ou non appliqués à des emplois serviles. Or, en admettant, ce qui est assez rationnel, cette dernière catégorie d'habitants trois fois aussi nombreuse que le reste, on arrive à 8,000,000 d'habitants, et comme la Belgique ne formait que la quatrième partie des Gaules, on arrive au chiffre considérable de 32 millions d'habitants pour tout le pays. »

L'examen d'un autre passage dans lequel le même écrivain fait mention des nombreuses levées que firent les Gaulois pour la délivrance d'Alésia, permet d'arriver aux mêmes conclusions (2). Ce passage prouve, en effet, que ces contingents étaient bien en dessous, comme nombre, de ce qu'on aurait

(1) César dit beaucoup plus explicitement : « *Condrusos, Eburones, Cæresos, Pæmanos, qui uno nomine Germani appellantur, arbitrari ad quadraginta millia.* Suivant Tacite (*Mœurs des Germains*, ch. xxviii), les Nerviens, qui fournirent 50,000 hommes, étaient aussi des Germains.

(2) César. *De Bello Gallico*, livre VII, ch. Lxxv.

certainement pu obtenir, soit qu'une grande partie des Gaules fût déjà occupée par l'ennemi, soit qu'on eût résolu de ne pas faire marcher tous les hommes propres à la guerre, de peur que le grand nombre n'occasionnât de la confusion et qu'il fût impossible de les nourrir. Des chiffres mêmes fournis par César comparés à ceux du premier dénombrement, il résulte que l'armée de secours d'Alésia ne comprenait pas la dixième partie des hommes communément employés à la guerre dans toute l'étendue des Gaules. Or, comme cette armée se montait alors à 248,000 hommes, le nombre des citoyens libres en état de porter les armes devait être de 2,480,000. Le quadruple de ce dernier nombre, qui est celui de tous les citoyens libres est de 9,920,000. Et cette somme triplée fait le nombre du petit peuple ou des esclaves, savoir 29,760,000 (1). D'où il résulte que la totalité de la nation se montait à 39,680,000, chiffre énorme qui pourrait même aller jusqu'à 48,000,000, si l'on s'en rapportait aux nombres fournis par Plutarque (2).

De tels chiffres nous semblent excessifs, et nous partageons sur ce point l'opinion de M. Desjardins (3). En ce qui concerne le siège d'Alésia, nous admettons comme lui que la topographie ne permet pas d'admettre sur un espace aussi restreint la présence de telles masses de combattants. De plus, il eût été inconcevable que 80 ou 90,000 Gaulois se fussent laissés tranquillement investir par 60,000 Romains, procédant sous leurs yeux à des travaux de circonvallation conduits à ciel ouvert. Les manuscrits donnant des chiffres romains, il serait possible que l'exagération ne fut pas imputable à César. Tous portent cependant Lxxx, mais il peut bien s'être glissé quelque erreur de copiste.

(1) Wallace. *Loc. cit.*

(2) Plutarque. *Vie de César*, ch. xv. — cf. Cicéron. *Pro Marcello*, ch. III.

(3) E. Desjardins. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, 1878, t. II, ch. iv, p. 550-552.

Outre que César nous paraît encore sujet à caution, quand il nous parle de si nombreuses armées levées dans des pays que nous savons pertinemment avoir été couverts de forêts et de marécages à cette époque, nous pensons qu'il est peut-être exagéré d'évaluer au triple des citoyens libres, la masse du peuple et des esclaves. Chez une nation aussi belliqueuse, il ne pouvait y avoir un aussi grand nombre de non valeurs. Nous savons aussi par les historiens que cette catégorie d'habitants n'était pas nombreuse; les nobles, mais surtout les clients, formaient la partie principale de la nation. Quant aux esclaves proprement dits, on est autorisé à admettre qu'il y en avait fort peu dans les Gaules (1).

Relativement à la Belgique, il faut bien reconnaître que le proconsul, dans son dénombrement du II^e livre, outre les 40,000 Bellovaques à retrancher, ne fait mention ni des Rémois ses alliés, ni des Trévires, des Médiomatrices et des Leukes, qui ne prirent point part à la lutte. Or, il est certain que si l'on tenait un compte proportionnel de ces diverses nations dans le dénombrement général de cette partie de la Gaule, on arriverait à un chiffre exorbitant et tout à fait inadmissible. César exagérerait très certainement le nombre de ses adversaires et il est plus rationnel de s'en rapporter au témoignage de Strabon, qui prétend que la Belgique pouvait fournir aisément 300,000 hommes en état de porter les armes; chiffre qui multiplié par 4 donne 1,200,000 habitants pour tout le pays (2).

Au surplus, dans ces énumérations d'armées, il est déjà

(1) A. Thierry. *Histoire des Gaulois*, t. I, livre IV, ch. 1, p. 471.

(2) Strabon (livre IV, IV, 3), en parlant des Belges, dit qu'ils sont voisins des Germains et leur ressemblent pour le genre de vie. Grâce à la fécondité des femmes, on comptait chez eux jusqu'à 30 myriades (τριακοσίας μυριάδας) d'hommes en état de porter les armes. Comme nous le montrons plus loin, c'est à l'origine germanique de plusieurs des peuples de la Belgique que cette fécondité doit être attribuée.

question de peuplades germaniques établies dans la Belgique, qui ne doivent évidemment pas entrer en ligne de compte.

En consultant attentivement les *Commentaires*, on arrive bien vite à cette conclusion, qu'à l'arrivée du conquérant, le pays n'était pas habité en raison de son étendue. Les villes les plus peuplées, Genabum, par exemple, n'avaient guère plus de 40,000 habitants (1); et, en général, il existe toujours une proportion entre la population des villes et celle du reste d'un pays.

Disons en outre que depuis plusieurs siècles, les Gaulois émigraient continuellement et en grand nombre, qu'ils allaient établir des colonies dans le centre de l'Europe, voire même jusque sur les plateaux lointains de la Phrygie (2).

Suivant un écrivain sérieux, qui a consacré à l'histoire des Gaulois avant César un intéressant ouvrage, il est rationnel d'admettre « qu'actuellement les contrées qui fournirent l'armée de Vercingétorix et celle qui vint au secours d'Alésia, c'est-à-dire la Gaule chevelue seulement, ne pourraient donner aujourd'hui au delà d'un nombre double de combattants, et en s'arrêtant à cette proportion, il en résulterait que restreinte par ses bois et ses marais, l'ancienne population gauloise s'élevait à la moitié de celle que présente aujourd'hui le même territoire après ses nombreux défrichements, ce qui ferait encore de 15 à 18,000,000 d'habitants. Quand la partie productive du sol devenait insuffisante pour nourrir la totalité de ses habitants, l'excédant de la population trouvait plus commode d'émigrer que de défricher les bois et d'assainir les

(1) C'est le chiffre que donne César, en parlant de l'extermination totale de ses habitants (livre VII, ch. XVIII); mais il dit auparavant qu'un grand nombre de personnes s'y étaient réfugiées à ce moment. Ce chiffre doit donc être considéré comme excessif.

(2) Félix Robiou. *Histoire des Gaulois d'Orient*, Paris, Imprimerie Impériale, 1866. — Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, t. I, livre II, ch. II et livre III, ch. IX, 3^e édit., 1859.

marais. Telles étaient donc les habitudes des anciens Gaulois, qui aimaient mieux réduire leur population au taux des ressources territoriales alors existantes, que d'élever par de grands travaux le produit de leur sol au niveau des besoins d'un plus grand nombre d'hommes » (1).

Si maintenant nous tenons compte des données fournies par l'histoire et l'archéologie, relativement à la configuration du sol, nous sommes obligés de restreindre encore de beaucoup ce chiffre de 18,000,000, en dépit des assertions mêmes de César.

Les beaux travaux de M. Alfred Maury (2) sur les grandes forêts de la Gaule sont venus prouver, d'une manière indubitable, que ces dernières occupaient une immense étendue de territoire, infiniment plus grande qu'on ne l'avait admis jusqu'à présent. Or, depuis longtemps, les Gaulois habitant dans des villages et dans des villes, ne campaient plus dans les forêts comme les Germains (3); il n'est pas permis de douter qu'elles ne fussent absolument désertes.

Lorsqu'un voyageur quittant Massalie remontait dans l'intérieur des terres, c'était toute une succession de forêts immenses qu'il avait à traverser. A peine entrait-il dans la Viennoise, qu'il se trouvait dans ces vastes forêts, où suivant Chorier (4) le souvenir des cérémonies druidiques subsistait encore il n'y a pas deux siècles. A droite, il avait la grande chaîne boisée des Cévennes se reliant à celle des Arvernes. Au delà de la Loire, à l'Ouest, de même qu'à l'Est, chez les

(1) Théodore Berlier, ancien conseiller d'État en France, *Précis historique de l'ancienne Gaule, ou recherches sur l'état des Gaules avant les conquêtes de César*, Bruxelles, 1822, p. 193, 194.

(2) Alfred Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, Paris, 1850.

(3) Tacite, *Mœurs des Germains*, ch. xvi et xxvii.

(4) Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, t. I, livre I, p. 60, Grenoble, 1661.

Séquanais, une prodigieuse masse d'arbres recouvrait littéralement le pays. La forêt des Ardennes était surtout célèbre par sa continuité et son étendue, comprenant l'Alsace actuelle, la Lorraine, une bonne partie de la Belgique et de nos départements du Nord. Il en était de même de la vieille Armorique, où le culte national trouvait un dernier asile dans la profondeur des bois.

Quand les Romains eurent soumis les Gaules, ils se gardèrent bien de mépriser ces richesses incomparables et de les livrer sans mesure au défrichement. Elles furent confiées à une sorte d'administration spéciale (1), qui ordonnait des coupes régulières dont le produit servait à alimenter le trésor particulier des empereurs. Elles furent donc conservées pendant toute la durée de l'Empire. Aux époques de troubles et de décadence, elles servirent sans doute de rempart contre les envahisseurs, mais aussi de refuges pour les révoltés, comme lors des insurrections de Florus et de Sacrovir et plus tard des Bagaudes (2).

Les chartes, les terriers, les anciennes polyptiques des couvents, de même que les traditions locales, nous montrent quelle importance elles avaient encore au moyen-âge.

En calculant d'après les indications précises qui nous sont fournies par l'ouvrage de M. Alfred Maury, on peut dire sans exagération que bien près des trois quarts des Gaules étaient recouverts par les forêts (3). Il y a quatre ans, alors que

(1) Suivant Suétone, *César* (xix), les consuls avaient la surveillance des forêts et des chemins.

(2) Tacite, *Annales*, livre III, ch. xlii : *Petebantque saltus, quibus nomen Arduenna*. — Amédée Thierry, *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, Paris, 1847, t. III, ch. 1^{re}.

(3) Il est regrettable que le savant allemand Kiepert, dans son *Atlas antiquus*, 5^e édit., tab. XI, n'ait pas figuré les forêts de la Gaule; par contre, il n'a garde d'oublier les étangs de la Dombes qui, comme on le sait, ont été créés artificiellement, vers le XIII^e siècle seulement. —

j'assistais avec mon regretté frère, le docteur Daniel Mollière, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu de Lyon, aux merveilleuses découvertes de Trion, nous fûmes véritablement surpris de l'énorme quantité d'ossements de sangliers et autres animaux sauvages qui se trouvaient dans les remblais, preuve manifeste qu'aux premiers siècles de notre ère, la population de Lugdunum faisait sa nourriture principale de ces animaux, qui ne vivent que dans les grandes forêts, et que ces dernières s'étendaient jusqu'aux portes de la cité (1).

Même au II^e siècle de notre ère, la colline était encore couverte d'arbres jusqu'au pied des remparts qui entouraient la ville. Nous lisons dans les *Actes des SS. martyrs Alexandre et Epipode*, que sur une hauteur qui dominait Lyon se trouvait un bois épais et au milieu un petit vallon servant à l'écoulement des eaux pluviales. Une végétation vigoureuse d'arbustes à fruits et d'épines recouvrait ce vallon d'une voûte impénétrable aux regards, etc., etc. (2).

Si donc les forêts ne mettaient pas un obstacle direct à l'augmentation de la population, du moins leur présence prouvait-elle que cette dernière n'était pas alors très compacte. Et comme nouveau témoignage provenant d'un écrivain du

C. Guigue. *Essai sur les causes de la dépopulation de la Dombes, origine de ses étangs*, Bourg, 1857, p. 52 et suiv.

(1) A. Allmer. *Découvertes de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*, rapport lu à l'Académie de Lyon, le 29 mai 1885, p. 37.

(2) Act. SS. Epip. et Alex., 6. — Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois sous l'administration romaine*, t. II, ch. v, p. 219. Il y avait dans ce vallon une grotte où furent placés les corps des deux martyrs. Telle fut l'origine de la crypte de Saint-Jean, dont on changea plus tard le nom contre celui de Saint-Irénée, qu'elle porte encore aujourd'hui. Comme on le voit, ce bois était contigu aux murs de la ville. — Cf. *Voyage du saint Calvaire sur la montagne des martyrs de Lyon à Saint-Irénée*, par le chanoine Nicolas Nivon, Lyon, MDCLXIV, p. 245 et suiv. — Meynis. *La montagne sainte* (Mémoires de la Confrérie des saints Martyrs), Lyon, 1880, ch. III.

second siècle, en général très bien informé, nous citerons celui de l'historien Josèphe. Dans le discours qu'il met dans la bouche d'Agrippa pour dissuader les Juifs de faire la guerre aux Romains (1), après avoir énuméré les ressources immenses de leur empire, il leur montre les Gaulois, non seulement résignés, mais satisfaits de faire partie de ce grand Empire, et « obéissant à douze cents soldats de cette nation « aujourd'hui la maîtresse du monde, nombre qui égale à « peine celui de leurs propres villes », ce qui eût été certainement impossible s'il y avait eu 30 ou même 20 millions seulement d'habitants, suivant l'opinion de l'auteur anglais. Aussi bien, le texte de Josèphe ne vise-t-il que les soldats romains des garnisons, le service de la sûreté étant confié à des milices nationales d'ailleurs fort peu nombreuses. Mais hâtons-nous de le dire, sous Tibère, époque plus rapprochée de la conquête, huit légions étaient encore occupées à tenir en respect à la fois les Gaules et la Germanie (2).

L'auteur de l'*Histoire de César* (3), que nous citerons ici pour terminer, a tiré des nombres fournis par les *Commentaires* les conclusions à notre avis les plus rationnelles. Défalquant du chiffre des soldats engagés dans la dernière guerre celui de la coalition des Belges, pour ne pas faire double emploi, et ajoutant celui des Helvètes, il fait en même temps la part de chaque peuple dans les contingents fournis, et tient compte également de ceux qui s'abstinrent. Il conclut que les Gaulois armaient les trois cinquièmes de leur population virile lorsque l'ennemi était près de leur territoire, et seulement un

(1) Flavius Josèphe. *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains*, traduit en français par Arnaud d'Andilly, Bruxelles, MDCCIII, livre II, ch. xxviii, p. 228, 229.

(2) Tacite. *Annales*, livre IV, ch. v.

(3) *Histoire de César* (par l'empereur Napoléon III), Paris, 1866, t. II, p. 18 et 19.

cinquième et même un dixième lorsqu'il était plus éloigné. Il faudra donc augmenter les contingents réellement fournis, tantôt de deux cinquièmes, tantôt dans une proportion plus élevée, suivant la distance du théâtre de la guerre et, en ajoutant ceux qui n'y prirent point part, on a le chiffre de 1,804,200 hommes en état de porter les armes qui, multiplié par 4, suivant la méthode de Strabon, donne celui de 7,216,800 habitants pour la Gaule tout entière.

Suivant le même écrivain, on arrive à un résultat approximatif à l'aide d'un texte de Diodore de Sicile (1), qui estime que les divers peuples de la Gaule oscillaient entre 50,000 et 200,000 âmes, ce qui ferait une moyenne de 125,000 environ! Or, si l'on prend le mot *αὐτογενες* dans le sens d'habitant, et si l'on admet avec Tacite (2) qu'il y avait en Gaule 64 nations, on arrive à 8,000,000.

C'est encore à l'aide de ce texte de Diodore, qu'un savant économiste contemporain (3) a obtenu le même chiffre. Déjà avant lui, le jurisconsulte Ortolan (4) avait estimé à 10,000,000 la population des Gaules.

Suivant les calculs de M. Levasseur, la densité de la Gaule entière aurait été quelque peu supérieure à 12 habitants par kilomètre carré. De nos jours, sur le même territoire, elle s'élève en moyenne à environ 80 habitants pour le même espace; ce qui est parfaitement d'accord avec les données précédentes.

(1) Diodore de Sicile. *Histoire universelle*, livre V, ch. xxv.

(2) Tacite. *Annales*, livre III, ch. xliv. — Strabon (livre IV, ch. III, 2), admet soixante peuples dont les noms étaient inscrits sur l'autel de Lugdunum.

(3) E. Levasseur. *La population française. Histoire de la population avant 1789 et Démographie de la France*, Paris 1889, ch. II, p. 99.

(4) Ortolan cité par Levasseur « Dissertation sur la formation de la nation française, dans son *Histoire de la législation romaine*. Quant aux calculs de M. Beloch : « *Die bevölkerung der Griechisch Römischen Welt* », nous avouons humblement ne les avoir pas compris.

On peut donc conclure de tout ceci que les Gaules étaient certainement moins habitées qu'on ne l'admet généralement, et que si nos ancêtres transalpins furent célèbres par leur intrépidité et leur courage, ils étaient loin d'être aussi nombreux qu'on l'a cru (1).

Nous ne nous étonnerons donc pas que dans son livre déjà cité, Dureau de la Malle (2), déduisant du chiffre des impôts perçus, celui des habitants, estime qu'au IV^e siècle, la population des Gaules qui comprenaient alors, outre la France, la Belgique, la Bavière et la Prusse rhénanes, et la Suisse moins les Grisons, ne dépassait pas 10,000,000; tandis que les mêmes pays représentaient 39,716,000 âmes au moment où il écrivait (1840).

M. de Champagny (3) pense qu'à cette époque, par suite du désastreux système administratif inauguré par Dioclétien, la population des Gaules devait être beaucoup moins considérable qu'elle ne l'était sous Néron, et nous ajouterons même au moment de la conquête. Nous admettons pleinement cette opinion, et faisons remarquer en plus que déjà à diverses reprises les Barbares avaient ravagé cette province, qu'elle venait d'être déchirée par les guerres civiles, et que l'insurrection des Bagaudes y avait été la cause d'une véritable dépopulation.

(1) Polybe. *Histoires*, livre II, xv; livre III, ch. xli et ch. xlviii.

(2) Dureau de la Malle. *Économie politique des Romains*, t. I, p. 307.

(3) Champagny. *Les Césars*, t. II, 427, loc. cit. Voir à ce sujet tout le ch. VII du traité de Lactance sur la *Mort des persécuteurs*, traduction française, Utrecht, 1687, et une lettre de l'empereur Julien, ad P. S. Q. Atheniensium, également dans le même sens.

M. E. Levasseur (*Histoire des classes ouvrières en France*, Paris, 1859, t. I, ch. VIII, p. 79 et suiv.) insiste sur la décadence de l'industrie et des arts en Gaule ainsi que sur la misère qui y régnait sous l'Empire de Dioclétien.

IV

Applications des méthodes précédentes au vieux Lugdunum. — Topographie raisonnée de la ville romaine et de la cité gauloise. — Nombre des habitants du I^{er} au IV^e siècle.

Cherchons maintenant à appliquer ces méthodes à l'évaluation de la population de notre ville vers la même époque, c'est-à-dire du I^{er} au IV^e siècle, avant tout mélange d'élément barbare, burgondes ou francs, et en tenant compte des pertes subies sous Septime-Sévère.

Nous constaterons tout d'abord qu'il est extrêmement facile de fixer exactement les limites de notre cité durant toute cette période de son histoire, aussi bien qu'au moyen-âge ; car on a découvert les restes des murs d'enceinte qui l'entouraient.

« Cette muraille devait partir du bord de la Saône, à l'endroit présentement appelé la Quarantaine, vers le débouché du pont d'Ainay, gravir directement la pente par derrière les fortifications modernes, et les suivre jusqu'au cimetière de Loyasse, laissé en dehors, pour redescendre vers la rivière, qu'elle atteignait à l'extrémité du rocher de Pierre-Scize (1). »

La Saône, qui formait en quelque sorte la corde de l'arc formé par la muraille, servait de limite à la ville du côté de l'est. Suivant un historien de Lyon (2), ce tracé a dû être différent avant et après le grand incendie du I^{er} siècle, qui nécessita la reconstruction complète de la ville, et ce fut certainement au profit de la cité, puisque Claude avait étendu

(1) Allmer et Dissard. *Trion*; exposé préliminaire : Assiette de la ville, p. xxj.

(2) Montfalcon. *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, Lyon, 1866, t. I, p. 85.

son territoire jusqu'aux sources captées par les grands aqueducs.

Mais nous devons l'avouer, il est fort difficile de reconnaître l'existence de cette muraille au milieu des substructions du même genre, restes de l'enceinte continue des rois burgondes et de la cité du moyen-âge. Elle ne devait pas être bien importante, car après sa victoire sur Albin, Sévère n'eut aucune difficulté pour entrer dans la ville. Cependant plus tard, sous Constance, quand les barbares essayèrent de s'en emparer par un coup de main, Lyon en fermant ses portes put éviter d'être pillé et saccagé par eux (1).

Maintenant, si l'on jette un coup d'œil sur le beau plan de restitution de l'ancien Lugdunum, dressé par M. Chenavard (2), on voit que la ville romaine n'allait pas au delà de l'entrée du faubourg de Vaise. Le tombeau des Deux Amants, qu'on voyait autrefois au bas de la montée de l'Observance et qui fut détruit en 1702, indiquait précisément la limite des habitations de ce côté.

Au delà de ce point, on n'a jamais rencontré aucune trace de substructions anciennes pouvant faire penser à l'existence d'un centre de population quelconque.

Suivant les auteurs des *Antiquités de Trion* (3), la muraille romaine devait partir du bas de la montée de l'Observance pour atteindre presque en ligne droite le sommet de la colline. Nous pensons que ce point de départ doit être reculé d'une

(1) Ammien Marcellin. *Histoire romaine*, livre XVI, ch. xi.

(2) Duruy (*Histoire des Romains*, t. IV, p. 574) a reproduit d'après les *Lugdunensis historiae monumenta*, le plan de Lyon antique de Chenavard. Montfalcon a donné dans son édition de Spon une jolie gravure du même artiste représentant Lugdunum au premier siècle, d'après les données fournies par l'histoire et l'archéologie. Voir surtout Chenavard : *Lyon antique restauré d'après les recherches et documents de J.-M. Artaud*, etc., Lyon, MDCCCL, in-folio. Il place à tort un nombre trop considérable d'habitations sur la côte Saint-Sébastien et même plus haut sur la colline.

(3) *Trion*, par MM. Allmer et Dissard. Exposé préliminaire, ibidem.

centaine de mètres environ, au delà de l'École vétérinaire actuelle, et placé vers l'entrée de l'impasse où se trouve une maison moderne, ornée d'anciennes sculptures provenant de l'abbaye de l'Ile-Barbe. M. le Dr Arloing, directeur de l'École vétérinaire, a trouvé dans les archives de cet établissement (1) le procès-verbal de la découverte qu'on fit, il y a trente ans environ, des fondations d'une villa gallo-romaine somptueuse sur l'emplacement même de la grande cour d'honneur qui donne accès sur le quai. Il lui semble inadmissible que de telles constructions aient pu être placées tout à côté et en dehors d'un mur d'enceinte, mais bien plutôt dans son intérieur. Nous adoptons entièrement cette manière de voir.

Du nouveau point de départ que nous indiquons, le mur gravissait la hauteur jusqu'à la vieille tour du moyen âge, qu'on voit encore à ce niveau, pour suivre la crête de la colline (2), laissant en dehors le territoire actuellement occupé par le cimetière de Loyasse, et enfermant dans son intérieur tout le plateau de la Sara.

Il est probable également que les habitations n'étaient pas nombreuses dans la vallée de Gorge-de-Loup, qui se trouvait elle-même séparée de l'enceinte de la ville par l'immense nécropole de Trion. En somme, à l'époque romaine, la rue de Trion dans toute sa longueur et de chaque côté, le carrefour de Trion, Vaise, la Guillotière, ne faisaient point partie de la ville, qui correspondait ainsi à peine à notre 5^e arrondissement, c'est-à-dire à toute la superficie de la colline depuis les

(1) *Archives de l'École vétérinaire*, procès-verbal manuscrit des découvertes archéologiques faites dans le sol de la cour principale, rédigé par M. Martin Daussigny pour M. Rodet, alors directeur.

(2) Abbé Greppo. « Note sur la construction des murs et fortifications de la ville de Lyon », *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, t. V, p. 423.

murs d'enceinte jusqu'à la Saône. Quant à la petite agglomération qui, sur la rive gauche de la rivière, formait le chef-lieu de Condate, elle ne faisait point partie de la cité. Si nous en tenons compte dans nos supputations, c'est parce que ses habitants, bien plus encore que les Romains de la ville haute, ont été nos ancêtres, et ont formé notre race.

Vers l'autel d'Auguste et l'amphithéâtre des trois Gaules, qui se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien jardin des Plantes, on rencontre relativement peu de traces d'habitations; il n'y avait là qu'un centre de population à proprement parler peu étendu. Au delà de la place des Terreaux, par suite de la division des eaux du Rhône et de la Saône en plusieurs bras, l'espace où se trouve actuellement le centre de la ville, coupé d'îlots et de marécages fréquemment submergés, ne pouvait guère être occupé à l'origine que par quelques cabanes de pêcheurs. (1)

Toutefois, sur l'emplacement actuel du quartier d'Ainay, la découverte de nombreuses mosaïques, de murs et de fondations, prouve qu'il existait là un groupe de villas magnifiques, peut-être même un faubourg assez habité.

Quant au sol du quartier Bellecour, alors formé d'alluvions et périodiquement inondé, il était très certainement désert à l'époque des Antonins, puisqu'on y a trouvé les

(1) Les archéologues ne sont pas d'accord sur l'importance qu'il convient d'attribuer à la population romaine de la presqu'île; tandis que quelques-uns (cf. De Boissieu, *Ainay, son autel, son amphithéâtre, ses martyrs*, Lyon, 1864, in-8^o) admettent que cette partie du territoire de Lugdunum était très habitée, d'autres avec plus de raison tiennent compte des crues périodiques des deux rivières, des inondations, de la présence de véritables îles mentionnées par les historiens, pour restreindre de beaucoup l'importance de la ville basse. (Cf. Allmer. *Loc. laud.*) Sur ces points controversés, comparer la carte du Lyon romain donnée par Raverat (*Fourvières, Ainay et Saint-Sébastien sous la domination romaine*, Lyon, MDCCCLXXX), avec celle de MM. Allmer, Dissard et Louis Morel, annexée au *Recueil des Inscriptions lyonnaises*.

restes d'un *ustrinum*. Or, on sait que jamais chez les Romains on ne brûlait les morts dans l'enceinte des villes ni dans les lieux habités (1).

Il résulte donc des considérations qui précèdent que la cité romaine occupait un espace répondant à peine à notre 5^e arrondissement, et que la population gauloise de l'autre rive pouvait être considérée, sinon comme quantité négligeable, du moins comme fort peu nombreuse, tout au moins pendant les deux premiers siècles.

Mais avant de chercher, suivant la méthode que nous avons choisie, à déduire de l'espace habité par la population moderne le chiffre de l'ancienne, il nous faut auparavant déterminer comment cette dernière occupait aussi cet espace. Si cette évaluation, ainsi qu'on le verra plus loin, n'est pas absolument mathématique, très certainement elle doit fort approcher de la vérité.

Examinons en premier lieu la ville romaine, et voyons quels étaient les espaces, forcément inhabités ou tout au moins peu habités, qu'elle renfermait. D'abord, le palais de l'Empereur entouré de jardins qui occupaient toute la surface que couvre aujourd'hui l'hospice de l'Antiquaille et ses dépendances; palais magnifique et grandiose, qui ne devait pas renfermer un nombre d'habitants bien considérable. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'après l'incendie du I^{er} siècle il ne fut pas reconstruit à cette place, et qu'il dut être remplacé par des maisons particulières (2).

Puis l'amphithéâtre que vient de découvrir M. Lafon, attendant au palais lui-même, que le savant mathématicien a mesuré par le calcul, et qui n'avait pas moins de 135 mètres

(1) Colonia. *Histoire littéraire et Antiquités de Lyon*, édit. Rigollet in-4^o, 1728, t. I, p. 280-81.

(2) Montfalcon. *Loc. cit.*

de grand axe sur 108 de petit, ce qui équivalait presque aux dimensions de celui de Nîmes (1). Un peu plus bas le théâtre, dont on voit encore les débris dans le clos des dames de la Compassion et qui s'étendait sur une bonne partie de l'emplacement où se trouve actuellement l'institution des Minimes. En creusant les fondations d'un bâtiment qui en dépend, et qui se trouve situé à main gauche lorsqu'on arrive par le chemin de fer, on a rencontré, assez bien conservés, les débris de la naumachie.

C'était là encore un espace considérable bien peu habité en réalité. Quelques pas plus loin, au niveau du grand Séminaire, se trouvaient de magnifiques bains publics qui avaient été parfaitement conservés jusqu'à nos jours, mais qui ont malheureusement beaucoup souffert de la construction de cet édifice dont ils occupaient pour le moins la superficie tout entière.

Un peu plus bas, la colline donnant presque à pic sur la Saône, ne pouvait comme de nos jours être occupée que par des jardins en pente, et quelques terrasses d'une installation difficile. Mais en deçà de la montée du Gourguillon (2), la ville romaine s'étendait plus aisément sur ses flancs.

Par contre, le vaste emplacement de la Sara (3), les parties

(1) A. Vachez. *L'Amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay*. Lyon, 1887, p. 13, et les diverses communications de M. Lafon à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

(2) Cette montée reçut ce nom au moyen-âge, parce que c'était un ravin où s'écoulaient les eaux pluviales. A l'époque romaine, il servait de déversoir aux aqueducs, après qu'ils avaient fourni à la ville haute. (*Mémoire statistique pour servir à l'histoire de l'établissement du christianisme à Lyon*, Lyon, 1829, in-8, p. 41)

(3) Sous Antonin, Lyon eut un palais construit sur cet emplacement. Des restes de constructions, des aqueducs souterrains, une foule d'objets antiques, de moules de médailles du temps des Antonins, témoignent de l'existence de ce palais dans ce lieu même. (Montfalcon. *Histoire monumentale de Lyon*, t. I, p. 78.)

situées près de Trion (1), dans l'enceinte des murs voisins du grand carrefour des trois voies, devaient être recouverts par de nombreuses habitations. Il en était de même des quartiers bas de la ville, Saint-Georges, Saint-Jean, Saint-Paul, où l'on retrouve à chaque instant des débris antiques, attestant l'existence d'une cité populeuse et florissante au bord de la Saône.

Suivant la coutume romaine, Lyon avait aussi ses jardins publics et son forum. Il y avait même encore dans l'enceinte des murs, quelques terrains incultes et des bocages, comme il en existe aujourd'hui au-dessus des rochers qui dominent le quai de Pierre-Scize.

Quant aux maisons particulières, elles devaient sans doute ressembler beaucoup à celles de Rome à la même époque. Suivant un historien de notre ville, en général bien renseigné sur ces questions, les maisons de Lugdunum au II^e siècle de notre ère manquaient entièrement de confortable, elles n'avaient ni vitres, ni latrines, on y voyait en avant une boutique et intérieurement une cour carrée avec un péristyle conduisant à des chambres petites et assez mal éclairées. Les Lyonnais d'alors vivaient avec leurs femmes dans des appartements communs (2).

Il est également certain que bon nombre de ces maisons devaient être en bois, car suivant le témoignage de Sénèque, l'incendie qui dévora la ville à la fin du I^{er} siècle de notre ère ne laissa pas debout un seul édifice, ce qui n'aurait pas eu lieu

(1) Sidoine Apollinaire (livre V, lettre 17, trad. Grégoire et Collombet, Lyon, 1836) indique très nettement la limite entre la nécropole et les lieux habités.

(2) Montfalcon. *Histoire de la ville de Lyon*, Lyon, 1851, p. 152, et *Histoire monumentale de Lyon*, 1866, t. I, p. 85. — Il m'a été impossible de trouver les textes anciens sur lesquels s'appuie l'auteur. Sans doute, il applique à Lyon ce que nous savons relativement à Rome à la même époque.

s'ils avaient été comme ils le furent par la suite, construits avec des matériaux plus solides (1).

Ainsi renfermée dans une enceinte fortifiée dès sa naissance, la ville nouvelle n'en continua pas moins à se développer à travers les âges; aussi, contrairement à ce qu'on a observé à Pompeï et à Herculanium (2), les étages durent s'élever à une hauteur beaucoup plus grande que dans les villes à demi-ouvertes de la Campanie, et contenir ainsi un nombre beaucoup plus considérable d'habitants pour un espace donné. On ne peut expliquer autrement ce fait en apparence contradictoire d'une prospérité croissante dans des limites infranchissables.

Quelle était l'importance de l'élément militaire dans la population? C'est là encore une question à laquelle l'histoire des institutions romaines nous permet aussi de répondre. D'une manière générale, dans toute l'étendue de l'Empire, il n'y avait pas de garnisons, ni de casernes dans les villes.

Le service de la sûreté était confié à des cohortes de vigiles, correspondant à nos gendarmes. Sauf à Rome, leur effectif n'était jamais bien considérable.

Les légions campaient toujours en dehors des villes. Dans leur organisation primitive, le camp faisait pour ainsi dire partie de leur unité tactique; il en formait le cadre.

Nous lisons dans Suétone que lorsque Néron sortit de Rome pour aller se donner la mort dans la villa d'un affranchi (3), il passa près du camp des prétoriens dont il entendit

(1) Sénèque. *Incendie de Lyon*, livre XIV, epist. XCI. — Tacite. *Annales*, livre XVI, ch. xiii. — Voir aussi : *Examen des conjectures sur l'incendie de Lyon sous Néron*, par M. de la Tourette, travail inédit, imprimé en 1827, dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, p. 173.

(2) Georges Hanno. *Les Villes retrouvées*, Paris, 1881. — Petit ouvrage excellent qui donne un résumé très lucide des fouilles qui ont été pratiquées sur l'emplacement de ces deux villes.

(3) Suétone. *Néron*, ch. xlviij.

les clameurs, preuve manifeste qu'ils n'habitaient pas dans la ville. Plus tard, quand Sévère décima cette milice factieuse, Hérodien nous dit que son camp était encore en dehors des murs (1).

Aussi bien, a-t-on signalé la présence de camps romains dans diverses localités qui nous entourent. Dans mon enfance, on montrait à Décines, tout près de notre ville, les restes d'un camp romain, dont il était encore possible, m'a-t-on dit, de reconnaître les différentes parties (2).

Suivant M. Allmer, par une exception dont il est impossible de trouver l'explication, Lyon et Carthage seules échappaient à cette règle, et avaient une garnison détachée de l'armée romaine. Tacite nous parle à deux reprises d'une cohorte résidant à Lyon; une inscription nous apprend même qu'elle était préposée à la garde de l'hôtel de la monnaie; or, la cohorte ayant, d'après Végèce, un effectif de 6 à 700 hommes, on peut dire que l'armée dans nos calculs peut être considérée comme quantité négligeable (3).

Comme nous l'avons déjà dit, la ville romaine comprenait à peine notre 5^e arrondissement actuel, puisque le faubourg de Vaise, qui en fait partie, était alors inhabité.

Or, le dernier recensement de 1886 a donné le chiffre de 56,313 habitants pour cet arrondissement.

(1) Plin. *Histoire naturelle*, III, ix. — Le mur du camp des prétoriens, bâti sous Tibère, fit partie de l'enceinte d'Aurélien. J.-J. Ampère. *L'histoire romaine à Rome*, Paris, 1863, XVII, p. 3. — Kiepert. *Roma urbs*, tab. IX. — Hérodien. *Histoire des Romains*, trad. de l'abbé Mongault, Paris, édit. de 1745, livre II, p. 97 et 101.

(2) Il en existe un autre à Craponne. Ces camps contenaient à l'origine, parfois plusieurs légions réunies. (Tacite, *Annales*, I, c. Lxi). Depuis Domitien, ils n'en renfermèrent jamais plus d'une seule. — « Geminari legionum castra prohibuit ». (Suétone. *Domitien*, ch. vii.)

(3) Suivant Végèce (*De re militari*, ch. vi), les cohortes, sauf la première, qui comptait 1,000 hommes, n'en avaient jamais plus de 6 à 700 au maximum. Voir l'intéressant travail de René Briau intitulé : *Du service de santé militaire chez les Romains*, Paris, 1866.

Mais en tenant compte de la hauteur des maisons qui devait être presque égale à ce qu'elle est de nos jours dans ces mêmes quartiers, des espaces inhabités (jardins et villas), beaucoup plus considérables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors, de la décadence commerciale et industrielle de cette partie de notre ville, nous croyons qu'il est permis d'attribuer à la ville romaine un nombre plus considérable d'habitants, soit 60,000 en chiffres ronds.

En ajoutant 10,000 pour le chef-lieu de Condate et les autres habitations extra-muros ou gauloises proprement dites, nous arrivons à 70,000, chiffre qui tient le milieu entre les évaluations extrêmes admises jusqu'à ce jour : 30,000 par M. Terme (1), 80,000 à 100,000 environ par MM. Allmer et Dissard (2).

Dans ses calculs relatifs à la quantité d'eau que les deux grands aqueducs conduisaient à la ville romaine seule, M. Gabut semble s'être arrêté au même chiffre de 60,000 habitants, auquel nous sommes arrivé par une toute autre voie (3).

Il est donc certain, comme le remarque un juge assurément compétent (4), que Lyon n'a pas été une grande capitale

(1) J.-F. Terme, maire de Lyon, député du Rhône, président de l'Académie. *Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public*, rapport présenté au Conseil municipal de Lyon. Parlant des aqueducs romains du Mont-d'Or et de la Brévenne, qui furent construits successivement, le second pour parer à l'insuffisance du premier, M. Terme dit : « Le volume de ces sources pouvait donc se réduire au point de ne plus suffire à une ville naissante, qui comptait à peine 30,000 habitants, que serait-ce s'il s'agissait de pourvoir aux besoins d'une population cinq ou six fois plus considérable, c'est ce qui détermina Claude à faire construire l'aqueduc du Mont-Pilat. »

(2) Allmer et Dissard. *Trion*, in : *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 1888. Exposé préliminaire, cxvii.

(3) Gabut « Archéologie romaine : Les aqueducs lyonnais. » *Revue du Lyonnais*, décembre 1889, p. 422.

(4) Dr Otto Hirschfeld. *Lyon à l'époque romaine*. Traduction de M. Allmer dans *Revue Lyonnaise*, 1881, t. I, p. 274.

suisant nos idées modernes, ni même jamais d'une surface égale à celle de la ville actuelle; mais politiquement et commercialement, elle arriva à s'assurer une situation prédominante.

V

Population de Lugdunum. — Des races qui avaient pris part à sa formation. — Quelle importance faut-il attribuer au prétendu massacre de tous ses habitants sous Septime Sévère.

Avec un pareil chiffre d'habitants, notre ville pouvait bien être réputée la seconde de l'Empire, puisque, après la capitale, elle contenait le plus grand nombre de citoyens romains. Sans doute, quelques autres telles que Carthage, Syracuse, Antioche, étaient vraisemblablement plus peuplées, Alexandrie surtout, qui, au rapport de Josèphe, les dépassait toutes, ainsi qu'on peut le déduire du vaste emplacement qu'elle occupait (1).

Mais ce n'étaient point là des villes romaines à proprement parler, et leurs habitants n'étaient pas Romains. Grecs, Africains, Araméens, ils avaient conservé leur langage, leurs lois, leurs coutumes. Ils payaient tribut au peuple romain, qui leur envoyait des préfets, des proconsuls et des soldats pour les maintenir dans l'ordre et la soumission.

Lugdunum fut au contraire une ville romaine dès sa naissance « *immunis* » (2). Lorsque Munatius Plancus vint s'établir

(1) Fl. Josèphe. *Loc. cit.* p. 231. « Alexandrie avait 30 stades de long sur 10 stades de large et une multitude d'habitants. » J. Marquardt. *Manuel des antiquités romaines*, X, p. 151-2, donne le chiffre de la population des principales villes d'Asie.

(2) Lugdunum fut colonie romaine dès son origine. Les témoignages des historiens prouvent amplement qu'elle ne fut jamais un *municipe* (Montfalcon, *loc. cit.*). Suivant Fauriel (*Histoire de la Gaule sous la domination des conquérants germains*, Paris, 1836, t. I, ch. x, p. 366), Lyon était

sur sa colline, il n'y trouva que des bois peuplés de corbeaux. Un petit nombre de trafiquants étrangers, quelques bateliers allobroges ou ségusiaves, et les colons viennois chassés de leur nouvelle patrie, occupaient seuls la presque île à demi-submergée.

En même temps que les colons romains, les Gaulois avides de civilisation et de gloire vinrent en grand nombre s'installer dans les murs de la cité nouvelle.

L'assimilation de ces transalpins au régime de la conquête se fit avec une telle rapidité, que c'est à peine si l'on retrouve quelques noms gaulois dans les nombreuses inscriptions qui sont parvenues jusqu'à nous (1). Un siècle n'était pas écoulé que l'empereur Claude crut pouvoir octroyer à la Gaule entière, comme récompense de sa fidélité, ce droit de cité dont Rome fut si longtemps avare à l'égard des autres nations qu'elle avait vaincues.

Nous ne nous occuperons pas dans ce travail des caractères ethnologiques de la population de Lugdunum à cette époque, notre collègue, le D^r Clément, médecin de l'Hôtel-Dieu, a dans son bel ouvrage sur la *Statistique lyonnaise*, exposé avec une clarté parfaite tout ce qu'on possède de données précises sur ce point (2).

Pour lui, Lyon colonisé par les Romains vit le fond de sa

régi par le droit italique. Ses habitants appartenaient à la tribu Galeria. Suppl. au *Corpus. inscr. latin.*, t. III, n° 6627. — *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 64, 1891, p. 145. Voir sur ce sujet, A. Vachez. *Du droit italique à Lyon et de ses destinées*, Lyon, 1870, et le récent travail de M. E. Jullien, intitulé *La fondation de Lyon*, Lyon, Stork, 1891, p. 39 et suiv. Par d'ingénieux rapprochements, il arrive à démontrer que Lugdunum fut une colonie romaine dès l'origine.

(1) Atepomarius (inscription engagée dans l'angle de la maison n° 1 de la place de Choulans), Toutonius Decemba (nom celtique), — de Bois-sieu, p. 525; Toutius Incitatus, sévir, *ibid.*, 197; Toutia Aproniana, *ibid.*, 524 et c'est tout!

(2) D^r E. Clément. *Lyon : Ethnographie, Démographie, Sol, Topographie, Climatologie*, avec onze planches hors texte, Lyon, 1889, in-8.

population s'accroître par l'arrivée d'autres Gaulois transalpins et cisalpins, de Ligures, en moins grand nombre il est vrai, et de quelques étrangers venus de divers points de l'Empire.

Le mélange de la race latine avec les Gaulois donna sans doute naissance à une race forte et bien constituée (1). Nous savons en effet que les Romains étaient petits et trapus, et si les Gaulois n'étaient pas aussi grands que les Germains, du moins leur taille était plus élevée que celle des Romains. Le continuateur de César rapporte à ce sujet qu'après une bataille en Afrique, le vainqueur vit avec peine la terre jonchée de ces beaux et prodigieux corps. « *Corpora mirifica specie amplitudineque* » (2).

Mais à la longue, l'élément latin dut se perdre dans l'élément celtique, car actuellement, après d'autres mélanges bien moins importants, ce type anthropologique recherché à l'aide des mensurations crâniométriques, paraît avoir complètement disparu.

Pour M. Clément, cette disparition de l'élément prédominant à l'origine se rattache en grande partie à un fait historique du plus haut intérêt, et auquel nous ne croyons pourtant pas devoir accorder la même importance. Je veux parler du prétendu massacre de la plus grande partie de la population lyonnaise sous Septime Sévère.

On lit en effet dans tous les historiens spéciaux de notre ville, ainsi que dans les histoires romaines modernes, qu'après sa victoire sur Albin, Septime Sévère, dans son courroux contre une ville qui avait pris parti contre lui, en ordonna la

(1) Cf. de Quatrefages et Hamy. *Crania Ethnica*, Paris, 1882, p. 149, 496, 97 et surtout les indications bibliographiques qu'ils fournissent.

(2) Hirtius. *Bell. Afric.*, ch. XL. — Consulter sur les caractères de race chez les Gaulois le curieux tableau d'Ammien Marcellin, d'après l'historien grec Timagène (d'Alexandrie), (*Hist. rom.*, livre XV, ch. XII). Comme il n'est pas flatteur, on l'a rarement cité.

destruction, et fit passer au fil de l'épée la population tout entière.

Pour nous, le fait même de l'extermination de tous les habitants d'une telle cité paraît inadmissible. En consultant les deux écrivains contemporains les mieux informés, Dion Cassius (1) et Hérodien (2), nous trouvons le premier absolument muet sur cet événement, et le second se contenté de dire que Lyon, cité opulente, fut « pillée et brûlée après la bataille ».

Parmi les auteurs plus rapprochés de cette époque, Spartien et Jules Capitolinus (3), qui écrivaient au temps de Dioclétien les vies des empereurs Sévère et Albin, n'en parlent même pas. Spartien, qui n'aime pas son héros qu'il trouve féroce et qualifie de *Sylla punique* (4), spécifie clairement qu'il fit mourir les chefs de l'armée vaincue et les sénateurs réfugiés à Lyon. Il nous donne les détails de la mort d'Albin et des exécutions sanglantes qui suivirent. Quel tableau cependant pour un véritable historien, que celui du massacre d'une population de 70,000 âmes; et peut-on admettre qu'il eût gardé le silence sur un tel événement, tandis que tous à l'envi nous parlent de la ruine de Bysance, cité alors presque sans importance, victime des représailles du même vainqueur ? (5).

Or, le récit de la condamnation de Lyon par Sévère, de la destruction systématique de ses monuments, qu'un décret spécial défendait de jamais reconstruire, tous ces récits de haute fantaisie et reproduits à l'envi par les modernes, ne se trouvent

(1) Dion Cassius. *Histoire romaine*, ch. xxv.

(2) Hérodien. *Histoire romaine*, trad. citée, p. 128.

(3) Spartien. *Vie de Sévère*, ch. II, dans *Histoire Auguste*. — Jules Capitolinus, *ibid. Vie de Clodius Albinus*.

(4) Spartien, *ibid. Vie de Niger*, p. 676.

(5) Les abrégiateurs comme Eutrope. *Abrégé de l'Histoire romaine*, livre VIII, ch. XVIII, n'en disent rien.

population s'accroître par l'arrivée d'autres Gaulois transalpins et cisalpins, de Ligures, en moins grand nombre il est vrai, et de quelques étrangers venus de divers points de l'Empire.

Le mélange de la race latine avec les Gaulois donna sans doute naissance à une race forte et bien constituée (1). Nous savons en effet que les Romains étaient petits et trapus, et si les Gaulois n'étaient pas aussi grands que les Germains, du moins leur taille était plus élevée que celle des Romains. Le continuateur de César rapporte à ce sujet qu'après une bataille en Afrique, le vainqueur vit avec peine la terre jonchée de ces beaux et prodigieux corps. « *Corpora mirifica specie amplitudineque* » (2).

Mais à la longue, l'élément latin dut se perdre dans l'élément celtique, car actuellement, après d'autres mélanges bien moins importants, ce type anthropologique recherché à l'aide des mensurations crâniométriques, paraît avoir complètement disparu.

Pour M. Clément, cette disparition de l'élément prédominant à l'origine se rattache en grande partie à un fait historique du plus haut intérêt, et auquel nous ne croyons pourtant pas devoir accorder la même importance. Je veux parler du prétendu massacre de la plus grande partie de la population lyonnaise sous Septime Sévère.

On lit en effet dans tous les historiens spéciaux de notre ville, ainsi que dans les histoires romaines modernes, qu'après sa victoire sur Albin, Septime Sévère, dans son courroux contre une ville qui avait pris parti contre lui, en ordonna la

(1) Cf. de Quatrefages et Hamy. *Crania Ethnica*, Paris, 1882, p. 149, 496, 97 et surtout les indications bibliographiques qu'ils fournissent.

(2) Hirtius. *Bell. Afric.*, ch. XL. — Consulter sur les caractères de race chez les Gaulois le curieux tableau d'Ammien Marcellin, d'après l'historien grec Timagène (d'Alexandrie), (*Hist. rom.*, livre XV, ch. XII). Comme il n'est pas flatteur, on l'a rarement cité.

destruction, et fit passer au fil de l'épée la population tout entière.

Pour nous, le fait même de l'extermination de tous les habitants d'une telle cité paraît inadmissible. En consultant les deux écrivains contemporains les mieux informés, Dion Cassius (1) et Hérodien (2), nous trouvons le premier absolument muet sur cet événement, et le second se contenté de dire que Lyon, cité opulente, fut « pillée et brûlée après la bataille ».

Parmi les auteurs plus rapprochés de cette époque, Spartien et Jules Capitolinus (3), qui écrivaient au temps de Dioclétien les vies des empereurs Sévère et Albin, n'en parlent même pas. Spartien, qui n'aime pas son héros qu'il trouve féroce et qualifie de *Sylla punique* (4), spécifie clairement qu'il fit mourir les chefs de l'armée vaincue et les sénateurs réfugiés à Lyon. Il nous donne les détails de la mort d'Albin et des exécutions sanglantes qui suivirent. Quel tableau cependant pour un véritable historien, que celui du massacre d'une population de 70,000 âmes; et peut-on admettre qu'il eût gardé le silence sur un tel événement, tandis que tous à l'envi nous parlent de la ruine de Bysance, cité alors presque sans importance, victime des représailles du même vainqueur ? (5).

Or, le récit de la condamnation de Lyon par Sévère, de la destruction systématique de ses monuments, qu'un décret spécial défendait de jamais reconstruire, tous ces récits de haute fantaisie et reproduits à l'envi par les modernes, ne se trouvent

(1) Dion Cassius. *Histoire romaine*, ch. xxv.

(2) Hérodien. *Histoire romaine*, trad. citée, p. 128.

(3) Spartien. *Vie de Sévère*, ch. II, dans *Histoire Auguste*. — Jules Capitolinus, *ibid. Vie de Clodius Albinus*.

(4) Spartien, *ibid. Vie de Niger*, p. 676.

(5) Les abrégiateurs comme Eutrope. *Abrégé de l'Histoire romaine*, livre VIII, ch. XVIII, n'en disent rien.

nulle part ailleurs que dans l'ouvrage de Claude de Rubys (1), qui écrivait au XVII^e siècle, et ne les appuie sur aucun texte tiré des auteurs anciens! Le père Ménestrier (2) est le seul à notre connaissance qui ne voulut pas admettre cette proscription de notre ville et les conséquences imaginaires qui en sont déduites. Il n'existe en réalité que le texte d'Hérodien qui se rapporte au sort de la ville après la bataille.

Mais il est un autre événement contemporain, également tragique et sanglant, qui a sans doute porté à la confusion : je veux parler de la grande persécution de l'an 208, dans laquelle a succombé saint Irénée. Sur ce point d'histoire locale, nos anciens historiens lyonnais ne sont pas d'accord. Tandis que Paradin (3) soutient que le massacre de la population païenne et la persécution chrétienne eurent lieu en même temps, le même Rubys et de la Mure (4) admettent qu'il s'est écoulé environ six années entre les deux catastrophes.

A défaut des historiens, les renseignements fournis par la tradition religieuse ont une grande importance. Nous trouvons dans les Bollandistes (5), à côté de récits qui confinent à la légende, des informations précieuses recueillies dans des manuscrits aujourd'hui perdus.

Dans un tableau imagé, ils nous montrent le tyran cruel faisant comparaître devant son tribunal la population chrétienne tout entière, conduite par son évêque saint Irénée. Sur leur refus de sacrifier à Jupiter, ils sont tous exterminés

(1) Cl. de Rubys. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, Lyon, 1604, in-folio, p. 110.

(2) Ménestrier. *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, justifiée, etc., Lyon, MDCXCVI, in-folio, p. 136.

(3) Paradin. *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, 1573, in-folio, p. 47.

(4) Cl. de Rubys. *Loc. cit.* — La Mure. *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, Lyon, MDCLXXI, in 4^o, p. 14.

(5) *Boll. Acta Sanctorum*, Venise et Anvers, 1734, in-folio, voir au 28 juin, p. 359, 2^e colonne, tout l'article consacré à saint Irénée.

par les soldats. Très certainement, il y a confusion entre les deux événements, car jamais la persécution chrétienne n'a revêtu cette forme d'exécution en masse dont on nous parle.

Grégoire de Tours, qui vivait presque deux siècles plus tard, paraît avoir aussi commis le même anachronisme (1). Le carnage fut si grand, dit-il, que des torrents de sang inondaient les places : « *Ut per plateas flumina currerent de sanguine!* »

La tradition nous dit aussi qu'en cette occasion, 19,000 chrétiens furent massacrés, qu'on épargna les femmes et les petits enfants, que le sang coulait jusqu'à la rivière. En présence d'un tel nombre de victimes, on est plus encore porté à croire que l'ancien récit a réuni en un seul les deux sanglants épisodes, d'autant plus qu'à l'époque de Sévère, les chrétiens étaient fort nombreux à Lyon, et quoique Tertullien nous dise formellement qu'ils ne prirent point parti pour Albin, beaucoup d'entre eux furent sans doute victimes de la fureur des soldats, tout comme les autres citoyens.

En admettant que six ans plus tard, la persécution ait sévi avec une certaine intensité, on n'a pas lieu d'être surpris que ces deux événements aient été réunis en un seul par les chroniqueurs (2).

Il est aujourd'hui prouvé que Sévère, politique habile et sceptique, épargna longtemps les chrétiens, qu'il ordonna la persécution, mais ne la dirigea pas. Très certainement, il ne prit point part à celle où périt saint Irénée. On n'a, du reste, aucun renseignement précis sur le genre de mort de ce saint personnage (3).

(1) Grégoire de Tours. *Histoire ecclésiastique des Francs*, livre I, ch. xxvii (trad. fr.)

(2) Poullin de Lumina (*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, ch. 1^{er}, p. 13, Lyon, MDCCCLXVII) est le seul historien moderne qui ait réuni en un seul les deux événements.

(3) Voir : Lenain de Tillemont. *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique*, 2^e édit., Paris, MDCCI, t. III, p. 95 et 122. — La persécution chrétienne eut lieu en 202 ou 208. On peut hésiter entre ces deux dates.

nulle part ailleurs que dans l'ouvrage de Claude de Rubys (1), qui écrivait au XVII^e siècle, et ne les appuie sur aucun texte tiré des auteurs anciens! Le père Ménestrier (2) est le seul à notre connaissance qui ne voulut pas admettre cette proscription de notre ville et les conséquences imaginaires qui en sont déduites. Il n'existe en réalité que le texte d'Hérodien qui se rapporte au sort de la ville après la bataille.

Mais il est un autre événement contemporain, également tragique et sanglant, qui a sans doute porté à la confusion : je veux parler de la grande persécution de l'an 208, dans laquelle a succombé saint Irénée. Sur ce point d'histoire locale, nos anciens historiens lyonnais ne sont pas d'accord. Tandis que Paradin (3) soutient que le massacre de la population païenne et la persécution chrétienne eurent lieu en même temps, le même Rubys et de la Mure (4) admettent qu'il s'est écoulé environ six années entre les deux catastrophes.

A défaut des historiens, les renseignements fournis par la tradition religieuse ont une grande importance. Nous trouvons dans les Bollandistes (5), à côté de récits qui confinent à la légende, des informations précieuses recueillies dans des manuscrits aujourd'hui perdus.

Dans un tableau imagé, ils nous montrent le tyran cruel faisant comparaître devant son tribunal la population chrétienne tout entière, conduite par son évêque saint Irénée. Sur leur refus de sacrifier à Jupiter, ils sont tous exterminés

(1) Cl. de Rubys. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, Lyon, 1604, in-folio, p. 110.

(2) Ménestrier. *Histoire civile ou consulaire de la ville de Lyon*, justifiée, etc., Lyon, MDCXCVI, in-folio, p. 136.

(3) Paradin. *Mémoires de l'histoire de Lyon*, Lyon, 1573, in-folio, p. 47.

(4) Cl. de Rubys. *Loc. cit.* — La Mure. *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*, Lyon, MDCLXXI, in 4^o, p. 14.

(5) *Boll. Acta Sanctorum*, Venise et Anvers, 1734, in-folio, voir au 28 juin, p. 359, 2^e colonne, tout l'article consacré à saint Irénée.

par les soldats. Très certainement, il y a confusion entre les deux événements, car jamais la persécution chrétienne n'a revêtu cette forme d'exécution en masse dont on nous parle.

Grégoire de Tours, qui vivait presque deux siècles plus tard, paraît avoir aussi commis le même anachronisme (1). Le carnage fut si grand, dit-il, que des torrents de sang inondaient les places : « *Ut per plateas flumina currerent de sanguine!* »

La tradition nous dit aussi qu'en cette occasion, 19,000 chrétiens furent massacrés, qu'on épargna les femmes et les petits enfants, que le sang coulait jusqu'à la rivière. En présence d'un tel nombre de victimes, on est plus encore porté à croire que l'ancien récit a réuni en un seul les deux sanglants épisodes, d'autant plus qu'à l'époque de Sévère, les chrétiens étaient fort nombreux à Lyon, et quoique Tertullien nous dise formellement qu'ils ne prirent point parti pour Albin, beaucoup d'entre eux furent sans doute victimes de la fureur des soldats, tout comme les autres citoyens.

En admettant que six ans plus tard, la persécution ait sévi avec une certaine intensité, on n'a pas lieu d'être surpris que ces deux événements aient été réunis en un seul par les chroniqueurs (2).

Il est aujourd'hui prouvé que Sévère, politique habile et sceptique, épargna longtemps les chrétiens, qu'il ordonna la persécution, mais ne la dirigea pas. Très certainement, il ne prit point part à celle où périt saint Irénée. On n'a, du reste, aucun renseignement précis sur le genre de mort de ce saint personnage (3).

(1) Grégoire de Tours. *Histoire ecclésiastique des Francs*, livre I, ch. xxvii (trad. fr.)

(2) Poullin de Lumina (*Abrégé chronologique de l'histoire de Lyon*, ch. 1^{er}, p. 13, Lyon, MDCLXXII) est le seul historien moderne qui ait réuni en un seul les deux événements.

(3) Voir : Lenain de Tillemont. *Mémoires sur l'histoire ecclésiastique*, 2^e édit., Paris, MDCCI, t. III, p. 95 et 122. — La persécution chrétienne eut lieu en 202 ou 208. On peut hésiter entre ces deux dates.

Il convient encore d'ajouter qu'antérieurement à son principat, Sévère avait été gouverneur des Gaules, et qu'un homme de sa valeur devait trop bien comprendre l'importance d'une telle capitale, pour la détruire de fond en comble, surtout après la défaite et la mort de son adversaire.

Comme résumé de cette discussion, il est rationnel d'admettre qu'au pire, un quart à peine de la population succomba vers cette époque. Il n'est pas douteux du reste que Lugdunum ait eu beaucoup à souffrir d'une prise de vive force par une armée furieuse, indisciplinée et corrompue comme l'était celle de Sévère; que bon nombre d'édifices furent brûlés et beaucoup de citoyens égorgés.

Toutefois, la ville dut se relever assez rapidement de cette épreuve, puisque nous la voyons, deux mois après la bataille, offrir un taurobole « pour le salut de l'Empereur, du César, « son fils, premier empereur désigné, de l'impératrice Julia « Domna, la mère des Camps, et de toute la maison divine. »

Le type romain a donc disparu de la population de Lugdunum par suite de l'adjonction continuelle de sujets gaulois dans ses murs.

Nous ajouterons que les différences ethnologiques entre les types romain et celtique ne sont pas si tranchées, qu'ils n'aient pu à la longue fusionner entièrement l'un dans l'autre. Il n'en eût certainement pas été ainsi s'il se fût agi de Germains, et surtout de Sémites, dont les caractères de race très différents ont persisté indéfiniment chez d'autres peuples après la conquête, comme le type arabe chez les Espagnols; et même parmi nous, l'élément burgonde (1) se maintient encore aujourd'hui, quoique le nombre de ces envahisseurs germains ait été peu considérable et leur fusion au milieu de nous très rapide.

(1) *Caius Solius Apollinaris Sidonius* (trad. Grégoire et Collombet, Lyon, 1836, t. III, p. 203, XII) parle de leur taille immense « septi pedes » qui les faisait ressembler à de véritables géants « gigantes » et contrastait avec la taille beaucoup moindre des Gallo-Romains.

VI

Conditions hygiéniques en apparence très favorables de la cité de Lugdunum. — Eaux de sources. — Richesse de ses habitants. — Appréciation de la durée moyenne de leur vie à l'aide des inscriptions funéraires. — Elle est inférieure à celle des habitants de l'Italie et d'autres provinces. — Quelle en est la cause?

Sur cette population primitive qui nous intéresse à tant de titres, nous savons fort peu de choses aujourd'hui, et il a fallu glaner péniblement à travers toute la littérature antique pour réunir les quelques renseignements qui servent de préambule à notre histoire.

En ce qui concerne son caractère moral, nous reconnaissons dès l'origine, dans nos ancêtres, cette ténacité et cette constance qui sont encore les qualités prédominantes chez nos concitoyens. Lors du grand incendie qui détruisit la ville à la fin du 1^{er} siècle, l'empereur Néron ayant envoyé des secours d'argent, Lyon lui resta fidèle, reconnaissante, ne prit point parti pour ses adversaires et leur ferma ses portes (1). De même, la capitale des Gaules partagera plus tard la mauvaise fortune d'Albin après s'être déclarée pour lui. Que dirai-je également du courage admirable et vraiment surnaturel de nos martyrs lyonnais pendant l'effroyable persécution de Marc-Aurèle? (2).

(1) Tacite. *Histoires*, I, ch. LI: « Lugdunensis colonia et pertinaci pro Nerone fide ». Et pourtant, suivant la remarque de Burnouf, trad. de Tacite, *Annales*, livre XVI, ch. XIII, il s'était écoulé sept ans entre le désastre de cette ville et le moment où Néron vint à son secours. Il envoya 4 millions de sesterces, la même somme que les Lyonnais lui avaient offerte dans des temps heureux.

(2) Eusèbe (de Césarée). *Histoire ecclésiastique*, trad. de Claude de Seyssel, Paris, MDLX, livre V, ch. I, II, III, IV, p. 133 et suiv.

Il convient encore d'ajouter qu'antérieurement à son principat, Sévère avait été gouverneur des Gaules, et qu'un homme de sa valeur devait trop bien comprendre l'importance d'une telle capitale, pour la détruire de fond en comble, surtout après la défaite et la mort de son adversaire.

Comme résumé de cette discussion, il est rationnel d'admettre qu'au pire, un quart à peine de la population succomba vers cette époque. Il n'est pas douteux du reste que Lugdunum ait eu beaucoup à souffrir d'une prise de vive force par une armée furieuse, indisciplinée et corrompue comme l'était celle de Sévère; que bon nombre d'édifices furent brûlés et beaucoup de citoyens égorgés.

Toutefois, la ville dut se relever assez rapidement de cette épreuve, puisque nous la voyons, deux mois après la bataille, offrir un taurobole « pour le salut de l'Empereur, du César, « son fils, premier empereur désigné, de l'impératrice Julia « Domna, la mère des Camps, et de toute la maison divine. »

Le type romain a donc disparu de la population de Lugdunum par suite de l'adjonction continuelle de sujets gaulois dans ses murs.

Nous ajouterons que les différences ethnologiques entre les types romain et celtique ne sont pas si tranchées, qu'ils n'aient pu à la longue fusionner entièrement l'un dans l'autre. Il n'en eût certainement pas été ainsi s'il se fût agi de Germains, et surtout de Sémites, dont les caractères de race très différents ont persisté indéfiniment chez d'autres peuples après la conquête, comme le type arabe chez les Espagnols; et même parmi nous, l'élément burgonde (1) se maintient encore aujourd'hui, quoique le nombre de ces envahisseurs germains ait été peu considérable et leur fusion au milieu de nous très rapide.

(1) *Caius Solius Apollinaris Sidonius* (trad. Grégoire et Collombet, Lyon, 1836, t. III, p. 203, XII) parle de leur taille immense « septi pedes » qui les faisait ressembler à de véritables géants « gigantes » et contrastait avec la taille beaucoup moindre des Gallo-Romains.

VI

Conditions hygiéniques en apparence très favorables de la cité de Lugdunum. — Eaux de sources. — Richesse de ses habitants. — Appréciation de la durée moyenne de leur vie à l'aide des inscriptions funéraires. — Elle est inférieure à celle des habitants de l'Italie et d'autres provinces. — Quelle en est la cause?

Sur cette population primitive qui nous intéresse à tant de titres, nous savons fort peu de choses aujourd'hui, et il a fallu glaner péniblement à travers toute la littérature antique pour réunir les quelques renseignements qui servent de préambule à notre histoire.

En ce qui concerne son caractère moral, nous reconnaissons dès l'origine, dans nos ancêtres, cette ténacité et cette constance qui sont encore les qualités prédominantes chez nos concitoyens. Lors du grand incendie qui détruisit la ville à la fin du 1^{er} siècle, l'empereur Néron ayant envoyé des secours d'argent, Lyon lui resta fidèle, reconnaissante, ne prit point parti pour ses adversaires et leur ferma ses portes (1). De même, la capitale des Gaules partagera plus tard la mauvaise fortune d'Albin après s'être déclarée pour lui. Que dirai-je également du courage admirable et vraiment surnaturel de nos martyrs lyonnais pendant l'effroyable persécution de Marc-Aurèle? (2).

(1) Tacite. *Histoires*, I, ch. LI: « Lugdunensis colonia et pertinaci pro Nerone fide ». Et pourtant, suivant la remarque de Burnouf, trad. de Tacite, *Annales*, livre XVI, ch. XIII, il s'était écoulé sept ans entre le désastre de cette ville et le moment où Néron vint à son secours. Il envoya 4 millions de sesterces, la même somme que les Lyonnais lui avaient offerte dans des temps heureux.

(2) Eusèbe (de Césarée). *Histoire ecclésiastique*, trad. de Claude de Seyssel, Paris, MDLX, livre V, ch. I, II, III, IV, p. 133 et suiv.

Au temps de l'anarchie militaire, les Lyonnais ne donnent la pourpre qu'à un seul ambitieux qu'ils ne prendront même pas au sérieux ! (1).

Quant aux mœurs et coutumes, nous savons depuis longtemps qu'elles se rapprochaient beaucoup de celles de la mère patrie, avec cette différence que le sang gaulois se mêlant de plus en plus au sang romain, les habitants de la colonie créèrent en quelque sorte le trait d'union entre les deux races. Dès l'origine, les citoyens de Lugdunum se livrèrent au trafic et au négoce avec les autres peuples de la Gaule ; ils entretenaient même des relations commerciales jusque dans les régions les plus éloignées de l'Empire. Les inscriptions antiques ont fourni sur ce point les renseignements les plus complets, et nous n'avons rien à ajouter à ce qu'on a dit sur ce sujet (2).

Lugdunum était donc une ville riche, fort riche et bien habitée. De plus, elle paraît avoir été placée par ses fondateurs dans des conditions exceptionnelles d'hygiène et de salubrité.

Avec ses monuments bien espacés, ses larges rues, ses palais entourés de jardins magnifiques, il est difficile d'imaginer des conditions meilleures pour une cité déjà placée sur la hauteur, tout près du cours de deux grands fleuves. Joignons à cela le plus parfait aménagement des eaux qui ait jamais existé dans aucune ville, et qu'aujourd'hui même nous n'arrivons pas à réaliser. Car, si depuis trente ans à peine nous

(1) Fl. Vopiscus. *Histoire Auguste. Vies de Saturnin, Proculé et Bonose*, trad. citée, ch. XIII. « Proculé, dit-il, fut appelé à l'Empire à la sollicitation des Lyonnais » ; mais d'après l'historien Onésime, il exprime des doutes sur le sérieux de cette élection.

(2) J.-B. Dumas. *Histoire de l'Académie de Lyon*, 1839, t. II, 2^e section p. 369. Analyse d'un travail encore inédit de Cochard, sur l'*Histoire des origines du commerce à Lyon et Inscr. lyonn.*, t. II, p. 437 à 517 : *Corporations professionnelles*.

consacrons aux usages publics et privés une eau du Rhône à demi-filtrée et souvent impure, en quantité douze fois moindre que les anciens, ces derniers avaient encore sur nous l'avantage de la recevoir absolument pure de toute souillure des sources mêmes que les aqueducs allaient recueillir à leur origine (1).

D'après les calculs d'un spécialiste distingué (2), les divers aqueducs qui aboutissaient au sommet de la colline n'apportaient pas moins de 80,000 mètres cubes en 24 heures. De plus, des souterrains percés dans la montagne à une extrême profondeur et dont plusieurs existent encore de nos jours, donnaient issue à d'autres sources très abondantes, toujours en renom, actuellement, dans les quartiers de la rive droite de la Saône (3).

Suivant un autre calcul de M. Leger, les grands aqueducs du Mont-Pilat et de la Brévenne fournissaient en moyenne 14 à 1,500 litres par habitant dans les vingt-quatre heures. Cette eau qui arrivait dans chaque maison par des canaux de plomb dont on a fréquemment retrouvé les débris (4), se dé-

(1) Il est de toute évidence qu'il nous faut aujourd'hui revenir au système des Romains et amener dans notre ville des eaux de sources, de préférence, ou tout au moins des eaux de rivière parfaitement filtrées. — Sur les deux projets soumis à l'Administration, voir : Dr P. Aubert, chirurgien en chef de l'Antiquaille. *Les sources de la vallée basse de l'Ain*. « Exposé du projet Michaud. » Lyon, 1886 — et Domenget. *Les eaux de Lyon, etc.*, « Simples observations. » Lyon, 1887. in-4^o, et la partie technique du mémoire de M. Leger cité plus bas.

(2) A. Leger. « *Le service des eaux à Lugdunum et à Lyon* » (extrait du *Lyon scientifique et industriel*), Lyon, 1879, p. 1 à 16. Voir également du même auteur : *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, gr. in-8, avec atlas, ouvrage capital sur la question. Paris, 1875, p. 616 et suiv.

(3) Dr Alph. Dupasquier. *Des eaux de source et des eaux de rivière*, Paris, Lyon, 1840, p. 68.

(4) P. Colonia. *Antiquités de la ville de Lyon, avec quelques singularités remarquables*, Lyon, Amaury et Pascal, MDCCI.

Au temps de l'anarchie militaire, les Lyonnais ne donnent la pourpre qu'à un seul ambitieux qu'ils ne prendront même pas au sérieux ! (1).

Quant aux mœurs et coutumes, nous savons depuis longtemps qu'elles se rapprochaient beaucoup de celles de la mère patrie, avec cette différence que le sang gaulois se mêlant de plus en plus au sang romain, les habitants de la colonie créèrent en quelque sorte le trait d'union entre les deux races. Dès l'origine, les citoyens de Lugdunum se livrèrent au trafic et au négoce avec les autres peuples de la Gaule ; ils entretenaient même des relations commerciales jusque dans les régions les plus éloignées de l'Empire. Les inscriptions antiques ont fourni sur ce point les renseignements les plus complets, et nous n'avons rien à ajouter à ce qu'on a dit sur ce sujet (2).

Lugdunum était donc une ville riche, fort riche et bien habitée. De plus, elle paraît avoir été placée par ses fondateurs dans des conditions exceptionnelles d'hygiène et de salubrité.

Avec ses monuments bien espacés, ses larges rues, ses palais entourés de jardins magnifiques, il est difficile d'imaginer des conditions meilleures pour une cité déjà placée sur la hauteur, tout près du cours de deux grands fleuves. Joignons à cela le plus parfait aménagement des eaux qui ait jamais existé dans aucune ville, et qu'aujourd'hui même nous n'arrivons pas à réaliser. Car, si depuis trente ans à peine nous

(1) Fl. Vopiscus. *Histoire Auguste. Vies de Saturnin, Proculé et Bonose*, trad. citée, ch. XIII. « Proculé, dit-il, fut appelé à l'Empire à la sollicitation des Lyonnais » ; mais d'après l'historien Onésime, il exprime des doutes sur le sérieux de cette élection.

(2) J.-B. Dumas. *Histoire de l'Académie de Lyon*, 1839, t. II, 2^e section p. 369. Analyse d'un travail encore inédit de Cochard, sur l'*Histoire des origines du commerce à Lyon et Inscr. lyonn.*, t. II, p. 437 à 517 : *Corporations professionnelles*.

consacrons aux usages publics et privés une eau du Rhône à demi-filtrée et souvent impure, en quantité douze fois moindre que les anciens, ces derniers avaient encore sur nous l'avantage de la recevoir absolument pure de toute souillure des sources mêmes que les aqueducs allaient recueillir à leur origine (1).

D'après les calculs d'un spécialiste distingué (2), les divers aqueducs qui aboutissaient au sommet de la colline n'apportaient pas moins de 80,000 mètres cubes en 24 heures. De plus, des souterrains percés dans la montagne à une extrême profondeur et dont plusieurs existent encore de nos jours, donnaient issue à d'autres sources très abondantes, toujours en renom, actuellement, dans les quartiers de la rive droite de la Saône (3).

Suivant un autre calcul de M. Leger, les grands aqueducs du Mont-Pilat et de la Brévenne fournissaient en moyenne 14 à 1,500 litres par habitant dans les vingt-quatre heures. Cette eau qui arrivait dans chaque maison par des canaux de plomb dont on a fréquemment retrouvé les débris (4), se dé-

(1) Il est de toute évidence qu'il nous faut aujourd'hui revenir au système des Romains et amener dans notre ville des eaux de sources, de préférence, ou tout au moins des eaux de rivière parfaitement filtrées. — Sur les deux projets soumis à l'Administration, voir : Dr P. Aubert, chirurgien en chef de l'Antiquaille. *Les sources de la vallée basse de l'Ain*. « Exposé du projet Michaud. » Lyon, 1886 — et Domenget. *Les eaux de Lyon, etc.*, « Simples observations. » Lyon, 1887. in-4^o, et la partie technique du mémoire de M. Leger cité plus bas.

(2) A. Leger. « *Le service des eaux à Lugdunum et à Lyon* » (extrait du *Lyon scientifique et industriel*), Lyon, 1879, p. 1 à 16. Voir également du même auteur : *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, gr. in-8, avec atlas, ouvrage capital sur la question. Paris, 1875, p. 616 et suiv.

(3) Dr Alph. Dupasquier. *Des eaux de source et des eaux de rivière*, Paris, Lyon, 1840, p. 68.

(4) P. Colonia. *Antiquités de la ville de Lyon, avec quelques singularités remarquables*, Lyon, Amaury et Pascal, MDCCI.

versait dans un bassin placé au milieu de l'atrium. C'est là que chacun allait puiser pour les divers usages de l'intérieur. Comme dans les autres villes antiques, les rues de Lugdunum quoique solidement pavées, étaient en général fort mal tenues; on les nettoyait facilement à l'aide de puissants courants d'eau, qui entraînaient les immondices dans des égoûts très bien aménagés suivant la pente, et dont on a également retrouvé les traces sur divers points de la colline, notamment près de l'Antiquaille (1).

De même sur la rive opposée, les habitants de Condate recevaient aussi les eaux d'un aqueduc qui les allait chercher bien loin, au pied des collines voisines de la rivière d'Ain (2), peut être même dans le Rhône, près de Miribel.

Nos ancêtres étaient ainsi à l'abri d'une des causes les plus redoutables de propagation des maladies infectieuses. Il n'est donc pas surprenant que la grande peste qui, sous Marc-Aurèle, ravagea Rome et l'Empire d'un bout à l'autre, n'ait pas laissé de souvenirs dans notre ville. Certainement, Galien, qui vivait en ce temps et cite parfois avec éloges le médecin lyonnais Abascantus, n'eût pas manqué de nous en parler (3).

Il est aujourd'hui démontré que, grâce aux progrès de la civilisation et de l'hygiène publique et privée, le chiffre de la vie moyenne va toujours en s'élevant. Les statistiques publiées depuis cinquante ans ne permettent pas de doutes à cet égard.

(1) Artaud (*Lyon souterrain*, 1846, p. 28 et 29) a signalé des égouts descendant de la colline pour aller à la Saône. Voir aussi Montfalcon. *Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais*, 1857, 221. — Allmer et Dissard. *Trion*. Exposé préliminaire, cxxj.

(2) A. Leger. *Les travaux publics, les mines et la métallurgie au temps des Romains*, Paris, 1875 (avec atlas), p. 613.

(3) Galien. Cité par Pétrequin : *Mélanges de chirurgie*, 1845, p. 6, et la « Noblesse des médecins de Lyon » etc., extrait de la *Gazette médicale de Paris*, 1861, p. 6. — Dr Ernest Poncet. *Documents pour servir à l'histoire de la Médecine à Lyon*, in-4°, Paris et Lyon, 1885, p. 3.

Cependant, lorsqu'on étudie de près la vie publique et privée des Romains pendant les dernières années de la République et sous l'Empire, on se demande s'ils n'étaient pas arrivés, eux aussi, à réaliser des conditions de salubrité susceptibles de les conduire aux mêmes résultats.

Nous venons de voir dans quelles excellentes conditions se trouvaient nos ancêtres; aussi serions-nous heureux de savoir quelles étaient les conséquences de ce bien-être, qui se traduit le plus généralement par un chiffre élevé de la durée moyenne de la vie. Or, comme nous l'avons répété déjà bien souvent, les anciens ne nous ont pas laissé, à proprement parler, de statistiques.

Il faut encore dans le cas présent chercher à y suppléer par d'autres sources d'informations.

Depuis longtemps, je m'étais demandé si les nombreuses inscriptions funéraires ou autres qui sont parvenues jusqu'à nous, ne renfermaient pas, sur la vie et les mœurs des peuples disparus, de précieuses indications.

Assurément, les anciens, pas plus que nous, n'inscrivaient sur les tombes le nom de la maladie à laquelle avait succombé le défunt, mais le plus souvent ils indiquaient son âge avec assez de précision pour que ces chiffres réunis puissent être de quelque intérêt. J'ai pensé qu'en les comparant entre eux, et surtout en cherchant à en tirer des moyennes, je pourrais avoir ainsi une idée à peu près exacte de la durée de l'existence chez nos ancêtres.

J'ai donc compulsé très soigneusement le magnifique recueil des inscriptions lyonnaises que publient en ce moment MM. Allmer et Dissard, les savants conservateurs de notre musée archéologique du palais Saint-Pierre (1).

(1) *Musée de Lyon. Inscriptions antiques*, par A. Allmer et P. Dissard, 3 vol. déjà parus, Lyon, 1888-89-90.

Afin de me tenir autant que possible dans des limites bien définies, j'ai commencé, bien entendu, suivant l'ordre chronologique, par les inscriptions païennes, d'abord parce qu'elles sont les plus nombreuses et représentent mieux l'ensemble de la population à cette époque; ensuite, parce que la différence de mœurs entre païens et chrétiens, surtout en ce qui concerne le mariage, devait nécessairement avoir une influence sur la durée moyenne de la vie chez ces deux catégories de citoyens (1).

Suivant MM. Allmer et Dissard, à Lugdunum, la coutume d'inscrire les noms avec les âges sur les pierres tumulaires, date tout au plus du règne de Néron, et ne paraît pas s'être continuée beaucoup au delà de celui d'Alexandre Sévère (2), c'est-à-dire pendant un espace de deux cents ans environ, précisément la période qui nous intéresse le plus dans ces recherches.

Malheureusement, dans les inscriptions païennes, il n'est jamais fait mention de dates pouvant nous éclairer sur une époque précise, tout au plus la forme des caractères peut elle donner quelques présomptions à ce sujet, tandis que dans les inscriptions chrétiennes, nous trouvons toujours indiquée l'année du consulat de Rome, ce qui permet d'arriver à une précision beaucoup plus grande (3).

(1) J'ai remarqué que, de même qu'à Lugdunum, les inscriptions chrétiennes de Capoue, Nîmes, Arles, Toulouse, indiquaient toujours des âges plus avancés que durant la période païenne précédente.

(2) Il est difficile de fixer l'époque où on commença, à Rome, à inscrire sur les tombeaux l'âge du défunt. M. Cagnat (*Cours d'épigraphie latine*, p. 246, Paris, 1889) se contente de dire que sous le règne d'Auguste, les inscriptions funéraires deviennent de véritables dédicaces aux dieux Mânes.

(3) Suivant MM. Allmer et Dissard, les inscriptions chrétiennes et pourvues de dates les plus anciennes ne sont que du IV^e siècle, mais d'autres peuvent remonter à un temps beaucoup plus reculé. Ouvr. cité, t. II, p. 270.

« Antiquissimas inscriptiones sepulcrales omnes simplicissimas collegit

Nous allons donc réunir dans une même catégorie toutes les inscriptions non chrétiennes se rapportant aussi à cette période de deux siècles, dans laquelle les âges ont été inscrits.

A notre avis, les chiffres que nous allons produire ne sont pas sans importance, mais nous devons auparavant faire quelques remarques sur leur valeur absolue. D'abord, on le comprend sans peine, il ne peut être question d'aucun rapport avec le chiffre des vivants; en second lieu, les enfants en bas âge n'ayant eu que rarement les honneurs d'une inscription funéraire, la moyenne de mortalité se trouve par là même moins bien connue.

Enfin, les classes inférieures qui n'avaient pas, à proprement parler, de tombeaux, et dont les cendres étaient simplement renfermées dans un vase de terre et enfoncées dans le sol, échappent nécessairement à toutes nos évaluations.

Les inscriptions funéraires que j'ai dépouillées avec le plus grand soin sont au nombre de 442 environ (1). Je dis environ, car il en est quelques-unes d'une lecture difficile que j'ai cru ne pas devoir faire figurer dans mes calculs. Sur ce nombre, il n'y en a que 166 où l'âge du défunt soit indiqué avec précision. Elles se décomposent de la sorte: hommes, 72; femmes, 65; enfants au-dessous de dix ans, 29.

Si maintenant nous cherchons à fixer l'âge moyen de la

Lanzi, *Saggio* (I, p. 162). Memorabile est diem vel mortis, vel sepulturae notari in multis ut postea in Christianis plerumque fieri solebat. » (Orelli. *Inscriptiones latines*. T. II, p. 327, Turici, 1828.)

Voir aussi sur ce point le travail fort intéressant d'Alexandre Poidebard. *Question d'archéologie chrétienne*, à propos des fouilles récentes de Trion, Lyon, 1887, in-8.

(1) Nous avons collationné nous-mêmes toutes les inscriptions dans les divers recueils que nous citons. Quant à l'établissement des moyennes, nous en avons confié le soin à des personnes habituées à ce genre de calculs, et nous pouvons garantir leur parfaite exactitude.

vie pour ces trois catégories d'individus, nous avons le tableau suivant :

72 hommes, durée moyenne de la vie	31 ans	(31,76).
65 femmes,	—	30 — (30,58).
29 enfants,	—	6 — (6,65).

Durée moyenne de la vie en général, 166 individus, 27 ans.
(26 ans 7 mois) : 31,17 pour les adultes.

Les inscriptions chrétiennes beaucoup moins nombreuses, et qui datent toutes du IV^e siècle seulement (1), donnent les chiffres suivants :

Hommes, 20; femmes, 14; enfants au-dessus de dix ans, 8.
Ce qui permet d'établir ce second tableau :

20 hommes, durée moyenne de la vie,	49 ans	(49 ans 3 mois).
14 femmes,	—	36 — (juste).
8 enfants,	—	4 — (4 ans 1 mois).

Durée moyenne de la vie en général, 42 individus, 36 ans
(36 ans 3 mois).

Bien que basée sur des chiffres trop peu nombreux, nous verrons tout à l'heure qu'à un autre point de vue cette petite statistique a son importance.

Comme terme de comparaison, nous avons cherché les chiffres de la vie moyenne en France, à notre époque, dans l'ouvrage de statistique bien connu de M. de Foville; et d'après les relevés de 1877 à 1881, elle serait de 40 ans 1/10 pour les hommes, de 43 ans 1/2 pour les femmes (2).

Dans le Dictionnaire des sciences de Privat Deschanel et

(1) Nous remercions M. Dissard, conservateur du musée des antiques, d'avoir bien voulu nous communiquer ces chiffres qu'il a relevés dans le t. IV des *Inscriptions lyonnaises*, qui doit paraître prochainement.

(2) Alf. de Foville. *La France économique*, Paris, 1887, p. 40.

Focillon (1), on trouve le chiffre total de 39 ans en 1881, ce qui prouve que la vie moyenne se serait encore accrue depuis.

Afin d'éviter toute équivoque, nous définirons la vie moyenne, le nombre d'années que chacun de nous aurait à vivre si l'on partageait également entre tous le nombre d'années vécues par les uns et par les autres.

Les célèbres tables sur les probabilités de la durée de la vie, que composa Deparcieux (2) au siècle dernier, et dont on se sert encore dans les compagnies d'assurances, n'ont pu nous être d'aucune utilité, car les conditions de la vie elle-même ont considérablement changé depuis un siècle et demi.

Pour Lyon, j'ai fait relever au bureau de statistique de l'Hôtel de Ville, la moyenne de la vie pour les deux sexes réunis, pendant une période de neuf ans. Pendant cette période, elle a oscillé entre 37,63 (1882) et 41,44 (1889), elle est retombée à 39,91 (1890), sans doute à cause de l'influenza (3).

Pour nous rapprocher plus encore de la série fournie par les inscriptions, nous avons prié M. le Dr Roux, directeur du bureau d'hygiène de la ville, de nous donner les moyennes de l'âge de 100 décès de personnes du sexe masculin, 100 du sexe féminin, 100 enfants au-dessous de 10 ans, pris au hasard dans les registres de l'état civil pendant ces trois dernières années, dont deux, par suite de l'influenza, ont eu un taux de mortalité exceptionnellement élevé. Or, voici les chiffres qu'il a trouvés :

Hommes, 52,026; femmes, 50,865; enfants, 1,716; ce qui donne comme moyenne générale 34,37.

(1) Privat Deschanel et Focillon. *Dictionnaire général des sciences théoriques et appliquées*, Paris, 1880, article « Mortalité ».

(2) Deparcieux. *Essai sur les probabilités de la durée de la vie humaine*, Paris, MDCCILVI, in-4.

(3) Ville de Lyon. *Statistique lyonnaise* (officielle), Lyon, 1890 et 91, in-4.

Nos chiffres, comme on le voit, malgré leur base étroite, fournissent des résultats approchant de ceux que donnent les longues séries qui, en général, servent à établir les statistiques modernes, ce qui légitime les conclusions que nous avons cru devoir tirer de nombres, en apparence trop restreints.

Restait à savoir si les chiffres cités plus haut, qui semblent indiquer chez les habitants de Lugdunum une assez grande brièveté de la vie, lui étaient propres, ou si on les observait également dans les autres provinces de l'Empire. Pour répondre à cette question, nous avons fait les mêmes recherches en ce qui concerne Rome et l'Italie, en y ajoutant quelques inscriptions recueillies dans les provinces qu'on peut considérer comme se trouvant à peu près sous la même latitude, et pour tenir compte aussi du cosmopolitisme de la race latine dans le monde ancien. Mais les inscriptions qui proviennent de la capitale et des principales villes de l'Italie sont de beaucoup les plus nombreuses. Nous les avons relevées avec le plus grand soin dans l'ouvrage du savant Orelli, qui, au commencement de ce siècle, eut l'un des premiers l'idée de classer par ordre de sujets les innombrables inscriptions que nous a léguées l'antiquité (1).

Afin de nous rapprocher le plus possible de ce que nous venons de faire pour Lugdunum, nous avons réuni un même nombre d'hommes, de femmes et d'enfants, mais nous avons dû écarter les inscriptions chrétiennes qu'Orelli avait déjà mises à part. Elles ont, depuis ce savant, pris une importance capitale, par suite des découvertes considérables faites dans les catacombes, et qui mériteraient à elles seules une étude à part au point de vue spécial où nous nous plaçons.

(1) *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio ad illustrandam, Romanæ antiquitatis disciplinam, etc.*, edidit Jo. Casp. Orellius et Henzen, 3 vol. in-8, Turici, 1828-1856.

Sur un total de 166 inscriptions, nous avons 126 épitaphes provenant de la ville de Rome elle-même et de l'Italie, les 40 autres se rapportent aux diverses provinces de l'Empire, ce qui nous place dans des conditions à peu près comparables avec Lugdunum, ville également cosmopolite, et avec les provinces gauloises voisines, sur lesquelles ont aussi porté nos calculs.

Voici les chiffres obtenus pour cette série :

72 hommes,	durée moyenne de la vie,	42 ans (42,33).
65 femmes,	— —	28 — (28,27).
29 enfants,	— —	6 — (5,93).

Durée moyenne de la vie en général, 166 individus : 30 ans (30,46). Pour les adultes : 35,50.

Et ce qui prouve surabondamment que ces moyennes ne sont point l'effet du hasard, c'est leur constance même avec des chiffres beaucoup plus nombreux. Ainsi, nos 166 épitaphes ont été prises par séries dans les 231 qui forment à peu près le total des inscriptions avec dates des deux premiers volumes du recueil d'Orelli.

Or, la moyenne pour tous les âges de ces 231 est encore de 30,37, chiffre sensiblement égal à celui qu'ont donné les 166.

Si maintenant nous nous en tenons exclusivement aux inscriptions fournies par Rome et les autres villes de l'Italie, savoir 120 pour la capitale et 48 pour ces dernières, nous arrivons à un chiffre assez rapproché : 38 pour les hommes, 28 pour les femmes; adultes : 33; 6 pour les enfants; moyenne générale : 28 et demie, toujours plus élevée que pour Lugdunum.

Pour la ville de Rome seule, nous avons dépouillé dans le *Corpus des Inscriptions latines* une série de 995 inscriptions funéraires (1). Sur ce nombre, l'âge était indiqué 268 fois seu-

(1) *Corpus Inscriptionum latinarum*, vol. VI, pars secunda, Berolini, 1882. Coll. Henzen et de Rossi.

lement : hommes 108, femmes 68, enfants 92. La moyenne des adultes a été de 31,23 : hommes, 33,71, femmes, 27,30; celle des enfants de 4 ans seulement. Mais comme ces derniers étaient beaucoup plus nombreux, comparativement à la série de Lugduum, ils ont fait baisser la moyenne générale jusqu'à 22,04 et, comme on le voit, cette infériorité n'est qu'apparente. Il y a donc en somme égalité avec Lugdunum.

Par contre, les inscriptions qui se rapportent à l'Italie seulement donnent des moyennes beaucoup plus élevées. Ainsi, nous trouvons pour les adultes d'une série de villes de la Péninsule (1) la moyenne de 34,65, celle de 34,58 pour la ville de Ravenne, de 34,50 pour Naples et Capoue; moyenne générale : 34,57. Comme nous le démontrerons plus loin, le nombre des enfants dont la moyenne paraît toujours osciller entre 4 et 6, n'est pas assez considérable pour qu'on ait pu en tenir compte dans ces calculs.

Ainsi qu'on le voit, la vie très courte chez les Lyonnais est déjà plus longue dans cette dernière catégorie de sujets. Quelle peut donc être la cause de cette différence? Sans doute notre climat brumeux a été pour quelque chose dans les chiffres que nous venons de mentionner pour Lugdunum et ceux que nous donnerons plus loin pour les autres cités gauloises; car, il ne faut pas l'oublier, ils ne se rapportent qu'aux riches et aux heureux de la terre, et il n'en était sans doute pas de même pour les pauvres, les artisans et les esclaves, chez lesquels la mortalité était certainement bien plus grande.

Alors, comme de nos jours, sous l'influence du froid humide, la tuberculose devait être très fréquente ainsi que les autres affections pulmonaires, toujours si communes sous notre climat.

(1) *Corpus Ins. Latin.*, vol. X, pars 1, Neapolis, Capua (tribu Falerna). — Ibidem. Ravenne, vol. XI, pars I. Coll. E. Borman, Berolini, 1888. Orelli-Henzen, t. III, 1856. Geographica, § II, Italia.

Mais il est une cause de mortalité toute spéciale à l'antiquité, sur laquelle nous devons insister en premier lieu. Dans le dépouillement de nos inscriptions, nous avons constaté une mortalité extrême chez la femme à dater du mariage et pendant toute la durée des fonctions maternelles. Ainsi, les inscriptions lyonnaises nous donnent, pour les femmes mariées au-dessous de 40 ans, 16 décès avant 30 ans et 11 au-dessous de 40. Dans les inscriptions romaines d'Orelli, sur 22 femmes également au-dessous de 40 ans: 17 morts au-dessous de 30 et 5 au-dessous de 40, chiffres suivant moi assez nombreux et significatifs pour de si petites statistiques, et dont la valeur est confirmée par les longues séries d'épithames de très jeunes femmes, que nous avons relevées dans le *Corpus*.

Cette mortalité avait en effet pour cause principale la précocité extrême du mariage chez les Romains. Nous trouvons une épithame lyonnaise d'une femme de 18 ans qui avait près de sept ans de mariage: elle n'avait donc pas 12 ans le jour de ses noces, et elle avait convolé juste à l'âge où la loi marquait pour les filles (bien à tort assurément), le passage de l'enfance à la puberté (1).

M. Allmer nous a signalé deux inscriptions du *Corpus* étrangères à notre ville, mais intéressantes à ce point de vue, concernant, la première, une femme morte à son premier accouchement en laissant son enfant vivant « *partu primo filio relicto decessit* » (2); une autre qui, mariée à 13 ans, succomba au bout de 100 jours « *annorum nata XIII (obiit) nupta fuit dies C* ». Sans doute le mariage doit bien avoir été pour quelque chose dans ce dénoûment si rapide.

(1) *Inscriptions antiques de Lyon*, t. III, p. 313, n° 344.

(2) *Corpus inscr. latin.*, vol. III, Europe centrale, tables, p. 1196, n° 272. — Ibid., vol. V, p. 1213: Mortes singulares.

On a parlé aussi de filles mariées avant la puberté; mais suivant Hagenbuch et Orelli (1), les inscriptions qui les concernent n'ont pas un degré d'authenticité suffisant pour que le fait soit admis.

Il ne faudrait pourtant pas être trop affirmatif, car nous trouvons dans nos inscriptions lyonnaises l'épithète d'une certaine Attia Successa, morte à l'âge de 43 ans, après trente-et-un ans de mariage. Si le texte n'est pas fautif, disent MM. Allmer et Dissard, et il ne paraît pas l'être, cette femme n'avait que 12 ans quand elle s'est mariée! (2).

Pour en revenir plus directement à notre sujet, nous ajouterons que dans l'antiquité, chez les femmes très jeunes, les conséquences d'une maternité prématurée ne se faisaient que trop sentir, et que la mortalité des femmes en couches était fort grande.

Térence, dans son *Andrienne* (3), nous dépeint les inquiétudes des familles à l'occasion d'une première grossesse. Il nous parle même des mesures hygiéniques auxquelles on avait recours pour prévenir les complications. Au surplus, nous dirons que c'est seulement de nos jours que, grâce aux bienfaits de la méthode antiseptique, les accouchements ne sont plus comme jadis une cause de mort relativement fréquente, comme le prouvent les statistiques générales et la pratique de tous les jours.

L'usage moderne d'attendre l'âge de 20 ans (quoique la loi le fixe à 15), pour permettre le mariage, et la révolution thérapeutique dont nous venons de parler, telle est la raison

(1) Orelli. T. I, p. 464 : *Heraclea quæ vixit ann. XI mens. V. Aur. Patrona. conjugii ben. mer. fec. Romæ. Conjuges impuberes etiam Hagenbuchii diligentia duas tantummodo investigavit (scilicet Gruter, 788, 8).*

(2) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, p. 179, n° 264.

(3) Dr Edmond Dupouy. *Médecine et mœurs de l'ancienne Rome, d'après les poètes latins*, Paris, 1891, p. 367 (Térence).

de cette diminution considérable de la mortalité chez la femme, qu'on a constatée durant ces dernières années.

Mais cette cause de mortalité étant commune à Rome et à l'Italie aussi bien qu'à Lugdunum, il nous faut chercher ailleurs la raison du chiffre de mortalité plus élevé pour notre ville que pour le reste de la Péninsule; nous croyons l'avoir trouvé dans les conditions cosmiques alors existantes.

Le climat des Gaules, au moment de la conquête romaine, était infiniment plus rigoureux que de nos jours; il ne saurait y avoir de doutes à cet égard. César insiste à maintes reprises sur l'intempérie des saisons, la précocité de l'hiver, les froids insupportables, la fureur des tempêtes (1). Diodore de Sicile ajoute que toutes les rivières navigables de la Gaule gelaient aisément (2). Il en était de même pour la Germanie, et Hérodien nous dit que le Rhin et le Danube gelaient ordinairement chaque hiver et si complètement « qu'on pouvait les traverser à cheval comme sur la terre ferme (3) ».

Immédiatement après l'occupation romaine, ce climat si dur s'adoucit, mais graduellement, jusqu'aux époques mérovingiennes et carlovingiennes, où il devint très doux, pour se refroidir à nouveau à dater du IX^e siècle jusqu'à nos jours (4). Il est probable que pendant les trois siècles qui nous occupent, les colons italiens qui fondèrent Lugdunum et les premières générations qui suivirent, payèrent un large tribut à l'âcreté de ce climat, qui contrastait péniblement avec la clémence de celui qu'ils avaient quitté.

(1) César. *De Bello Gallico*, livre IV, § 20; livre VII, § 8; livre VIII, §§ 4 et 5. — Ces intempéries le forçaient souvent à regagner ses quartiers d'hiver, et il ne retenait ses troupes sous les armes, passé l'équinoxe d'automne, que dans les cas d'urgence. — Plutarque. *César*, ch. xxv.

(2) Diodore de Sicile. *Histoire universelle*, livre V, ch. xviii.

(3) Hérodien. *Hist. romaine*, liv. III, trad. citée, p. 249.

(4) Dr Fuster (de Montpellier). *Des changements dans le climat de la France. Histoire de ses révolutions météorologiques*, Paris, 1845, in-8, p. 70, 71 et suiv., 127 et suiv.

Il est une cause d'insalubrité pour notre ville à cette époque, que nous devons signaler aussi, et qui se traduit toujours dans les pays où on la rencontre par une extrême diminution dans la durée de la vie : je veux parler de la malaria, qui très certainement devait exister à Lyon, au moins pendant les deux premiers siècles de notre ère.

On sait que la presque île actuelle était alors à demi-submergée par les eaux, coupée par des canaux, formant des îles couvertes de verdure, comme les brotteaux de la rive gauche du Rhône au moyen-âge, ainsi que des étangs et des lônes marécageuses. Il est donc plus que probable que de telles conditions telluriques donnaient naissance à des miasmes paludéens qui devaient infecter les populations des bas quartiers, séparés seulement par la largeur de la Saône du foyer de leur production.

Nous savons que de nos jours, dans les Dombes, le taux de la longévité s'est relevé immédiatement après le dessèchement des étangs. Il est probable qu'il en fut de même pour Lugdunum ; car les inscriptions postérieures au IV^e siècle, quoique peu nombreuses, nous donnent une moyenne de vie beaucoup plus élevée qu'auparavant (36 ans comme chiffre moyen de la vie). De plus, nous trouvons signalés un centenaire, un nonagénaire et cinq octogénaires, chiffres bien au-dessus de tous ceux des époques précédentes. C'est qu'à ce moment, la ville s'était définitivement établie sur la presque île, qui n'était plus envahie par les eaux.

Telles sont, à notre avis, les deux causes principales de cet excès de mortalité de Lugdunum sur les principales villes de l'Italie.

Quant à Rome, les conditions hygiéniques semblent avoir été les mêmes que pour Lugdunum. Aussi la durée de la vie y était-elle aussi peu élevée.

Des deux côtés, on était arrivé à la même perfection dans

l'aménagement des eaux, cause de salubrité de premier ordre. A l'aide d'un magnifique système hydraulique qu'on ne surpassera jamais, Rome, alimentée par douze grands aqueducs, recevait 1,160,000 mètres cubes dans les vingt-quatre heures, c'est-à-dire 3,500 litres d'eau par habitant, alors que nos villes modernes sont considérées comme très largement approvisionnées avec le dixième d'une distribution pareille (1).

De plus, la malaria avait totalement disparu du Latium et des environs de la ville, grâce à un système de drainage du sol par de petits souterrains (cuniculi), dont on vient de retrouver le système (2).

Il en était de même dans les autres villes de l'Italie. Mais Rome, à cause du nombre immense de ses habitants et de ses relations journalières avec les autres parties de l'Empire et l'Orient, était fréquemment ravagée par les maladies contagieuses, et comme dans toutes les grandes capitales, le taux de la mortalité y était plus élevé.

VII

Renseignements intéressants que fournissent les inscriptions sur les mœurs, les âges et le genre de mort des anciens.

Nous avons dit plus haut que les anciens comme les modernes n'inscrivaient point le diagnostic des maladies sur leurs pierres tumulaires ; toutefois les détails qu'ils nous don-

(1) A. Leger. *Travaux publics chez les Romains, loc. laud.*, 598. — Sur ce sujet si intéressant, voir d'un bout à l'autre le traité de Frontin sur les aqueducs.

(2) Conrad Tommasi-Crudeli. *La malaria de Rome et l'ancien drainage des collines romaines*, Paris, 1881, avec planches indiquant le mode de distribution des cuniculi.

nent sur le défunt renferment parfois des faits intéressants pour le médecin. Il faut les rechercher au milieu d'autres détails en général de peu d'intérêt, de phrases emphatiques et de réflexions philosophiques qui sont un des caractères spéciaux à l'épigraphie lyonnaise (1). « Il semble qu'en rédigeant les épitaphes, on se soit fortement préoccupé de la pensée qu'elles auraient de nombreux lecteurs ».

Relativement à la nature même de la population, les inscriptions nous apprennent qu'elle se composait d'un fond commun comprenant les diverses corporations et les familles anciennes de la cité, et, en second lieu, de toute une catégorie de nouveaux venus récemment établis dans la ville. Parmi ces derniers, nous citerons, en première ligne, les soldats libérés et les vétérans des diverses légions cantonnées sur la frontière de Germanie, qui venaient y prendre leur retraite, et s'y établir définitivement pour y fonder une famille. Ces hommes appartenaient à toutes les provinces de l'Empire, car on sait que le recrutement des légions à cette époque ne s'effectuait pas suivant le mode régional, mais par des levées faites un peu partout. Tacite nous dit, en effet, que vers la fin de l'an de Rome 888, sous le règne de Néron, on fit des levées dans la Gaule narbonnaise, dans l'Asie et dans l'Afrique, afin de recruter les légions d'Illyrie, d'où l'on congédia les soldats fatigués par l'âge ou les infirmités (2).

Chose singulière, ces légionnaires en retraite sont ceux qui nous paraissent, dans les inscriptions lyonnaises, avoir atteint les âges les plus avancés (3).

Il y avait encore beaucoup de Grecs, amenés probablement

par les transactions commerciales, ainsi que le prouvent les actes de la première persécution lyonnaise et plusieurs inscriptions du recueil.

Quant aux renseignements qui intéressent plus spécialement la médecine, nous avons relevé dans les inscriptions lyonnaises les particularités suivantes :

La mort subite notée dans trois inscriptions (1), chez des adultes, un homme et deux femmes, dont l'une d'origine grecque, nommée Cyrilla.

Les morts violentes sont naturellement fort nombreuses. Nous trouvons d'abord une femme assassinée par son mari (2).

Spon a rapporté l'inscription en vers, aujourd'hui perdue, de deux jeunes enfants qui succombèrent victimes d'un même accident fortuit « *non inimicâ manu* » (3).

Parmi les inscriptions militaires, nous trouvons celle d'un soldat de la xxx^e légion : *Ulpia pia fidelis*, tué en combattant : peut-être dans la bataille qui eut lieu entre Sévère et Albin, à laquelle cette légion a pris part (4). Il est encore fait mention d'autres soldats morts à la guerre. S'agit-il d'inscriptions simplement commémoratives, ou les corps ont-ils été rapportés ? Nous penchons vers cette seconde opinion. Les Romains transportaient souvent leurs morts à de grandes distances (5). Ainsi, une inscription lyonnaise nous montre

(1) *Inscriptions lyonnaises*, t. I, n^o 62, p. 322. « *Amabilis Cyrille, natione græca, Nicomedia* », t. III, n^o 294, p. 236. — *Ibid.*, p. 272 n^o 321. « *D. M. Aniceti mariti incomparabilis subita morte decepti.* » Nous trouvons dans le *Corpus*, vol. V, *Mortes singulares*, n^o 6700, l'observation de deux époux morts subitement : « *Conjuges cum simul quietem sani petissent, in complexu pari exanimis inventi sunt.* »

(2) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, n^{os} 281 et 238 p. 123. Épitaphe d'un Trévère mort dans un incendie, écrasé par un mur.

(3) Spon. *Antiquités de Lyon*, édit. Montfalcon et Léon Renier, Lyon, 1857, p. 81.

(4) *Inscriptions lyonnaises*, t. I, n^o 72, p. 383.

(5) Orelli, t. II, n^o 4480, p. 298 : *Diis Manibus Herreniæ lampad. con-*

(1) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, p. 381, n^o 326, et même vol., p. 488.

(2) Tacite. *Annales*, livre IV, ch. XLVI. Livre XIII, ch. XXXV. Réorganisation des légions d'Orient, par Corbulon ; livre XV, ch. XXVI et livre XVI, ch. XIII.

(3) *Inscriptions lyonnaises*, t. I : « *Inscriptions militaires* », p. 241 à 453.

deux sœurs, Julia Hiliane et Julia Callistate, qui ont fait revenir de Rome le corps de leur sœur « plus chère que leur âme », et l'ont déposé dans un sarcophage à l'intérieur d'un mausolée (1).

Il n'est pas permis de donner une interprétation trop absolue à bon nombre d'épithètes consacrées à deux ou trois personnes sans autre indication, et d'en conclure qu'elles avaient succombé en même temps à des maladies contagieuses; cependant, les inscriptions de Valeria Leucade, morte à l'âge de 6 ans et 4 jours, et celle de Vireius Vitalis, son frère, mort à 30 jours seulement d'intervalle, à l'âge de 19 ans, semblent indiquer qu'ils ont dû être victimes d'une affection contagieuse dans le genre de la scarlatine, dont les complications se manifestent au moment de la convalescence? (2).

Les trois frères Valerius, tous morts dans leur vingtième année, étaient certainement des phthisiques (3).

Sur un tombeau élevé par Valeria Florentina, on voit que la mère du défunt a perdu en peu de mois son mari et son fils et bientôt son gendre encore très jeune. M. Allmer pense y reconnaître des victimes de la peste qui eut lieu sous Marc-Aurèle, et aurait envahi peut-être la ville de Lyon (4). Nous avons fait plus haut nos restrictions relativement à cette opinion.

cubinæ Herenni. Postumi cujus ossa ex Sardinia translata sunt. Ex Passione, p. 71, 51. Polcastro, 154-37 et t. I, n° 218. D. M. Antoni Severi Narbonæ (sic) defuncti qui vixit annos XXV, etc., pater infelix corpus deportatum hic condidit (Agauni). Haller, 2, p. 534.

(1) *Inscriptions lyonnaises*, t. II, n° 146, 373 « corpus sororis... ab Urbe adferri curaverunt ».

(2) *Inscriptions lyonnaises*, t. II, n° 184, p. 497-99 « quorum mortem soli xxx dies interfuerunt ». Voir aussi t. I, n° 42, p. 231 et t. II, n° 143, p. 358, des inscriptions pouvant être interprétées dans le même sens.

(3) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, n° 396. Valerius Ingenuus, p. 399-401.

(4) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, n° 386, p. 381. — Allmer. *Revue épigraphique*, t. II, p. 395.

En général, les inscriptions qui se rapportent aux grandes épidémies sont plus explicites dans leur teneur. Ainsi la suivante, qui nous a été communiquée par le même savant et a trait également à la peste : Le père mort à 55 ans, la mère à 45 ans, l'épouse du fils à 18 ans, une fille de celle-ci : « *Qui per luem vitâ functi sunt. Mamertino et Rufo, cos.* (en l'année 182, dans la province de Norique) (1).

En disjoignant les grosses pierres qui faisaient partie d'un des tombeaux de Trion, on a trouvé sur la face interne de l'une d'elles, une inscription faite à l'encre rouge par un plaignant qui qualifie du sobriquet de *ficosus* un individu du nom de Closinius. Ce mot *ficosus* indique chez cet homme l'existence d'un ulcère de mauvaise nature (*ficus*), maladie dont parle Martial dans ses *Satires*, et qui se rencontrait particulièrement chez les débauchés (2).

Tels sont les renseignements bien peu nombreux que nous avons rencontrés, pouvant se rapporter quelque peu à la médecine. Les autres recueils d'inscriptions sont tout aussi pauvres sur ce point.

Nous citerons, en terminant, cet homme, encore un Lyonnais, qui se flatte dans l'épithète de sa femme de n'en avoir connu aucune avant elle! (3), et cet autre qui a bien soin de nous dire que sa vertueuse épouse a nourri elle-même ses trois petits garçons (4).

(1) *Corpus inscrip. latinarum*, Europe centrale, vol. III, n° 5567. — L. Renier. *Inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3582, deux enfants morts de la peste le même jour.

(2) *Inscriptions lyonnaises*, t. II, n° 147, p. 379 et à propos du mot *ficosus* : D^r Dupouy, ouvrage cité, p. 327. — Martial. *Épigrammes* : De familia ficosa et Priapeia carmen, XL.

(3) *Inscriptions lyonnaises*, t. III, p. 489.

(4) *Inscriptions d'Orelli*, t. I, p. 467. Matrimonium. Graxiæ Alexandriae insignis exempli ac pudicitiae quæ etiam filios suos propriis uberibus educavit pudens. Aug. lib. maritus merenti. vix. ann. XXIII. Romæ. Gruter, 617, 6. Correctius apud Fabretti, p. 188-428, Cfr. p. 187, xxxviii.

Comme nous l'avons dit plus haut, on ne saurait avoir la prétention de trouver dans les inscriptions funéraires des renseignements techniques d'une bien grande valeur.

Le peuple qui faisait assez peu de cas de la médecine, ou plutôt des médecins, pour oser inscrire sur une tombe :

Mors per culpam curantium (1).
Mort par la faute des médecins!

ne devait pas avoir grand souci des opinions qu'ils pouvaient émettre.

VIII

Nombreuses causes de mortalité chez les peuples de l'Antiquité. — Grandes épidémies. — Caractère d'extermination de leurs guerres. — Estimation de la durée de la vie d'après le nombre des centenaires ou gens très âgés fournis par les inscriptions dans un même pays. — Ils sont très rares dans les Gaules, un peu moins à Rome et en Italie, très nombreux en Afrique. — Statistique vitale de la ville de Sicca-Veneria. — Comparaison avec les données fournies par la statistique moderne.

Mais revenons à nos calculs.

Lorsqu'en l'absence de toute autre donnée statistique, on cherche à se faire une idée de la vigueur d'une race et de la salubrité des lieux qu'elle habite, la présence chez elle de nombreuses personnes arrivées à des âges très avancés, permet évidemment de pencher vers l'affirmative.

De plus, quand les historiens, d'accord avec les inscriptions, nous signalent à un moment donné l'existence d'un grand

(1) *Corpus inscript. latin.*, vol. III, Europe centrale, table, p. 1196, n° 3355.

nombre de centenaires, tout porte à croire que le niveau de la vie pour les autres hommes devait être aussi très élevé.

Il ne faudrait pourtant pas entrer dans cette voie d'une manière trop absolue. Nous savons en effet que chez les anciens, les causes de dépopulation étaient beaucoup plus fréquentes que de nos jours. De grandes épidémies venaient périodiquement décimer les peuples; et les guerres d'extermination qu'ils se livraient mettaient pour longtemps obstacle à cet accroissement graduel qui fait la gloire de nos civilisations modernes.

Pour nous en tenir à des faits au-dessus de toute contestation, et se rapportant à l'histoire romaine pendant la période qui nous occupe, nous rappellerons cette terrible épidémie, qui sous Néron donna lieu à une mortalité jusque-là sans exemple. On ne voyait, dit Tacite, aucun signe de corruption dans l'air, et cependant les maisons se remplissaient de cadavres, les rues de funérailles. Ni âge, ni sexe n'échappait au péril. La multitude esclave ou libre était moissonnée avec une égale rapidité; ils expiraient au milieu des lamentations de leurs femmes et de leurs enfants qui, frappés à leurs chevets en pleurant leur trépas, étaient souvent brûlés sur le même bûcher (1). La peste, qui ravagea l'Asie et l'Europe sous Marc-Aurèle et Vérus, donna lieu à une telle mortalité, que les villes et les campagnes devinrent également désertes; les troupes furent horriblement éprouvées, et quand le fléau reparut sous Commode, il mourut à Rome 2,000 personnes par jour.

La peste qui éclata de nouveau sous le règne de Gallus et de Volusien fit renaître les mêmes malheurs. Elle désola la ville de Rome trois fois dans l'espace de vingt ans, et détruisit

(1) Tacite. *Annales*, livre XVI, ch. XIII.

les armées romaines ainsi que celles des Goths contre lesquelles elles combattaient (1).

Quant aux morts violentes, on n'a qu'à parcourir l'histoire de la République et de l'Empire à l'époque des grandes guerres, pour se faire une idée de la dépopulation qui devait en résulter.

Un siècle à peine avant notre ère, nous voyons Sylla exterminer entièrement les deux armées de Mithridate, représentant plusieurs centaines de mille hommes (2). A la fin de la guerre sociale, vainqueur à la Porte Colline, il fait égorger pendant toute une nuit et un jour les Samnites rebelles, et depuis lors, il n'est plus question dans l'histoire de cette nation superbe, qui avait si longtemps balancé la fortune de Rome (3). Que dirai-je de la destruction de Carthage et de Numance, de Corinthe et de Jérusalem; de l'extermination totale des Usipètes, des Tenchtères et des Éburons, par Jules César (4). Il faudrait la plume éloquente d'un Joseph de Maistre pour énumérer dans tous leurs détails ces hécatombes humaines.

Quand Auguste arrivé au faîte du pouvoir ferma le temple de Janus, le monde asservi était en partie dépeuplé par trois siècles d'une guerre d'extermination contre toutes les nations.

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à voir ce qu'était l'Italie

(1) Hérodien. Trad. cit., liv. I, p. 33. — Chicoyneau. *Traité des causes, des accidents et de la cure de la peste*, etc., fait et imprimé par ordre du roy, Paris, MDCCXLIV, in-4, 1^{re} partie, p. 17 et 18.

(2) Plutarque. *Vie de Sylla*, ch. xx, xxi, xxx et xxxi. — Sénèque. *De la providence de Dieu*, trad. fr. Lyon, Fourmy, MDCLXIII, p. 23 et 24.

(3) Appian. *De bell. civili*, livre I, ch. xi et xii, — P. Mérimée. *Essai sur la guerre sociale*, Paris, Didot, 1841, p. 306. Il y eut 33,000 Samnites massacrés sur place, et Sylla perdit 25,000 hommes, puis vinrent les proscriptions.

(4) Cæsar. *De Bello Gallico*, livre IV, en entier, et livre I. — Plutarque. *Vie de César*, ch. xxii.

et la Grèce avant et après la victoire des Romains (1). « On me demandera, dit Tite-Live où les Volsques ont pu trouver assez de soldats pour faire la guerre après avoir été si souvent vaincus. Il faut qu'il y eut un peuple infini dans ces contrées, qui ne seraient aujourd'hui qu'un désert sans quelques soldats et quelques esclaves romains (2). » Il en était de même pour la plupart des autres peuples du centre de la Péninsule (*Gentes Sabellicæ*). Dans une de ses plus belles élégies, Properce s'apitoie sur le sort de Veii, cité étrusque, dont l'enceinte en ruines ne reçoit plus la visite que de quelques pâtres attardés, et dont le sol renferme les ossements d'un peuple disparu (3).

« Les oracles ont cessé, dit Plutarque, parce que les lieux où ils parlaient sont détruits; à grand peine trouverait-on aujourd'hui dans la Grèce entière 3,000 hommes de guerre, alors qu'autrefois la seule cité de Mégare envoyait un pareil nombre de combattants à la bataille de Platées (4) ».

Et véritablement, le bon rhéteur de Chéronée n'exagérait pas. L'arrivée des Romains dans sa patrie fut le signal de la ruine. Si l'on songe que la population de la Grèce était sur-tout agglomérée dans quelques villes, il est facile de conclure

(1) Montesquieu. *Esprit des lois*, Leyde, 1749, in-4, t. II, ch. xix, p. 102.

(2) Tite-Live. *Histoires*, livre VI.

(3) Properce. *Élégies* (XI), à Jupiter Férétrien :

Et Veii veteres, et vos tum regna fuistis.....

Nunc intra muros pastoris buccina lenti

Cantat, et in vestris ossibus arva metunt.

Catullus, Tibullus, Propertius. Lugduni, S. Gryphe, MDLXXIII, p. 316.

(4) Plutarque. *Des oracles qui ont cessé*, *Œuvres morales*, trad. française, Paris, 1607, XLVII. — Athènes au temps de la décadence (Ctésiclès dans Athénée, livre VI), avait encore 431,000 habitants. — Cf. H. Houssaye. « Mémoire sur le nombre des citoyens d'Athènes au V^e siècle avant l'ère chrétienne ». *Annuaire des études grecques* pour 1882.

que la destruction des plus opulentes d'entre elles détermina irrévocablement sa chute.

A un siècle de distance, les deux capitales les plus importantes furent détruites, l'une de fond en comble, l'autre au point de n'être plus désormais que l'ombre d'elle-même ! En l'année 146, le consul Mummius avait rasé Corinthe, et n'y avait pas laissé pierre sur pierre, emmenant tous les habitants en captivité (1). Quant à Athènes, prise d'assaut par Sylla, sa population fut presque entièrement passée au fil de l'épée. « Le nombre des habitants égorgés, dit Plutarque, fut incalculable : le sang répandu sur une immense étendue remplit le céramique intérieur jusqu'au dipyle ; plusieurs assurent qu'il ruissela par les portes jusque dans les faubourgs ! » (2).

Pareilles exterminations avaient lieu dans les autres provinces. « Je ne décrirai point, dit Strabon, l'Épire et les lieux circonvoisins, parce que ces pays sont entièrement déserts. Cette dépopulation, qui a commencé depuis longtemps, continue tous les jours, de sorte que les soldats romains ont leurs camps dans les maisons abandonnées. » Il trouve la cause de ceci dans Polybe, qui dit que Paul-Émile, après sa victoire, détruisit 70 villes de l'Épire et emmena 150,000 esclaves ! (3).

Les divers renseignements fournis par les auteurs sur la vie de tous les jours, tendent à faire admettre que les anciens étaient plus robustes que nous, d'où il résulte que ceux qui échappaient à toutes ces causes de destruction étaient susceptibles de parvenir à des âges bien plus avancés.

Si l'on s'en rapportait aux seuls rhéteurs (4), la durée de

(1) Heeren. *Manuel de l'histoire ancienne*, trad. Thurot, Paris, 1836, p. 404.

(2) Plutarque. *Vie de Sylla*, ch. xiv.

(3) Montesquieu. *De l'esprit des lois*, édit. de Leyde, 1749, t. II, ch. xix, p. 103.

(4) *Pensées* de l'empereur Marc-Aurèle.

la vie aurait été très courte chez les Romains. Parlant de la brièveté de la vie en général, Sénèque (1) met dans la bouche de l'homme imprévoyant la phrase suivante : « A 50 ans j'irai vivre dans la retraite, à 60 je renoncerai aux emplois », et il ajoute : « qu'il est tard de commencer à vivre au moment même où il faut mourir ». Plus loin : « Quel fol oublie de la condition naturelle que de remettre à 50 ou 60 ans les résolutions sensées, et de vouloir débiter dans la vie à un âge où peu d'hommes parviennent ».

Nous préférons pourtant nous en rapporter aux savants, et sur cette question, Pline l'Ancien nous fournit des renseignements très précis, peut-être trop précis, dira-t-on ; car on est bien souvent en droit de suspecter sinon la bonne foi, du moins le sens critique du célèbre naturaliste.

Il affirme que de son temps il y avait en Italie beaucoup de centenaires (2). Les faits recueillis dans le dernier recensement, qui eut lieu l'an 74 de J.-C., sous la censure de l'empereur Vespasien et de son fils, sont des plus significatifs. « Il n'est pas besoin, ajoute-t-il, de dépouiller tous les registres, il suffit de prendre seulement des exemples dans la partie moyenne du pays entre l'Appenin et le Pô. Trois individus à Parme se déclarèrent âgés de 120 ans, un seul à Brixellum de 125, deux à Parme de 130, un à Plaisance de 131, une femme à Faventia de 135. Lucrèce Terentius, fils de Marcus Tertula, de 137, à Bologne, et Marcus Aponius, à Ariminum, de 150 ans ! Dans le voisinage de Plaisance, sur une colline, est une ville appelée Véliacium, où six personnes se déclarent âgées de 110 ans, quatre de 120, une de 140 : Marcus Félix, fils de Mucius, de la tribu Galeria. Et, pour ne pas

(1) Sénèque. *De la brièveté de la vie à Paulinus*, trad. française, Lyon, MDCLXIII, p. 179-180.

(2) Pline l'ancien. *Histoire naturelle*, livre VII, ch. 1 (XLIX), § 3, trad. Littré.

nous arrêter davantage sur une chose reconnue, il y eut, dans la huitième région de l'Italie, cinquante-quatre individus qui se déclarèrent âgés de 100 ans, quatorze de 110, deux de 125, quatre de 130, quatre de 135 ou 137, un de 140 ».

Dans un autre chapitre également fort intéressant (1), où il étudie spécialement la durée de la vie humaine, Pline nous dit « qu'il est à peu près certain qu'Arganthonius, de Cadix, régna 80 ans; on pense qu'il commença à gouverner vers sa quarantième année. Il est hors de doute que Masinissa a régné 60 ans et que Gorgias de Sicile a vécu 108 ans. Q. T. Maximus fut augure pendant 63 ans. M. Perpenna et récemment L. Volusius Saturninus ont survécu à tous ceux dont ils avaient, étant consuls, demandé les conseils. Perpenna vécut 98 ans. M. Valerius Corvinus atteignit 100 ans; il s'écoula 46 ans entre son premier et son sixième consulat. Metellus le pontife vécut autant que lui.

« Parmi les femmes, Livie, épouse de Rutilius, dépassa 97 ans; Statilie, d'une noble maison, sous le règne de Claude, 99 ans; Terentia, femme de Cicéron, 103 ans; Claudia, femme d'Ofilius, 115 (cette dernière avait eu 15 couches). La comédienne Lucceria parut sur le théâtre pendant 100 ans. Galeria Capiola, actrice d'intermèdes, fut ramenée sur la scène à l'âge de 104 ans; elle avait fait ses débuts 91 ans auparavant, etc. Sammula vécut aussi 100 ans, d'après Asconius Pedianus.

« Sous la censure de l'empereur Claude, T. Tullonius, de Bologne, se fit inscrire comme ayant 150 ans. En comparant avec les registres de recensement les preuves d'existence qu'il fit valoir, on reconnut la vérité de sa déclaration (2) ».

(1) Id., ibid. Livre VII, ch. XLIX (XLVIII), § 3, 4 et 5.

(2) Ces âges extraordinaires se rencontrent encore de nos jours, quoique bien plus rarement. Ainsi, le Dr Requin, dans son *Hygiène de l'étudiant en médecine et du médecin*, Paris, 1837, in-4°, p. 58 et 59, cite d'après le *Journal général de médecine*, t. XXXVI, p. 472, l'exemple d'un médecin,

Il est difficile, devant une telle précision dans les détails, de songer à des erreurs de copistes, et il y en aurait eu quelques-unes, que le fait même de l'existence d'un grand nombre de centenaires au II^e siècle ne saurait être mis en doute.

Comme ces chiffres nous ont paru bien élevés, nous avons recherché dans l'épigraphie des mêmes pays, particulièrement de la région circumpadane (1), s'il existait quelques traces d'une pareille longévité. Malheureusement, les inscriptions sont fort peu nombreuses: à peine des villes aussi importantes que l'étaient Ariminum (Rimini), Mutina (Modène), Faventia (Faenza), Placentia (Plaisance), nous fournissent-elles chacune un petit nombre d'inscriptions funéraires renfermant l'âge du défunt.

Toutefois, nous avons relevé à Claterna (2) l'épithaphe d'un homme de 79 ans, et à Bononia (Bologne), celles de deux vétérans des légions n° XXI Rapax et n° X Augusta Invicta, morts à l'âge de 80 et 89 ans!

A Ravenne, comme nous l'avons dit plus haut, de nombreuses inscriptions nous apprennent que la durée de la vie était déjà plus élevée qu'à Rome.

En effet, les chiffres qui nous sont fournis par les inscriptions recueillies à Rome même ou dans les environs, sont bien loin de nous fournir des exemples de longévité semblables à ceux qui sont rapportés par Pline. Il faut donc admettre que le savant auteur de l'Histoire naturelle, le plus

Pierre de Tournelle, qui mourut le 5 décembre 1809, à l'âge de 120 ans! La littérature médicale nous en fournit d'autres exemples: J. Janse, d'Amsterdam, 110 ans; H. Jenkins, né en 1501, mort en 1670, à Ellerton (Yorkshire), 169 ans! J. Kuiper, 107 ans; Jean Otelte, à Huy, 118 ans; Th. Parr, 152 ans; son portrait a été fait par Rubens; Th. Peters, 112 ans, etc., etc., in: *Curiosa medica*, de Frederik Muller, Amsterdam, 1887, p. 6.

(1) *Corpus inscript. latinarum*, vol. XI, pars. I. *Æmilia* jusqu'à l'ager Veiens (dubiae).

(2) Bourg de la Gaule cispadane au sud-est de Bologne. *Cic. Fam.* 12, 5, 2.

docte des Romains, s'est parfois laissé induire en erreur par des récits supposés ou des renseignements inexacts.

Dans le dépouillement que nous avons fait des 166 inscriptions d'Orelli (1), nous ne trouvons qu'une seule centenaire (femme de 101 ans), et nous tombons ensuite à 60 ans. Pour les hommes, nous trouvons un nonagénaire, 6 octogénaires, 5 septuagénaires !

Nous doutons même que le recueil tout entier renferme plus de deux ou trois autres exemples de gens ayant atteint ou dépassé la centième année.

La rareté des centenaires à Rome est pour ce savant un fait bien établi, et il ajoute que Fabretti en avait déjà fait la remarque avant lui.

M. Allmer, que nous avons consulté à ce sujet, nous répondit que les tables du *Corpus* de Berlin, quoique très étendues, ne contenaient pas d'exemples d'âges dépassant la centième année. Il est cependant impossible, ajoutait-il, qu'il n'y en ait pas, et il faudrait faire à ce sujet un dépouillement minutieux. Nous avons donc procédé à cette opération en ce qui concerne la ville de Rome seulement. Sur 4,213 inscriptions des *Funeralia* (2) que nous avons parcourues, où l'âge se trouve indi-

(1) Orelli (t. II, p. 327) cite l'âge de cette Marciana comme un exemple rare, de même qu'un vieillard de 102 ans, d'après une inscription que cite Fabretti et qui paraît suspecte. « Illa tamen Ligoriani commatis est. »

(2) *Inscrip. Urb. Romæ latinæ*, Berolini, 1882 (t. VI du *Corpus*). Pars octava. Tituli Sepulcrales relictis, nos 10229 à 13818, et de 15127 à 17857.

Ces chiffres sont parfaitement en harmonie avec ce qui s'observe encore de nos jours. Ainsi, sur les 38,156 décès des cinq années 1800, 1861, 1862, 1863 et 1864, dans tout le département du Rhône, nous trouvons notés huit individus seulement âgés de 100 ans et au-dessus, quatorze de 95 à 100 ans. Mais au-dessous, la proportion des gens âgés s'élève notablement; ainsi, nous trouvons 1,784 décès de 80 à 90 ans. — Voir Marmy et Quesnoy, médecins principaux d'armée. *Hygiène des grandes villes. Topographie et statistique médicales du département du Rhône et de la ville de Lyon*, Lyon, 1866, in-8, p. 147 et suiv.

qué à peu près une fois sur trois, nous n'avons trouvé que deux centenaires, 103 et 106 ans, et 16 personnes entre 80 et 97 ans, dont 4 ayant juste 80 ans et 3 seulement dépassant 90; chiffres, comme on le voit, parfaitement en harmonie avec l'opinion émise plus haut ainsi qu'avec les prévisions du savant épigraphiste.

A Lyon, nos 166 épitaphes antérieures au IV^e siècle ne renferment pas un seul centenaire. Comme âges avancés, nous trouvons deux nonagénaires (homme et femme), un octogénaire (homme), trois septuagénaires (hommes), etc. Pour les femmes de 91 ans (une seule), nous tombons à 60 (une seule), puis à 50 (deux)....

Comme nous l'avons vu plus haut, les femmes succombaient presque toutes entre 15 et 40 ans. De même, nous trouvons dans Orelli 17 décès au-dessous de 30 ans, 5 de 30 à 40! Dans les inscriptions du *Corpus*, le nombre des jeunes femmes décédées est bien plus considérable encore.

La longévité ne devait guère différer dans les autres parties de la Gaule; et M. Allmer ne se rappelle pas avoir remarqué de centenaires dans les nombreuses inscriptions qu'il a copiées dans le midi de la France, ni dans le *Corpus* des inscriptions du Languedoc qu'il termine en ce moment.

Comme à Lugdunum, les âges sont indiqués beaucoup plus rarement qu'à Rome, mais surtout qu'en Afrique.

Nous avons fait le dépouillement des inscriptions païennes d'Arletum (Arles), l'une des villes les plus importantes de la province romaine (1). Sur 140 inscriptions, les âges sont indiqués 46 fois. Sauf un vieillard de 80 ans et une femme de 60, nous ne rencontrons que des jeunes gens. Dans les quelques

(1) De Noble Lalauzière. *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, ouvrage enrichi du recueil complet des inscriptions (ad finem), Arles, 1837, in-4.

inscriptions chrétiennes qui s'y remarquent, nous trouvons des personnes plus âgées, mais le nombre en est trop faible pour avoir de la valeur. De même pour Nîmes (Colonia Augusta Nemausus). Sur 1017 inscriptions, l'âge ne se trouve noté que 40 fois, et sur ce nombre, deux individus ont dépassé la quarantaine, et de quelques années seulement! Quant à Toulouse, les âges sont indiqués encore moins souvent. Il est à remarquer que les plus élevés doivent être attribués à des chrétiens (1).

Dans les 1053 inscriptions que renferme le musée de Narbonne, 33 seulement font mention de l'âge du défunt, et toutes ont trait à des âges peu avancés, puisque la moyenne est de 28 ans seulement.

Pareillement pour Vienne des Allobroges. Déjà l'examen des inscriptions relevées par Chorier tendait à faire admettre les mêmes conclusions (2). Mais nous avons étendu nos recherches à tout l'ancien territoire de la colonie, qui ne comprend pas moins de huit départements français (Isère, Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Loire, Ardèche, Drôme), et une partie du canton de Genève. Sur 790 inscriptions relevées dans le magnifique ouvrage de MM. Allmer et Alfred de Terrebase (3), il y a environ 340 inscriptions funéraires se rattachant à l'époque païenne. Sur ce nombre, les âges ne sont indiqués que 65 fois, et ne concernent que des personnes encore jeunes. Nous n'avons pas même trouvé un octogé-

(1) *Corpus inscr. latin.*, vol. XII. : Otto Hirschfeld. *Inscr. Galliæ Narbonensis*, Berlin, 1888 : Colonia Augusta Nemausus, Tolosa, Narbo.

(2) Chorier. *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne, métropole des Allobroges*, nouv. édit., Lyon, 1828. — Delorme. *Description du musée de Vienne*, 1841.

(3) A. Allmer et Alfred de Terrebase. *Inscriptions antiques et du moyen-âge de Vienne en Dauphiné*. Première partie : Inscriptions antiques, Paris, 1875, t. I, II et III. Et Herzog : *Galliæ Narbonensis provinciae romanæ historia*, Leipzig, 1864.

naire sur ce nombre, et la moyenne des années est de 19 ans et demi seulement.

Quant aux autres parties de la Gaule, les inscriptions n'ont pas encore été groupées de manière à permettre un travail de statistique générale.

Malgré leur petit nombre, les chiffres que nous avons rassemblés ont certainement de l'importance, et voici pourquoi : ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, les Romains négligeaient souvent d'indiquer les âges, le plus souvent même ils ne mettaient pas d'épithaphe sur la tombe des petits enfants, sauf à Rome, où comme nous l'avons dit précédemment, ces épithaphes sont assez nombreuses.

Par contre, ils paraissent avoir été très fiers d'atteindre le siècle, et de faire inscrire sur leurs pierres tumulaires la lettre c qui le représente. Pour qu'elle pût y figurer, ils imaginaient parfois certains subterfuges un peu enfantins, comme par exemple ces manières d'écrire un âge moins avancé, que nous avons recueillies dans le *Corpus* : « Vixit annis xxiv. » et « (v A) XLIII. » (1). On peut donc affirmer que les âges des vieillards ayant toujours été inscrits, les indications qui les concernent ont eu plus de chances de parvenir jusqu'à nous.

Comme on le voit par les chiffres que nous venons de donner plus haut, en ce qui concerne les gens âgés et les centenaires, Lugdunum présente encore une infériorité marquée sur Rome et l'Italie, preuve manifeste de la faible longévité chez ses habitants, tout au moins pendant la période comprise entre le I^{er} et le IV^e siècle.

On pourra sans doute m'objecter qu'avec des chiffres si

(1) *Corpus. Insc. Urb. Romæ latinæ*, n° 12910. vol. VI et vol. X, P. I, p. 438. Mais il faut reconnaître aussi qu'il devait y avoir des fautes dues à la seule maladresse du graveur, comme dans l'épithaphe suivante : D. M. NARCICI VIXI ANIS (sic) LXXXXXXVI (sic). Cagnat. *Insc. inéd. d'Afrique*, Paris, 1887, n° 749, p. 119.

restreints, des différences en apparence très grandes peuvent n'être que le fait de simples coïncidences, comme l'histoire des statistiques générales et partielles nous en fournit de fréquents exemples.

Vouloir, avec quelques centaines de chiffres, épaves de siècles lointains, apprécier la durée de la vie chez de nombreuses générations qui se sont succédé dans des conditions d'existence forcément mobiles et variables, n'est-ce pas une prétention un peu ambitieuse de notre part ?

Nous nous permettrons de répondre que sans avoir la prétention d'établir une statistique vraiment rigoureuse, nous croyons avoir fourni quelques renseignements utiles pour la solution de divers problèmes de démographie ancienne, auxquels on n'a peut-être pas accordé jusqu'ici l'importance qu'ils méritaient.

D'autre part, nos chiffres ne sont pas si peu nombreux qu'ils ne permettent des déductions légitimes dans une certaine mesure.

Prenez l'état civil d'un petit village de la Dombes avant et après le dessèchement des étangs, vous pourrez très bien juger, d'après des nombres d'apparence peu étendue, de la révolution qui s'est accomplie dans le pays tout entier (1).

Mais ce n'est pas tout. Si en comparant les résultats fournis par les inscriptions de Rome et de Lugdunum avec ceux qui nous sont donnés par une autre province, sous réserve bien entendu de toutes les conditions, sociales, climatériques, etc., etc., nous trouvons encore les mêmes divergences, il

(1) Voir dans l'ouvrage très intéressant du Dr A. Magnin (de Lyon), actuellement professeur de botanique à la Faculté de Besançon, intitulé : *Recherches géologiques, botaniques et statistiques sur l'impaludisme dans la Dombes et le miasme paludéen*, Paris, 1876, in-8, les tableaux relatifs à l'influence du dessèchement sur la densité de la population de ce pays, p. 58, 114 et suiv.

sera bien évident qu'elles ne sont point l'effet d'un simple hasard.

Il faudrait faire pour chacune d'entre elles le même travail que nous venons d'exécuter pour quelques villes seulement, et ce labeur serait si grand, que plusieurs années suffiraient à peine pour l'accomplir. Nous nous bornerons à une seule province qui, par son étendue et son importance, pourra très bien servir de terme de comparaison.

Grâce aux précieux renseignements qui nous ont été fournis par l'aimable savant que nous avons si souvent cité durant le cours de cette étude, nous savons à quoi nous en tenir relativement à la province d'Afrique, et les chiffres qui y ont été recueillis sont d'une telle éloquence, qu'ils donnent aux nôtres une importance à laquelle nous étions loin de nous attendre.

M. Allmer a bien voulu faire à notre intention le dépouillement du grand recueil des inscriptions d'Afrique, publiées et commentées par Léon Renier (1), son ancien collègue à l'Institut. Sur plus de 4,000 épitaphes qu'il renferme, il a noté 3 nonagénaires, 10 centenaires et 21 personnes ayant plus ou moins dépassé cet âge dans les proportions suivantes : 101 ans, trois ; 102, une ; 103, une ; 105, quatre ; 110, cinq ; 115, deux ; 120, une ; 125, 126, 131, 132, une ; chiffres qui paraîtraient invraisemblables s'ils n'étaient pas gravés sur la pierre, et qui prouvent d'une manière indiscutable l'extrême longévité des colons romains de l'Afrique, quand on la compare à celle des habitants de Rome et de l'Italie, de Lugdunum et des Gaules !

M. Allmer ajoute qu'il y a beaucoup d'épitaphes mentionnant des âges voisins de 100 ans qu'il n'a pas cru devoir

(1) Léon Renier. *Inscriptions romaines de l'Algérie*, Paris, 1855, in-4. Les inscriptions romaines trouvées en Afrique, y compris les chrétiennes, atteignent aujourd'hui le nombre énorme de 17,584. — Allmer. *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 64, 1891, p. 146.

relever, tandis que dans les deux villes que nous venons de citer, nous sommes arrivés à grand'peine à en réunir quelques-unes.

Sur les 32 épitaphes africaines que nous avons sous les yeux, 18 se rapportent à des femmes.

Les plus grands âges, 132, 126, 125 ans ont été atteints également par des femmes.

Le témoignage des auteurs anciens prouve que sous la domination romaine la province d'Afrique jouissait d'une grande prospérité (1). A chaque pas, on rencontre des ruines de villes importantes et des restes de grandes exploitations agricoles, preuve irrécusable de la fécondité d'un sol qui fournissait en grande partie à l'alimentation de Rome et de l'Italie.

Suivant M. Gaston Boissier (2), il faut bien admettre que puisque le pays était si peuplé, il devait être certainement très sain. C'est une opinion, ajoute-t-il, que confirme tout à fait l'épigraphe africaine. Elle nous laisse supposer que la vie humaine y était alors plus longue qu'ailleurs, et il rapporte à l'appui de cette assertion l'inscription funéraire de Flavius Sabinius et de sa femme, qui ont atteint, le mari 110 et la femme 105 ans, et il fait également la remarque que les centenaires ne sont point rares dans les inscriptions latines de l'Algérie.

Comme de l'autre côté de la Méditerranée, les Romains d'Afrique sont aussi très fiers de cette longévité, et composent eux-mêmes leurs épitaphes, parfois curieuses à lire à cause des réflexions philosophiques et morales qu'elles renferment. L'un

(1) Dureau de la Malle. *L'Algérie. Histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales*, Paris, Didot, 1852, in-12, ouvrage plein de renseignements précieux.

(2) Comité des travaux historiques et scientifiques près le ministère de l'Instruction publique. Séance du 27 mai 1891 : Discours de M. Gaston Boissier, de l'Académie française, sur l'Algérie et la Tunisie romaines.

fait allusion au genre d'existence honnêtement épicurienne qui lui a permis d'atteindre les limites extrêmes de la vie humaine. Un autre parle de sa piété, de sa chasteté, de ses labeurs.

L'auteur de l'épitaphe des deux époux centenaires, dont nous avons parlé, se plaint douloureusement que l'existence des hommes soit fugitive : « *Sint licet exigua fugentia tempora vitæ!* ».

De notre côté, nous avons dépouillé le recueil posthume d'inscriptions inédites d'Afrique, réunies par Léon Rénier (1). Elles se rapportent à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc, c'est-à-dire à toute l'Afrique du nord possédée par les Romains depuis les frontières de la Cyrénaïque jusqu'à l'océan Atlantique. Elles sont au nombre de 813, dont 482 avec les âges, qu'on peut décomposer ainsi :

Hommes.	257
Femmes	148
Enfants au-dessous de 10 ans	26
Incertaines (celles chez lesquelles le nom avec le sexe ont été effacés et martelés, mais où le chiffre de l'âge « <i>vixit annis</i> » a été conservé.	50

Ce qui nous donne :

Hommes, durée moyenne de la vie	54,06.
Femmes — — —	48,04
Enfants au-dessous de 10 ans	4,00

Mais comme ces derniers ne figurent qu'en nombre insignifiant, nous ne les avons pas fait rentrer dans notre calcul.

La durée moyenne de la vie de 456 personnes au-dessus de 10 ans est donc de 51 ans. Or, sur ce nombre, nous n'avons

(1) *Inscriptions inédites d'Afrique*, extraites des papiers de L. Rénier, publiées par R. Cagnat, professeur au Collège de France, Paris, Le-roux, 1887, in-8.

pas moins de 23 centenaires : 14 hommes, 8 femmes, un incertain. Plusieurs ont atteint des chiffres d'années presque fabuleux, 125, 137, jusqu'à 170 ans! (1). Et nous sommes certain d'avoir bien lu. Nous avons de plus noté chez les hommes, 11 nonagénaires et 38 octogénaires ; chez les femmes, 4 nonagénaires et 14 octogénaires. Il pourra sembler de prime abord que le nombre des enfants au-dessous de 10 ans n'étant pas assez grand pour qu'il y ait lieu d'en tenir compte sérieusement dans un dénombrement général, notre appréciation de la moyenne générale de la vie pêche ainsi par sa base, d'autant plus que la mortalité chez les enfants devait être certainement bien considérable, puisqu'elle est encore de nos jours de 323 sur 1,000 individus.

Nous répondrons que, comme cette lacune existe dans toutes les séries, elle apporte au contraire un argument de plus à nos idées sur la brièveté de l'existence chez les anciens. Nous trouvons dans la statistique officielle de la ville de Lyon, pour 1889, que la moyenne de la vie, qui est de 41,44 pour tous les habitants, est de 54,12 à dater de la quinzième année, ce qui permet d'évaluer avec précision la part qui doit être faite à l'enfance dans la mortalité générale à notre époque, et par approximation dans l'antiquité.

Enfin, les résultats obtenus par le dépouillement des inscriptions éparses sur toute l'étendue du territoire africain, sont les mêmes quand on les compare à ceux auxquels on arrive pour une seule ville de ce même pays.

Un épigraphiste distingué, M. le lieutenant Espérandieu (2),

(1) *Inscriptions inédites*, de L. Rénier, publiées par Cagnat, p. 89, n° 567, copie du commandant Dewulf: VIXIT ANNIS CLXX. Ce chiffre est tellement excessif, que nous n'en avons pas tenu compte dans nos opérations.

(2) *Archéologie tunisienne*. Supplément à l'*Épigraphie du Kef*, par le lieutenant Espérandieu. Extrait du Bulletin n° 21 de l'Académie d'Hip-

a eu la bonne fortune de recueillir sur le sol d'une même cité, l'ancienne Sicca Veneria (1), située dans la province d'Afrique sur les limites de la Numidie, une série de 348 inscriptions avec âges, qui lui a permis de dresser une statistique mortuaire d'un intérêt exceptionnel, et nous le reconnaissons sans jalousie, supérieur à celui de la nôtre concernant Lugdunum.

Les âges qu'il a relevés se répartissent ainsi :

Périodes	Hommes	Femmes	Total
De 0 à 10 ans	13	2	15
De 10 à 20 —	23	15	38
De 20 à 30 —	27	17	44
De 30 à 40 —	30	33	63
De 40 à 50 —	11	17	28
De 50 à 60 —	21	12	33
De 60 à 70 —	19	10	29
De 70 à 80 —	27	21	48
De 80 à 90 —	20	13	33
De 90 à 100 —	8	4	12
De 100 à 110 —	1	3	4
De 110 à 120 —	1	»	1
Total général	201	147	348

Sans vouloir tirer des conclusions trop mathématiques de cette série de chiffres, il est pourtant facile de remarquer que c'est pendant la période de 30 à 40 ans que la mortalité était la plus grande : le chiffre des décès s'élève à 63 pour cette période, alors qu'il n'est que de 44 pour celle qui précède, et de 28 pour celle qui suit. A partir de 40 ans, le nombre des

épigraphes, 1886. C'est encore à M. Allmer que nous devons la connaissance de ce document important.

(1) Voir sur l'emplacement de cette ville : Henricus Kiepert. *Atlas Antiquus*, Berlin, 5^e édit., tabula X.

décès diminue très sensiblement, comme cela a lieu du reste de nos jours, et de 70 à 80 une mortalité plus grande atteint les heureux qui ont échappé à l'âge critique que nous venons de mentionner. Mais si l'on considère que le nombre des décès est de 62 de 50 à 70 ans et de 50 après 80, on est bien forcé de reconnaître que les habitants de Sicca Veneria parvenaient en général à un âge fort avancé, puisqu'ils vivaient au delà de 80 ans dans la proportion d'un sur sept, et atteignaient 100 ans bien plus fréquemment que de nos jours.

Relativement aux sexes, et contrairement à ce que nous avons observé ailleurs, la mortalité semble moins grande chez les femmes que chez les hommes jusqu'à l'âge de 45 ans où elle semble alors l'emporter.

Enfin, ajoute l'auteur, la considération des périodes pendant lesquelles les décès paraissent s'être produits, permet de dire que ce n'est qu'à dater d'un certain âge que les parents du défunt plaçaient une épitaphe sur sa tombe. Il n'est pas admissible que la mortalité ne soit que de 15 personnes de 0 à 10 ans et de 44 de 20 à 30. Tout le monde sait, comme nous venons de le dire, que le nombre des décès est très considérable chez les enfants, et il devait en être de même autrefois. Il faut donc admettre que les petits enfants n'obtenaient que très rarement l'honneur d'une pierre tombale. Seuls, ceux qui appartenaient à des familles fortunées avaient leur épitaphe; ainsi, sur les 15 enfants de la statistique de M. Espérandieu, 9 appartenaient à la gens Julia, une des plus puissantes sinon la première de l'ancienne Sicca, mais chez laquelle le nombre des morts est bien loin d'atteindre cependant la moitié du chiffre total des inscriptions relevées.

En résumé, si l'on considère la moyenne des âges auxquels sont parvenues les 348 personnes dont les noms ont été relevés à Sicca, on trouve le chiffre relativement élevé de 47 ans et 6 mois, bien supérieur à la durée moyenne de la vie en

France, mais il faut remarquer qu'il ne s'applique qu'à des adultes, et que certainement les âges des enfants morts très jeunes auraient considérablement réduit la moyenne.

Quoi qu'il en soit, la présence d'un aussi grand nombre de vieillards que celui qui est mentionné dans les colonnes précédentes, permet d'admettre une moyenne de longévité bien plus considérable que celle à laquelle parvenaient les Gaulois et les Italiens.

Cette fois, la cause en est fort simple. A l'époque romaine, ces contrées étaient admirablement cultivées, ainsi qu'il résulte du témoignage de tous les auteurs anciens. L'invasion musulmane, en les transformant en déserts arides et déboisés, les rendit fatalement insalubres et inhabitables, ce qui explique la disparition en grande partie de la population autochtone au moyen âge, en même temps que les difficultés de la colonisation moderne (1). Il est en outre à remarquer que les colons romains et italiens arrivant d'un pays dont le climat différait peu de celui du nord de l'Afrique, se trouvèrent dans les meilleures conditions pour y multiplier sous la protection de la métropole.

Près de deux siècles furent nécessaires pour opérer la fusion des différents peuples avec les nouveaux venus. Mais cent ans après la mort d'Auguste, cette fusion était si complète, l'Afrique était tellement devenue romaine, que sous Trajan, la loi qui infligeait l'exil à un citoyen et l'excluait du territoire de l'Italie, lui interdisait aussi le séjour de l'Afrique, où il eût

(1) Ces faits sont absolument en désaccord avec la théorie du non-cosmopolitisme des races humaines soutenue par le Dr Boudin, en 1860, in : *Journal de la physiologie de l'homme et des animaux*, publié sous la direction du Dr Brown-Sequard, t. III, p. 363 et 366. On ne trouve, dit-il, en Algérie, aucune trace certaine de descendants des Romains. Cela n'a rien d'étonnant : ils ont tous succombé à la malaria, à la famine, ou ont été massacrés par les Sarrasins et les Arabes.

retrouvé, disait-elle, les mœurs, les habitudes, le langage, le luxe même de la patrie! (1).

La comparaison des chiffres obtenus pour Rome et la Gaule d'un côté, l'Afrique de l'autre, nous oblige à conclure que dans ce dernier pays la durée de l'existence était certainement beaucoup plus longue.

En présence d'un si petit nombre de gens âgés d'une part, de tous ces centenaires de l'autre, on pourrait presque se demander si dans la première catégorie il n'était pas d'usage de tenir peu de compte des longues existences; dans la seconde au contraire, de les glorifier outre mesure? Mais alors le chiffre des enfants devrait être surtout considérable dans les inscriptions gauloises, ce que nous n'avons pas remarqué; de telle sorte que s'il ne s'y trouve pas de gens âgés, c'est qu'en réalité il n'y en avait pas.

IX

Applications des données précédentes à la solution du problème des causes de la dépopulation de la France. — Fécondité absolue et relative des races. — Parallèle des Gaulois et des Germains. — Conclusions.

Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin ces recherches, les chiffres que je viens de donner m'ayant paru très suffisants comme point de départ de comparaison avec Lugdunum et les Gaules.

Il serait certainement fort intéressant de faire le dépouillement des nombreuses épitaphes recueillies dans le *Corpus* des inscriptions latines dans son ensemble, et qui se rapportent

(1) Tacite. *Annales*, livre II, ch. 1, et Pline le Jeune, II, XI, 19.

aux autres provinces de l'Empire. Mais ce serait là, comme nous l'avons dit, une œuvre gigantesque qui nécessiterait plusieurs années de labeur. Celui qui saura l'entreprendre et la mener à bonne fin, y trouvera les éléments d'une grande statistique du monde romain, aussi exacte qu'il est possible de l'établir à deux mille ans de distance.

Nous ne reviendrons pas sur nos résultats en ce qui concerne l'Italie, les Gaules et l'Afrique: car ce serait nous exposer à des redites, et des séries de chiffres ne sauraient être résumées.

Nous nous contenterons de répéter une dernière fois que, contrairement à l'opinion de Hume, Wallace, Mirabeau et autres statisticiens du siècle dernier (1), le monde connu des anciens était infiniment moins peuplé que ne le sont les mêmes contrées à notre époque. En outre, si les anciens, plus robustes que nous, atteignaient souvent à des âges avancés auxquels nous ne parvenons plus aujourd'hui, des causes de mort, bien plus nombreuses que de nos jours, mettaient obstacle au développement de l'espèce, et limitaient forcément le nombre des habitants.

En ce moment, où la question de la dépopulation de la France est à l'ordre du jour, et se pose comme un problème social de la plus haute gravité, nos recherches spéciales nous

(1) Hume. *Discours politique sur la multitude des hommes parmi les anciennes nations*. — Wallace. Ouvrage cité plus haut: *Essai sur la différence du nombre des hommes dans les temps anciens et modernes*, Londres, MDCCLIV. — Halley. *Philosophic. Transac.*, v. III, p. 669. — Mirabeau. *L'ami des hommes, ou traité de la population*, chap. VIII « Travail et argent », page 169 de l'édition Rouxel, Paris, 1883. — Montesquieu (*Lettres persanes*, 108) prétend qu'à l'époque de Jules César le monde était trente fois plus peuplé qu'à présent. Cette opinion est en complet désaccord avec celle qu'il soutient dans l'*Esprit des lois*, t. II, ch. IX, « Dépopulation de l'univers », au temps d'Auguste.

ont conduit à quelques conclusions qui permettent d'interpréter différemment cette redoutable énigme.

Nous ne voulons pas discuter ici les causes religieuses, morales et physiques de cette dépopulation qui menace de faire descendre la France au dernier rang parmi les nations modernes. Ce serait vouloir fermer les yeux à l'évidence, que de n'en pas tenir compte en premier lieu. Toutefois, il est une donnée historique intéressante que nous croyons être le premier à avoir mis en relief, et qui, précisément, donne aux causes déjà connues un surcroît d'importance : je veux parler du peu de fécondité de la race celtique, dès son origine.

Sur ce point vraiment capital, savants et publicistes n'ont pas, que nous sachions, suffisamment appelé l'attention (1), et pourtant ce fait, est à notre avis de la plus grande évidence.

L'histoire naturelle et la zootechnie nous apprennent qu'étant donnée une même espèce animale, les diverses races qu'on y distingue varient souvent d'une façon notable au point de vue de la reproduction.

Telles d'entre elles se distinguent par une extrême fécondité, alors que d'autres ne se perpétuent que par un petit nombre d'individus. Il en est de même pour l'espèce humaine, et d'une manière absolue, abstraction faite d'une infinité de causes secondaires dont il faut d'autant plus tenir compte que, contre elles seules, il nous est possible de combattre et d'agir.

Des calculs auxquels nous nous sommes livré dans la première partie de cette étude, il résulte que sous les derniers empereurs, c'est-à-dire quatre siècles à peine après la conquête,

(1) Sauf M. Levasseur, qui dans l'ouvrage déjà cité a démontré que depuis Charlemagne jusqu'à nos jours la population de la France s'était toujours accrue avec une extrême lenteur.

la Gaule était plutôt moins peuplée qu'à l'arrivée du premier César. Et cependant, durant ce long espace de temps, elle avait joui d'une grande prospérité matérielle, et n'avait encore subi que faiblement le contre-coup des invasions (1).

Portons plus loin nos regards, et examinons ce qui s'est passé dès les temps les plus reculés de l'histoire de cette race celtique, si célèbre dans l'antiquité. Après avoir envoyé des colonies dans le centre de l'Europe et jusque dans l'extrême Orient, toutes ces colonies disparaissent en peu de temps, et la population gauloise primitive se perd en quelque sorte au milieu des territoires envahis.

Ainsi, dans la Gaule cisalpine, nous voyons d'abord les Ombriens se fondre au sein des cités étrusques (2). Puis les Romains mettent trois siècles à peine à exterminer et à refouler au delà des Alpes les autres tribus de même race, au point qu'ils peuvent proclamer dans leur orgueil que l'Italie est désormais fermée aux Gaulois (3).

De même pour leurs frères du bas Danube, qu'avait connus Alexandre le Grand (4), et qui plus tard envahirent la Thrace et la Grèce. Établis sur le territoire de la Bohême actuelle, les Boïens disparurent sous les coups des Marc-mans, peuple german appartenant à la confédération des Suèves. « Le pays a gardé leur nom, dit Tacite, comme un « vieux souvenir de leur séjour, quoique le pays ait changé « d'habitants (5) ».

Il fut un temps, dit César dans ses *Commentaires*, où les

(1) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois sous l'administration romaine*. passim.

(2) Amédée Thierry. *Histoire des Gaulois*, etc., 5^e édit., t. I, 1859, liv. I, ch. I, p. 124 et suiv.

(3) Tite-Live. *Loc. cit.* Alpes, inxsuperabilem finem esse.

(4) Arrien. *Expéditions d'Alexandre*, livre I, ch. iv. — Strabon, Livre VII, ch. viii.

(5) Tacite. *Mœurs des Germains*, ch. xxviii.

Gaulois étaient plus belliqueux que les Germains, et envoyaient des colonies au delà du Rhin pour se décharger d'un excès de population. Cette assertion nous paraît plus que douteuse et certainement il n'en était pas ainsi au moment de la conquête, « ils cèdent maintenant aux Germains la gloire des armes et, domptés peu à peu, ils ont appris l'humilité par leur défaite (1) ».

Enfin, lorsque les Galates établis en Asie Mineure deux siècles à peine avant notre ère, furent définitivement réduits en province romaine sous le principat d'Auguste, ils avaient déjà depuis longtemps abandonné leur langage et perdu leur caractère national, à tel point, qu'il n'est plus possible de les reconnaître désormais au milieu des autres peuples de l'Orient (2).

Tout autres sont les Germains à travers l'histoire.

Dès l'arrivée de César, nous voyons déjà que les Gaules ne sont pas assez peuplées par la race celtique, et que des peuples germains, les Trévires, les Nerviens, les Éburons, y sont installés depuis longtemps; que de nouvelles tribus ont envahi récemment d'autres points du territoire (3). Lui-même, après sa campagne contre les Suèves, établit entre la rive gauche du Rhin et les Vosges des tribus de même race : les Tribokes, les Némètes et les Vangions; évidemment, les terres qu'ils vinrent occuper étaient alors inhabitées (4).

(1) *Les Commentaires de César*, trad. de Perrot d'Ablancourt, 3^e édit. revue et corrigée, Paris, Auguste Courbé, 1658, in-4^o, p. 172.

(2) Voir dans Perrot: *Mémoires d'archéologie, d'épigraphie et d'histoire*, Paris, 1875, celui qui a trait à la disparition de la langue gauloise chez les Galates.

(3) César. Livre II, c. 4, L. VI, 32.

(4) César. II, 51; IV, 10. — Tacite. *Mœurs des Germains*, 28. — Citations empruntées à Amédée Thierry. *Tableau de l'Empire romain*, 1^{re} édit., p. 390. Action de Rome sur les races barbares : Transplantations de peuples.

Plus tard, Auguste appela les Tongres, et Agrippa reçut les Ubiens, peuple de même origine, qu'il fit participer à la fondation de la place de guerre la plus importante de la région. Si ces Germains préposés à la garde du Rhin sont devenus Romains par le cœur, ils n'en conservent pas moins leur individualité jusqu'aux derniers temps de l'Empire, où l'historien Ammien Marcellin nous les signale encore (1).

Tibère, après avoir défait à plusieurs reprises la nation des Sicambres, en transplanta quarante mille en Gaule, où il les fixa moitié de gré, moitié de force (2).

Ces exemples, que nous pourrions multiplier, prouvent qu'au moment de la conquête aussi bien que par la suite, il fut toujours nécessaire à la Gaule de recourir à la Germanie pour maintenir sa population, et nous trouvons dans ce fait l'explication de cette fécondité spéciale des Belges mentionnée par César et Strabon (3).

Et ces nouveaux venus s'implantent si bien sur ce sol hospitalier que, moins d'un siècle après la fondation de l'Empire, Pline le naturaliste les considérait comme de vrais Gaulois (4).

De même, plus tard, les Loëtes, les Deditices, les Fédérés, qui sont encore des Germains, serviront à repeupler telles parties du territoire abandonnées, ou dont les habitants ne se multiplient plus assez rapidement.

A l'arrivée des Francs, des Burgondes et des Wisigoths, il y aura tant de place à occuper que le partage pourra se faire

(1) Ammien Marcellin. *Milites Tungricani*, XVII, 1. Cet historien vivait sous les règnes de Constance et de Julien. Il avait servi dans une cohorte de cavalerie. — Cf. Procope. *Hist. Tetrade*, II, 1, 12.

(2) Suétone. *Auguste*, c. 21. *Tibère*, c. 9.

(3) Strabon. *Géographie*, livre IV, 1, 2, et livre IV, IV, 3.

(4) Pline l'Ancien. *Histoire naturelle*, livre XXXII, ch. II. *Tungri civitas Gallia*.

tacitement entre la population autochtone et les envahisseurs (1).

Cependant, malgré son petit nombre d'habitants, le pays était riche, très riche même. Sidoine Apollinaire, qui vivait à cette époque, nous donne les détails les plus circonstanciés sur l'opulence des cités gauloises, la richesse de leurs habitants, leur luxe, leurs villas, au moment même où les barbares du nord s'apprêtaient à franchir la frontière (2).

Certes, nous ne saurions nier l'influence des invasions antérieures et du mauvais système administratif inauguré par Dioclétien sur la dépopulation de la province, mais encore une fois, pourquoi le phénomène se manifeste-t-il durant toute l'existence historique de la même race ? C'est là une particularité fort singulière et qui mérite notre l'attention.

Bien au contraire, les Germains sont tenus dès l'origine pour très féconds, trop féconds même pour les contrées qu'ils occupent (3). Ils nous apparaissent la première fois comme deux hordes affamées quittant une patrie qui ne peut plus les nourrir ni les contenir dans son sein (4).

Parlant des Cimbres, Tacite nous dit « qu'il reste de leur ancienne renommée des traces largement empreintes : ce sont, en deçà comme au delà du Rhin, des camps dont le vaste contour permet encore aujourd'hui de mesurer la masse et les forces de la nation, et rend croyable la multitude infinie de

(1) Eumène. *Panegyrique de Constantin le Grand*, ch. vi. Voir d'un bout à l'autre le t. I de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, de l'abbé Dubos. Amsterdam, 1735, surtout les ch. xii et xvii et les deux premiers volumes de Fauriel : *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants germains*, Paris, 1836.

(2) C. S. Apollinaris Sidonius. *Œuvres*, épist. IX, 13. — *Carmen*, XXII, épist. V, 14. — Fauriel. *Loc. cit.*, t. I, x : *État de la Gaule au V^e siècle*.

(3) Tacite. *Mœurs des Germains*, IV, xx. — Procope. *Hist. Tétrade*, II, 1, 12.

(4) Les Cimbres et les Teutons.

ses guerriers (1). » Suivant le même historien, ni les Samnites, ni les Carthaginois, ni les Gaulois, ni les Parthes eux-mêmes, ne donnèrent plus souvent aux Romains d'aussi sérieux avertissements. « C'est que la liberté des Germains est autrement plus redoutable que la monarchie d'Arsace ! ».

Dans l'espace de deux siècles, ils détruisirent ou dispersèrent cinq armées consulaires, enlevèrent à l'empereur Auguste, Varus avec trois légions et, « dans ces derniers temps, on a triomphé d'eux plutôt qu'on ne les a vaincus (2) ».

Deux siècles plus tard, l'Empire épuisé tombait sous leurs coups, et ils s'en partageaient les débris.

Pendant tout le moyen-âge, notre patrie, resserrée dans des limites restreintes par le colosse du Saint-Empire romain de la nation germanique, dut se résigner au second rang et reconnaître la suprématie du plus fort.

Mais lorsqu'au xvii^e siècle la France moderne, sous l'impulsion d'un grand homme d'État, eut pris conscience d'elle-même et réclamé ses frontières naturelles, l'Allemagne alors divisée, fléchit sous nos armes et fut forcée de rendre les territoires qu'elle nous avait autrefois ravés.

Pendant deux siècles encore, la lutte se continua de part et d'autre avec des alternatives variées de succès et de revers. Mais quand, à leur tour, nos adversaires eurent réalisé leur unité, la fortune se retourna définitivement contre nous, et c'est encore par l'excès du nombre qu'ils nous ont vaincus !

(1) Tacite. *Mœurs des Germains*, ch. xxxvii.

(2) Id., *ibid.*

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
------------------------	---

I

Caractère spécial de la colonie romaine de Lugdunum. Du cens ou dénombrement des citoyens à Rome. Témoignages des historiens. Monument d'Ancyre. Divers modes d'évaluation de la population de l'Empire. Examen des méthodes suivies par Gibbon, Dureau de la Malle, Champagny.	5
---	---

II

Population de Rome aux différentes époques. Méthodes d'évaluation de Juste Lipse, d'Anville, Dureau de la Malle, Dezobry	14
--	----

III

Population de la Gaule. Son évaluation d'après deux textes de César et de Strabon. Opinions de Wallace, de M. Desjardins, de l'auteur de « l'Histoire de César ».	22
---	----

IV

Application des méthodes précédentes au vieux Lugdunum et à la cité gauloise. Topographie raisonnée de la ville romaine. Nombre des habitants, du I ^{er} au IV ^e siècle.	34
--	----

V

Population de Lugdunum. Des races qui ont pris part à sa formation. Quelle importance faut-il attribuer au prétendu massacre de tous ses habitants sous Septime Sévère?	41
---	----

VI

Conditions hygiéniques en apparence favorables de la cité de Lugdunum. Eaux de sources. Richesse de ses habitants. Appréciation de la durée moyenne de leur vie à l'aide des inscriptions funéraires. Elle est inférieure à celle des habitants de l'Italie et d'autres provinces. Quelle en est la cause ? 51

VII

Renseignements intéressants que fournissent les inscriptions sur les âges et le genre de mort des anciens. 67

VIII

Nombreuses causes de mortalité chez les peuples de l'antiquité. Grandes épidémies. Caractère d'extermination de leurs guerres. Estimation de la durée de la vie d'après le nombre des centenaires ou gens très âgés fourni par les inscriptions dans un même pays. Ils sont très rares dans les Gaules, un peu moins à Rome et en Italie, très nombreux en Afrique. Statistique vitale de la ville de Sicca Veneria. Comparaison avec les résultats fournis par la statistique moderne 72

IX

Application des données précédentes à la solution du problème des causes de la dépopulation de la France. Fécondité absolue et relative des races. Parallèle des Gaulois et des Germains. Conclusions. 92